



HAL
open science

La famille Petit, parcours et destin d'une dynastie d'imprimeurs-libraires à Grenoble sous l'Ancien Régime, 1660-1757

Sylvain Buscoz

► **To cite this version:**

Sylvain Buscoz. La famille Petit, parcours et destin d'une dynastie d'imprimeurs-libraires à Grenoble sous l'Ancien Régime, 1660-1757. Histoire. 2020. dumas-03188479

HAL Id: dumas-03188479

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03188479v1>

Submitted on 2 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License



Buscoz Sylvain

La famille Petit, parcours et destin d'une dynastie
d'imprimeurs-libraires à Grenoble sous l'Ancien Régime

1660 – 1757

Mémoire de Master 1

Mention : Histoire

Parcours : Histoire appliquée : société, environnement, territoires

Sous la direction de Mme Anne BEROUJON

Année 2019 - 2020

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à Madame Anne Bérroujon, ma directrice de recherche, qui m'a guidé dans mes investigations, m'a soutenu, encouragé et soumis ses conseils et réflexions tout au long de la rédaction de ce mémoire.

Je tiens également à remercier tout le personnel des archives départementales de l'Isère qui ont grandement facilité mes recherches et en particulier Monsieur Éric Syssau qui s'est montré particulièrement patient envers moi et sans qui je n'aurais jamais eu accès au fonds Petit.

Je remercie infiniment mon amie Imane pour ses relectures attentives, ses recommandations et son soutien sans faille.

Enfin, un grand merci à mes parents, mes proches et amis, à Delphine, Victoria et Gauthier pour leurs encouragements et leur bienveillance.

Sommaire

INTRODUCTION	5
PARTIE I – Les Petit, origine et instauration d’une famille d’imprimeurs à Grenoble.....	17
- Chapitre I – Grenoble et l’imprimerie à la fin du XVIIème siècle.....	18
- Chapitre II – Jacques Petit, itinéraire familial et professionnel.....	35
PARTIE II – Vie et contraintes de l’imprimeur, l’entreprise familiale des Petits.....	48
- Chapitre I – De Jacques à Mathieu Petit, la confirmation d’une dynastie.....	49
- Chapitre II – Mathieu et Pierre-Antoine Petit, la correspondance au centre du réseau familial et professionnel.....	70
PARTIE III - Famille, succession et héritage : L’avenir de la dynastie Petit.....	94
- Chapitre I – Succession et héritage de la famille Petit.....	95
- Chapitre II – Quelle postérité pour la famille Petit.....	114
CONCLUSION.....	130
SOURCES.....	137
BIBLIOGRAPHIE.....	140

Dans son premier roman *Les Buddenbrook*, devenu l'un des classiques de la littérature allemande, Thomas Mann retrace le parcours d'une grande famille de la Hanse au XIX^{ème} siècle. Le sous-titre de son œuvre « *Le déclin d'une famille* »¹ n'est pas innocent puisqu'il s'agit dans celle-ci de narrer l'effondrement progressif de cette dynastie, depuis Johann, le solide fondateur, à Hanno, le frêle musicien qui s'éteint, quarante ans plus tard, dans un pavillon de la banlieue de Lübeck, loin des fastes et des richesses qu'a pu connaître sa famille. Aussi, lorsque l'on fait face au destin de la famille Petit, qui est le sujet principal de ce mémoire, une comparaison entre les deux dynasties paraît possible, et ce, malgré les siècles qui séparent les deux généalogies. Le constat proposé par Thomas Mann dans son roman semble ici se concrétiser : la première génération établit l'affaire familiale, la seconde la maintient et enfin, la troisième vient la faire s'effondrer. Cependant, les similitudes s'arrêtent à ce bilan, et il faut tâcher de replacer notre dynastie d'imprimeurs dans son contexte temporel, social et culturel.

Alors, qu'aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'ouvrage imprimé est déjà largement répandu en Europe et en France, soutenu en particulier par la diffusion de la presse typographique qui, avec la perfection des systèmes de production, entraîne l'augmentation du nombre de titres et des tirages. Ce phénomène continue de s'intensifier et ce, malgré le coût de base et l'augmentation du prix du papier dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle.²

¹ Thomas Mann, *Les Buddenbrook : Le déclin d'une famille*, Paris, Fayard, 1932.

² Henri-Jean Martin, Roger Chartier, Jean-Pierre Vivet, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, pp 26-27.

L'amélioration de la technique couplée à l'augmentation du niveau d'éducation et la diffusion simplifiée de la langue vernaculaire dans les ouvrages vont permettre d'atteindre de nouveaux lectorats toujours plus larges et diversifiés. Conscient du pouvoir que représente la diffusion des écrits, la royauté a très rapidement veillé à exercer un contrôle rigoureux et sous l'Ancien Régime, une large majorité des imprimés passent sous le contrôle rigoureux de la censure³ et, posséder un atelier d'imprimerie et produire soi-même des imprimés impliquait au préalable d'avoir obtenu un privilège et une autorisation spéciale du Roi.

Aussi, à cette époque, en France, la très large majorité de la production est le fait d'une poignée d'imprimeurs, répartis dans les grands foyers de l'imprimerie française que sont notamment Paris, Rouen, Poitiers, Toulouse et Lyon. Ainsi, les périphéries secondaires voient une grande partie de leur activité être captée par ces centres majeurs autour desquels gravitent la plupart des activités économiques, sociales et productives.

À Grenoble, qui n'est pas épargnée par ce phénomène, ce schéma semble s'appliquer également puisqu'au cours du XVIII^e siècle, la production d'imprimés est aux mains de cinq familles, cinq dynasties d'imprimeurs-libraires, dont le nombre est strictement limité par les édits royaux⁴. Et même là encore, tout cet « écosystème » reste en concurrence permanente avec l'hégémonie éditoriale lyonnaise et parisienne, mais également avec d'autres presses étrangères au-delà

³ Henri-Jean Martin, Roger Chartier, Jean-Pierre Vivet, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, pp 88-91.

⁴ Edmond Maignien, *Les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, s.n., 1884, reprint, s.l., B. de Graaf, 1969, pp LVIII-LXIX.

des frontières, notamment italiennes, suisses et hollandaises⁵, qui inondent le marché français de contrefaçons et ouvrages interdits, qui eux aussi sont en compétition avec les centres français des livres prohibés que sont Avignon et Strasbourg⁶, appartenant alors au Royaume de France.

C'est dans ce contexte que j'ai porté mon attention sur la naissance et l'affirmation d'une famille, les Petit, qui, malgré un environnement défavorable au développement de nouvelles entreprises autonomes, seront parvenus à établir une dynastie nouvelle d'imprimeurs-libraires à Grenoble entre la fin du XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e siècle. Les travaux préliminaires sur les imprimeurs de Grenoble m'ont permis d'en apprendre plus sur les origines de la famille Petit et sur les conditions qui leur ont permis de rejoindre le titre très convoité de Maître Imprimeur de la ville de Grenoble.⁷ Cette famille possède en effet un parcours très particulier. Jacques Petit, père fondateur de cette jeune dynastie en 1660, du fait de ses origines familiales, semblait étranger au monde de l'imprimerie et pourtant, après de brèves études à Lyon, il revient quelques années plus tard à Grenoble, sa ville natale, et parvient à se faire accepter comme imprimeur au service de la ville après seulement un an. Dédiant une partie de son ouvrage au Parlement de Grenoble, cette proximité avec les hautes instances de la ville permet d'assurer ainsi une certaine stabilité à la dynastie.⁸

⁵ Henri-Jean Martin, Roger Chartier, Jean-Pierre Vivet, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, pp 403-418.

⁶ Idem, pp 374-379.

⁷ Edmond Maignien, *Les imprimeurs et les libraires à Grenoble du X^e au XVIII^e siècle*, Grenoble, s.n., 1884, reprint, s.l., B. de Graaf, 1969, p XLIV.

⁸ Voir Partie I – Chapitre II.

Aussi, lorsqu'il fut temps pour Mathieu Petit, son fils, de reprendre le flambeau, l'influence de feu son père était encore suffisamment grande pour lui permettre de reprendre les rênes de l'atelier sans trop d'encombres, malgré le procès dans lequel il dut s'engager dans ce but⁹. Ainsi, la famille parvint à protéger et conserver son privilège royal jusqu'en 1747 date à laquelle Mathieu mourut, alors que son seul fils héritier, Devoise, abandonnait la charge de Maître Imprimeur, fuyant la ville qui l'avait vu naître pour s'installer en Bretagne où il obtient le poste d'Agent du Domaine et employé de la régie des droits domaniaux¹⁰.

Ainsi, c'est la singularité du parcours de cette humble dynastie d'imprimeurs grenoblois, depuis son établissement jusqu'à sa disparition qui la rend intéressante et unique. Bien qu'en comparaison d'autres familles de la même époque, leur apparition sur la scène de la production imprimée fut relativement brève et discrète, leur histoire n'en reste pas moins fascinante à étudier et narrer. Aussi, notre questionnement portera non seulement sur le parcours inhabituel de la famille Petit, depuis Jacques jusqu'à Pierre-Antoine Petit, au sein du monde de l'imprimerie-librairie, leurs interactions avec celui-ci, mais également sur sa place au sein de ce dernier, puisque, comme je l'évoquais plus tôt, l'entrée de la famille Petit chez les imprimeurs s'est faite de manière particulière. Nous essaierons ensuite de dresser le profil du fils Devoise, qui, au sein d'une famille déjà singulière, se distingue lui aussi par son caractère et son parcours. Enfin, nous chercherons à déterminer l'ampleur de la postérité de cette dynastie, aussi bien sur le plan familial qu'au niveau de la ville de Grenoble et de l'histoire.

⁹ Archives Départementales de l'Isère (ADI), 2 E 1315, pièce 14, 21 Juillet 1704, Procès pour la succession et l'attribution de la charge de Maître Imprimeur à Mathieu Petit.

¹⁰ Voir Parties II et III.

Il s'agit donc ici avant tout d'une étude de la vie active d'une famille entière qui sera menée. Si le parcours biographique des hommes qui la constituent ne nous a été restitué que dans les grandes lignes, c'est avant tout la place et l'audace de leur entreprise auprès des contemporains, et de leurs interactions avec ces derniers qui nous intéresseront. Notre étude portera ainsi sur les quelques 80 années durant lesquelles la famille Petit a officié en tant qu'imprimeurs-libraires de la ville de Grenoble, de la fondation de la dynastie en 1660 par Jacques Petit jusqu'en 1747, date à laquelle Mathieu Petit décède. Cependant, il s'agira également de traiter le personnage qu'est Devoise Petit et son rôle au sein de cette dynastie, ainsi que l'avenir et la postérité de la famille¹¹, étendant encore la période couverte au-delà de celle de la lignée d'imprimeurs.

Afin de traiter l'histoire des Petits, nous serons amenés à nous pencher tout d'abord sur le cas de la ville de Grenoble, bien sûr, mais également à élargir nos horizons géographiques à d'autres villes, d'autres régions, au fil des voyages du fils Devoise notamment, telles que Paris¹², Lyon¹³, Vienne ou Dinan, mais aussi plus globalement le cas plus global de la Province, nous offrant ainsi l'occasion d'apporter quelques points de comparaison, mais aussi de replacer le parcours de la dynastie des Petit dans un champ plus global qu'est celui de l'histoire de l'imprimerie et du livre.

¹¹ Voir Partie III.

¹² Henri-Jean Martin, *L'édition parisienne au XVIIe siècle : Quelques aspects économiques*, Annales. Economies, Société, Civilisations, 7, N°3, 1952.

¹³ Maurice Audin, Henri Hours, Henri-Jean Martin, *Le siècle d'or de l'imprimerie lyonnaise*, Paris, Ed. du Chêne, 1972.

Pour notre étude, c'est avant tout sous un angle social et culturel que ce domaine sera envisagé. Pour en revenir un peu aux origines, c'est d'abord Lucien Fèbvre, dans la seconde moitié du XXème siècle qui promut l'histoire du livre comme un véritable champ de recherche, permettant d'appréhender l'histoire d'une société au travers de ses lectures. Cette thèse prend forme en 1958 avec la publication de l'œuvre *L'apparition du livre*¹⁴, réalisée en collaboration avec Henri-Jean Martin. Ensemble, ils lièrent différents aspects de l'histoire du livre imprimé, comme la production, le commerce et l'influence de ce dernier, depuis l'apparition du livre imprimé au XVème siècle jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, offrant enfin au livre une place au panthéon du champ de recherche de l'histoire culturelle, sociale et économique.

Avec l'avancée de la recherche, l'historiographie du livre et de l'imprimé s'est vue étoffée par une prolifération des méthodes, sources, périodes et points de vue envisagés. Tout ce bouillon de culture historiographique se cristallise entre 1982 et 1986 avec la parution de quatre volumes sous la direction de Roger Chartier et Henri-Jean Martin, intitulés *Histoire de l'édition française*¹⁵, chacun couvrant une période différente et dont le deuxième tome, intitulé *Le livre triomphant*¹⁶, a été un pilier central au cours de mes recherches, ce dernier couvrant une période située entre 1660 et 1830. Dans cet ouvrage, qui propose trois approches, centrées sur le processus éditorial, le commerce du livre et les usages de l'imprimé, de la période 1660-1780, avant de rassembler en une dernière partie, entre 1780 à 1830, les innovations, fragiles ou durables, d'un demi-siècle aux bouleversements nombreux.

¹⁴ Lucien Fèbvre, Henri-Jean Martin, *L'apparition du Livre*, Paris, Albin Michel, 1958.

¹⁵ Roger Chartier, Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française*, 4 tomes, Paris, Promodis, 1982-1986, rééd. Paris, Fayard, 1989-1991

L'histoire du livre étudie les hommes, les techniques et les gestes, c'est avant tout une histoire de choix et de concurrence, de boutiques, d'ateliers et d'artisans grâce auxquels un texte devient un livre. C'est un mouvement de l'analyse matérielle du livre, auquel contribue grandement Donald McKenzie, notamment avec *La bibliographie et la sociologie des textes*¹⁷. En France, cet aspect de l'historiographie connaît un renouveau et une bibliographie abondante depuis les années 2000, soit très tard par rapport au monde anglo-saxon, porté chez nous notamment par Dominique Varry, analysant la matérialité de l'écrit et la manière dont elle influence la lecture.

À ce sujet, Henri-Jean Martin, dans son dernier ouvrage posthume¹⁸, remonte très loin dans le temps pour nous raconter une histoire de très longue durée, il part de l'analyse du support imprimé et des modes de communication pour remonter à l'étude de l'écriture et de la lecture. De même, Roger Chartier évoque souvent ces aspects de l'écrit et de l'imprimé dans ses ouvrages, comme dans *Culture écrite et société : L'ordre des livres*¹⁹ ou encore *Les usages de l'imprimé*²⁰. Il faut également souligner le gros travail des historiens français sur les imprimeurs et leur production éditoriale siècle par siècle et région par région, notamment les travaux de Marie-Anne Merland et Guy Pargiez²¹ pour Lyon, Sabine Juratic et Frédéric Babier²² pour le Nord de la France au XVIIIe siècle, et Henri-Jean Martin pour Paris²³.

¹⁷ Donald F. McKenzie, *La bibliographie et la sociologie des textes*, Préface de Roger Chartier, Ed. du Cercle de la librairie, Paris, 1992.

¹⁸ Henri-Jean Martin, *Aux sources de la civilisation européenne*, Paris, Albin Michel, 2008.

¹⁹ Roger Chartier, *Culture écrite et société : L'ordre des livres XVe – XVIIIe siècles*, Paris, A. Michel, 1996.

²⁰ Roger Chartier, *Les usages de l'imprimé (XVe – XIXe siècles)*, Paris, Fayard, 1986.

²¹ Marie-Anne Merland, Guy Pargiez, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle, Lyon*, Tome 25, Broché, 2000.

²² Frédéric Babier, Sabine Juratic, Michel Vangheluwe, *Lumières du Nord : Imprimeurs, libraires et gens du livre dans le Nord au XVIIIe siècle (1701 – 1789)*, Droze, 2002.

²³ Henri-Jean Martin, *L'édition parisienne au XVIIe siècle : Quelques aspects économiques*, Annales. Economies, Société, Civilisations, 7, N°3, 1952.

Enfin, il faut également préciser que l'historiographie de l'imprimé ne délaisse pas complètement la question des périphéries et des provinces. En effet, bien qu'elle soit bien moins fournie que celle des grands centres et des capitales de l'imprimerie, elle est traitée au travers de recherches localisées et plus spécifiques, comme les études de Gilles Eboli²⁴ et de Jean-Dominique Mellot²⁵ et de Jean Quéniart²⁶, respectivement sur la Provence et la ville de Rouen, qui est alors une grande capitale de l'imprimerie interdite et de la contrefaçon²⁷, et ce, malgré sa proximité avec Paris.

Pour ce qui est du cas de Grenoble, les travaux très minutieux d'Edmond Maignien²⁸ à la fin du XIX^{ème} siècle d'une part et ceux de Gaston Letonnelier²⁹ au début du XX^{ème} siècle d'autre part nous offrent déjà une vue globale de ce qu'était le monde de l'imprimerie-librairie grenobloise dans le courant de la période qui nous intéresse. Il faut compter également l'œuvre commune par Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq qui s'intéressent également au cas de la capitale dauphinoise avec leurs travaux sur la famille des Nicolas, libraires à Grenoble³⁰ au XVII^{ème} siècle.

²⁴ Gilles Eboli, *Livres et lecteurs en Provence au XVIII^e siècle : Autour des David, imprimeurs-libraires à Aix*, Méolans-Revel, Atelier Perrousseaux, 2008.

²⁵ Jean-Dominique Mellot, *L'édition rouennaise et ses marchés (vers 1600 – vers 1730) : dynamisme provincial et centralisme parisien*, Paris, Ecoles des Chartes, 1998.

²⁶ Jean Quéniart, *L'imprimerie et la librairie à Rouen au XVIII^e siècle*, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, 1968, pp391-394.

²⁷ Henri-Jean Martin, Roger Chartier, Jean-Pierre Vivet, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, p368.

²⁸ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du X^e au XVIII^e siècle*, Grenoble, 1884, rééd. 1969.

²⁹ Gaston Letonnelier, *Histoire du Dauphiné*, Presses Universitaires de France, 1946 ou encore *Une recette d'encre du XVI^e siècle : L'outillage d'un relieur grenoblois au XVII^e siècle*, Extrait de la "Petite revue des bibliophiles dauphinois", 2e série, n° 4, 1928.

³⁰ Henri-Jean Martin, Micheline Lecocq, collab. Hubert Carrier et Anne Sauvy, *Livres et lecteurs à Grenoble : les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, Droz, 1978.

Plus récemment, les mémoires de master de plusieurs étudiants apportent eux aussi leur contribution quant à la reconstitution du monde de l'imprimerie-librairie grenobloise aux XVIIème et XVIIIème siècles, dressant le portrait du milieu de l'impression à cette époque par le biais de travaux portant aussi bien sur l'univers du livre et de la presse dans sa globalité que sur des sujets plus précis tels que certaines familles de libraires et imprimeurs³¹.

Cependant, le but de ce mémoire n'est pas de dépeindre une vision d'ensemble de ce que pouvait être l'imprimerie-librairie à Grenoble sous l'Ancien Régime, mais bien d'apporter un regard plus proche des individus, depuis les hommes composant la dynastie Petit vers le monde avec lequel ils interagissent et non l'inverse. Étudier et expliquer comment ils sont parvenus à établir des liens et relations, mais aussi tenter de toucher du doigt leur personnalité, et ce qui rend leur parcours aussi singulier parmi ceux de leurs pairs.

Ainsi, notre étude est principalement le fruit de réflexions portées sur des formes de sources diverses, telles que des correspondances, qui constituent d'ailleurs une large majorité de mes sources, mais aussi des textes officiels, des comptes rendus de procès, et bien entendu, une bibliographie matérielle fournie. Le principal lieu d'archives consulté est les Archives Départementales de l'Isère, où est conservée une manne d'informations concernant la famille Petit³².

³¹ Marie-Béatrice Fayet, *La librairie grenobloise au XVIIIe siècle, libraires et imprimeurs libraires*, TER Histoire, Grenoble, Université Pierre Mendès France (UPMF), 1994 – Elsa Liardet, *Les imprimeurs et les libraires grenoblois après Nicolas, 1660-1750*, Mémoire Histoire, Grenoble, UPMF, 2009 – Elsa Liardet, *Le livre dans la société grenobloise au XVIIIe siècle : Etudes des bibliothèques de particuliers au travers des inventaires et ventes après décès*, Mémoire Histoire, Grenoble, UPMF, 2010 – Elodie Guillard, *Justine Giroud, Une veuve imprimeur-libraire à Grenoble au Siècle des Lumières, 1767-1782*, Mémoire Histoire, Grenoble, UPMF, 2014.

³² Encore merci à Monsieur Éric Syssau pour cette opportunité et le temps qu'il m'aura consacré.

Nous nous livrerons donc à l'étude de lettres tenant lieu de correspondance entre Mathieu Petit et Pierre-Antoine son fils, entre 1725 et 1747, nous offrant l'occasion de nous pencher sur la question des modèles de correspondance, un domaine auquel ont contribué notamment Roger Chartier et Cécile Dauphin pour les XVIIIème et XIXème siècles³³.

La reconstitution du parcours et des travaux de Jacques Petit, le fondateur de la dynastie, se fait essentiellement par l'étude des liasses N° 1³⁴ et N° 2³⁵ de la cote 288 J concernant ladite famille, malheureusement en grande partie illisibles et/ou très difficiles à retranscrire du fait du mauvais état de certains documents et de la calligraphie parfois approximative des auteurs de l'époque. Cependant, les notes d'Edmond Maignien sur la vie et les travaux de Jacques Petit³⁶ viennent parfaire les connaissances retransmises à son sujet.

Pour le cas de son fils, Mathieu Petit, c'est l'analyse de la correspondance, entretenue dans la liasse N° 3³⁷ de la même cote, qu'il entretient avec Pierre-Antoine, son garçon, et le procès-verbal de son conflit avec les autres Maîtres Imprimeurs de la ville³⁸, après la mort de son père, qui nous renseigne sur la vie de ce dernier. Là encore, les connaissances sur notre homme restent relativement éparses et ne nous offrent pas l'occasion de dépeindre un portrait précis du personnage.

³³ Alain Boureau, Roger Chartier (dir.), Cécile Dauphin [et al.], *La correspondance, les usages de la lettre au XIXe siècle*, Paris, Fayard, 1991. – Cécile Dauphin, Danièle Pouban, Pierrette Lebrun Pézerat, *Ces bonnes lettres : Une correspondance familiale au XIXe siècle*, Revue du Nord, 1996.

³⁴ ADI 288 J 64 (1660 – 1744)

³⁵ ADI 288 J 65 (1660 – 1732)

³⁶ ADI 1 J 2000

³⁷ ADI 288 J 66 (1726 – 1746)

³⁸ ADI 2 E 1315

En ce qui concerne Pierre-Antoine Petit, les correspondances fournies qu'il tient avec Mathieu Petit³⁹, puis le Sieur Tournier⁴⁰ son procureur, après la mort de son père pour le règlement de sa succession, se montrent quant à elles assez riches en informations et permettent bien de retracer la vie du jeune homme durant son voyage à travers le Royaume de France, et nous laissent quelques indices sur le devenir de la famille.

Enfin, quelques sources complémentaires, telles que des coupures de journaux⁴¹, des extraits de registres et des lettres jointes dans les différentes liasses précédemment évoquées nous offrent encore quelques détails sur le milieu de l'impression et les affaires de la famille Petit dans le courant des XVIIème et XVIIIème siècles.

En revanche, si des familles plus prestigieuses ont eu droit à leur propre biographie, comme les dynasties Giroud⁴² ou Nicolas⁴³, les Petit, plus humble dynastie, n'ont pas eu droit à leur propre monographie. Ainsi, grâce à l'étude des lettres d'échange de la famille Petit et les autres sources évoquées plus tôt telles que les travaux d'Edmond Maignien, nous tenterons de reconstituer le parcours et la vie de cette famille d'imprimeurs-libraires.

³⁹ ADI 288 J 66 (1726 – 1746)

⁴⁰ ADI 288 J 67 (1700 – 1757)

⁴¹ ADI J 588

⁴² Elodie Guillard, *Justine Giroud, Une veuve imprimeur-libraire à Grenoble au Siècle des Lumières, 1767-1782*, Mémoire Histoire, Grenoble, UPMF, 2014.

⁴³ Henri-Jean Martin, Micheline Lecocq, collab. Hubert Carrier et Anne Sauvy, *Livres et lecteurs à Grenoble : les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, Droz, 1978.

Il s'agira donc de reconstituer des tranches de vie sur trois générations, du grand-père Jacques jusqu'au petit fils Pierre-Antoine par une analyse des sources écrites nous renseignant sur le développement de la dynastie Petit. Cela nous permettra à la fois de déterminer l'évolution de l'imprimerie Petit dans le temps, en étudiant notamment les productions de l'atelier entre Jacques et Mathieu Petit, mais aussi de situer ladite dynastie par rapport aux autres grandes familles d'imprimeurs de Grenoble. Enfin, nous serons également amenés à nous pencher sur les aspects générationnels de cette famille et la postérité de cette dernière.

Dans ce but, nous relaterons dans un premier temps les origines et l'instauration de la dynastie des Petit à Grenoble dans le courant du XVIIème siècle, faisant d'abord un état du milieu de l'imprimerie à cette époque avant de nous pencher plus concrètement sur les débuts de Jacques Petit en tant qu'imprimeur.

Puis, dans un second temps, nous tâcherons d'évoquer la vie et les contraintes des Maîtres imprimeurs-libraires, d'abord par l'analyse du procès de Mathieu Petit lors de la succession à son père, puis par l'étude de la correspondance qu'entretient Pierre-Antoine Petit, son fils, avec lui lorsque ce dernier quitte son foyer pour partir sur les routes de France.

Enfin, pour conclure, nous essaierons d'établir l'avenir de la dynastie Petit après la mort de Mathieu Petit, en faisant d'abord un état de l'héritage et du patrimoine de la famille, alors laissés aux mains de Pierre-Antoine, puis en tentant de déterminer la postérité de ladite famille dans le temps et l'histoire.

Partie I – Les Petit, origines et instauration d'une dynastie d'imprimeurs à Grenoble

L'objectif de cette première partie est d'abord d'ancrer notre famille d'imprimeurs dans une période et un milieu à la fois géographique et professionnel. Grenoble se situant en province et ne constituant pas un lieu majeur de l'imprimerie française, les imprimeurs provinciaux doivent d'abord affronter de nombreuses difficultés d'ordre politique, juridique et logistique pour obtenir le titre de maître imprimeur d'abord, mais aussi pour obtenir un atelier qui leur est propre.

Le second volet de cette partie permettra quant à lui de retracer l'itinéraire familial et professionnel de Jacques Petit, père fondateur de la dynastie étudiée dans ce mémoire, qui, déjà, démontre dès le début la singularité de cette dernière, de par son insertion dans le monde de l'imprimerie et l'étonnante réussite de son entreprise.

Chapitre I – Grenoble et l'imprimerie à la fin du XVIIème siècle.

Capitale du Dauphiné, Grenoble est tout d'abord la troisième ville française dotée d'un Parlement. Sa proximité avec Lyon et Genève lui permet un développement économique et culturel important. Pourtant, c'est bien ce contact avec Lyon qui cause certains torts à quelques milieux professionnels, dont l'imprimerie fait partie, qui voit son activité en grande partie captée par ces grands centres culturels et économiques français, au détriment de Grenoble.

I – Grenoble, ville de province

A – Grenoble et le Dauphiné au XVII^{ème} siècle : La province au second plan

1) La hiérarchie des villes

Le cas de Grenoble est loin d'être unique aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. En effet, globalement dans le royaume, l'importance, la taille et l'influence des villes sont réparties de façon très inégale en France, et un écart notable se creuse notamment entre les plus grosses cités et les villes de périphérie. En suivant l'étude proposée par François de Dainville⁴⁴, la hiérarchie des cités du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle peut se faire de manière relativement aisée, en fonction de leur taille démographique et géographique d'après un schéma basique.

D'abord les grandes et très grandes villes, Paris bien en tête avec plus de 600 000 habitants à la fin du XVIII^{ème} siècle⁴⁵, mais également Lyon, Bordeaux, Marseille, etc. Viennent ensuite les villes de moyenne grandeur, comme Orléans ou Aix-en-Provence. Enfin, les petites et très petites villes, de quelques milliers d'habitants. Globalement, les plus grandes villes françaises sont réparties autour du centre parisien, les façades maritimes majeures que sont la Touraine, la Bretagne et la Normandie et enfin, le couloir rhodanien.

⁴⁴ François Dainville, *Grandeur et population des villes au XVIII^e siècle*, *Population*, vol. 13, no. 3, 1958, pp. 459-480.

⁴⁵ Jean-Noël Biraben, Didier Blanchet, *Essai sur le mouvement de la population de Paris et de ses environs depuis le XVI^e siècle*, *Population*, vol. 53, no. 1, 1998, pp. 215-248.

Grenoble quant à elle, avec ses 22 000 habitants environ au début du XVIII^e siècle⁴⁶, est une ville de taille moyenne, au même titre que Montpellier ou Dijon. Positionnée entre Lyon et la frontière savoyarde, au confluent du Drac et de l'Isère, la ville tient malgré tout un point stratégique de la circulation routière et fluviale. Ainsi, ces deux facteurs, entre autres, font de Grenoble la ville la plus importante du Dauphiné, devant Vienne et Valence, ses deux voisines⁴⁷.

D'un point de vue administratif, Grenoble est donc la capitale du Dauphiné, et cela depuis déjà plus de deux siècles. En effet, avant que la région ne soit intégrée au royaume de France en 1349, le conseil Delphinal était situé à Saint-Marcellin avant d'être finalement transféré à Grenoble en 1340, puis transformé en Parlement en 1454.

Les pouvoirs du Parlement grenoblois sont, aux XVI^e siècle et XVII^e siècles, relativement diversifiés. Au-delà de ses attributions judiciaires et administratives classiques, ce dernier dispose d'une cour souveraine qui a le pouvoir autonome de convoquer les états provinciaux ainsi qu'une chambre des comptes. Cependant, le Parlement de Grenoble perd sa chambre des comptes alors qu'une Cour des aides est créée à Vienne en 1628⁴⁸. Un Présidial, qui est un tribunal de justice de l'Ancien Régime instauré en 1552 sous le règne de Henri II afin d'alléger en partie les Parlements traditionnels, est également mis en place à Valence en 1636, faisant concurrence à Grenoble. Malgré cela, Grenoble parvient à conserver sa place de première ville du Dauphiné mais ne peut se démarquer de l'ombre lyonnaise qui pèse sur elle.

⁴⁶ Edmond Esmonin, *La société grenobloise au temps de Louis XIV d'après les Miscellanea de Letourneau*, Etudes sur la France des XVII^e et XVIII^e siècles, Paris, 1964, p450.

⁴⁷ René Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Grenoble, 1994, Presses universitaires de Grenoble.

⁴⁸ René Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Grenoble, 1994, Presses universitaires de Grenoble, p63.

2) Activités économiques et culturelles à Grenoble

En termes d'activité commerciale et culturelle, la ville n'est pas totalement dépouillée par sa puissante voisine lyonnaise et fait preuve d'un certain dynamisme dans divers domaines. Outre la fameuse production gantière grenobloise, ancienne et renommée, d'autres commerces s'installent et prospèrent en parallèle de cette économie. Parmi ces commerçants on trouve entre autres divers chaudronniers, miroitiers, cordonniers⁴⁹ et drapiers qui composent la palette de métiers actifs au sein de la cité dauphinoise. Plus globalement la population marchande à Grenoble représentait entre 6% et 10% de la population totale, ce qui reste relativement faible, mais non négligeable⁵⁰. Les activités artisanales sont aussi représentées par la plupart des industries textiles, ou bien encore les métiers du bâtiment. Dans la ville, la plupart des métiers artisanaux sont regroupés dans un quartier spécifique et mis à l'écart du quartier des parlementaires, jugés nocifs au développement de l'activité culturelle par les élites de la ville.

On trouve également une activité culturelle et intellectuelle bien présente, loin de l'image de ville pauvre et dénuée d'activité que l'on pouvait véhiculer sur Grenoble à l'époque. En effet, d'une part, l'enseignement est confié aux ordres religieux qui dispensent une éducation, même basique, à toutes les catégories de la population, afin que même les plus pauvres sachent lire et écrire. D'autre part, des cours de médecine et de chirurgie sont également dispensés à Grenoble dans des écoles spécialisées et réputées dans la région.

⁴⁹ Ibid. pp287-290

⁵⁰ Edmond Esmonin, *Un recensement de la population de Grenoble en 1725*, cahiers d'histoire, 1957, pp 243-278

Pour le divertissement, le théâtre et l'opéra sont également présents en ville et l'on y joue les dernières pièces à la mode (Monsigny, Voltaire, etc.) et surtout, toutes les tranches de la société y sont acceptées, sans discrimination, le prix des entrées étant suffisamment bas pour permettre au plus grand nombre d'y assister. Le monde du livre n'est pas non plus en reste. Au XVIIIème siècle, par exemple, les cabinets de lecture se développent en ville, dont l'un des plus connus est celui de l'imprimeur Joseph Cuchet et, avec la création et l'ouverture de la bibliothèque de Grenoble ces deux éléments contribuent à diffuser la lecture dans la commune.

La création de la Société littéraire à la fin du XVIIIème siècle contribue à attirer davantage de lecteurs et écrivains dans la ville tels que Rousseau et, comme pour le reste des provinces, la mode littéraire étant encore à l'époque très similaire à celle de Paris, à Grenoble comme ailleurs, élites et roturiers adoptaient les lectures de la Cour par mimétisme, avec le décalage propre à l'éloignement de la capitale, phénomène qui prend cependant fin dans la seconde partie du XVIIIème siècle. La circulation et la distribution des derniers ouvrages et lectures se fait par l'intermédiaire des imprimeurs-libraires de la ville qui constituaient donc les principaux biais d'influence culturelle entre la capitale et Grenoble. Enfin, la ville a accueilli en son sein quelques auteurs célèbres comme Nicolas Chorier ou Stendhal, même si ce dernier détestait profondément la cité qui l'avait vu naître. Il n'y a d'ailleurs jamais fait publier d'ouvrage et ne manque pas de critiquer la ville dans ses ouvrages. Pour le reste des écrits produits à Grenoble, il s'agit en majorité d'auteurs locaux et relativement peu connus au-delà des frontières du Dauphiné qui écrivent des récits sur la région ou qui produisent les généalogies des familles grenobloises et dauphinoises célèbres.

3) L'introduction de l'imprimerie en Dauphiné

L'arrivée des métiers de l'imprimerie et de la librairie en Dauphiné est relativement rapide. C'est en effet dès 1478 à Vienne que la première presse est installée. Grenoble est la seconde ville à bénéficier de l'imprimerie en 1490, suivie enfin par Valence en 1503⁵¹. Cependant, malgré cette diffusion plutôt prompte, les imprimeurs ne parviennent pas à se stabiliser véritablement dans les trois cités avant le milieu du XVIème siècle pour Valence et le début du XVIIème pour Grenoble et Vienne. En effet, la majorité des ateliers installés étaient alors en concurrence directe avec Lyon et ne faisaient, pour la plupart d'entre eux, que de la sous-traitance pour cette dernière, comme ce fut le cas pour les imprimeries viennoises par exemple. C'est finalement grâce à l'augmentation de la demande universitaire en premier lieu, puis du nombre de lecteurs, qui offrirent enfin l'occasion aux imprimeurs dauphinois de se développer dans les trois cités, s'accaparant le monopole de l'activité sur la région, malgré quelques tentatives éphémères d'installation dans d'autres villes comme Romans vers 1650⁵².

Les nouvelles politiques royales de concentration de surveillance et de censure instaurées dans le courant du XVIIème siècle n'eurent qu'un impact très limité sur la répartition des imprimeurs-libraires en Dauphiné. Après 1704, Grenoble, Valence et Vienne furent d'ailleurs confortées et confirmées dans leur privilège exclusif et il en fut ainsi tout le long du XVIIIème. Globalement, à l'échelle du royaume, ces lois ne changèrent que très peu la géographie de l'imprimerie, entraînant simplement une concentration accrue des ateliers.

⁵¹ René Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Grenoble, 1994, Presses universitaires de Grenoble, p296.

⁵² Ibid.

B – Le monde du livre à Grenoble au XVIIème siècle

1) Etat du corps des libraires et imprimeurs à Grenoble

Si, dans les villes dauphinoises voisines, on ne comptait qu'un seul atelier, possédé dans les deux cas par une seule et même famille sur l'ensemble du XVIIIème siècle, Grenoble en revanche possédait un nombre d'imprimeries bien plus élevé. En effet, entre 1620 et 1657 leur nombre fluctua entre 2 et 4, nombre qui continua d'augmenter jusqu'à compter 10 maîtres imprimeurs différents opérant en même temps entre 1670 et 1683⁵³. Suite à un nouvel arrêt de 1686 qui limite le privilège de l'imprimerie aux seuls détenteurs de la maîtrise de la profession, leur nombre tombe à 6 au tout début du XVIIIème siècle. Enfin, la loi de 1704 réduisit encore leur nombre à 4, chiffre maintenu tout au long du XVIIIème siècle.

Certains de ces imprimeurs ne sont que de passage ou voient leur affaire disparaître par manque d'ouvrage ou encore à leur mort. Tous les imprimeurs indépendants se voient de toute façon supprimer le droit d'imprimer librement avec ledit arrêt de 1686. C'est le cas par exemple de Laurent Gilibert, imprimeur-graveur entre 1670 et 1686, dont l'entreprise à Grenoble disparaît en même temps que lui à son décès en 1686, malgré une descendance nombreuse, dont deux filles mariées à d'autres imprimeurs de la ville (Jean Verdier et François Champ) et un fils, Jean, qui s'installe comme imprimeur mais dans la

⁵³ René Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Grenoble, 1994, Presses universitaires de Grenoble, p297.

ville de Valence⁵⁴. En revanche, certains d'entre eux, au contraire, parviennent à s'établir durablement comme maîtres imprimeurs de la ville et à instaurer des dynasties reconnues qui ont marqué l'histoire de l'édition et de l'impression grenobloise, comme ce fut le cas des familles Verdier et Giroud par exemple⁵⁵.

La communauté des imprimeurs-libraires grenoblois reste cependant assez modeste. En comparaison, à la même époque, Rouen qui est la troisième ville d'imprimerie de France au début du XVIIIe siècle, possède une communauté bien plus importante. En effet, au début du siècle, on dénombre environ 28 ateliers d'imprimerie à Rouen contre 6 à Grenoble et à la fin du XVIIIe siècle, Rouen en conserve encore une dizaine pour seulement 4 dans la capitale du Dauphiné⁵⁶. Cette coupe drastique dans le nombre d'ateliers actifs est la conséquence directe de la volonté du pouvoir royal de contrôler l'imprimerie française plus fermement.

Cependant, un tel écart entre les deux cités n'a finalement rien de particulièrement surprenant. En effet, on constate que la plupart des autres villes provinciales équivalentes à Grenoble ont à peu près le même nombre d'ateliers typographiques durant cette période, soit entre 3 et 5 ateliers, au maximum.

⁵⁴ Marie-Anne Merland, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIIe siècle*, Tome XXX, Grenoble, Valentin Koerner, 2017, p121.

⁵⁵ Voir sous-partie sur les grandes familles d'imprimeurs pp 27-28.

⁵⁶ Jean Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, Paris, Klincksieck, 1978, p49.

Par exemple, à Strasbourg on dénombre 8 ateliers en 1701 et 5 en 1777, quant à Besançon, on passe de 5 à 4 imprimeries pour les mêmes dates⁵⁷. Aussi, hormis les villes de Paris, Lyon et Rouen, qui sont les cités qui profitent le plus des nouvelles législations, la grande majorité des villes françaises peuvent difficilement compter plus d'une dizaine d'imprimeries au XVIIIe siècle, pour les mieux pourvues d'entre elles. Outre la communauté d'imprimeurs, on dénote également à Grenoble la présence de libraires et colporteurs installés en ville et qui tiennent une place relativement importante comme Lemaire (1778-1799), Pierre Francoz (1777-1780), ou François Brette (1773-1789)⁵⁸.

2) Les familles d'imprimeurs majeures de Grenoble

Au sein de la communauté des imprimeurs, tous n'étaient pas égaux et tous n'ont pas marqué l'histoire de la même manière. La concurrence était rude entre les différents ateliers, aussi bien entre les imprimeurs grenoblois qu'avec les presses lyonnaises. Cette compétition devient d'autant plus importante avec les différents édits promulgués entre les XVIIème et XVIIIème siècles qui restreignent de plus en plus le nombre d'imprimeurs en ville et donc, l'accession à la Maîtrise d'imprimerie. Malgré ces contraintes, certaines familles d'imprimeurs parviennent à se démarquer du reste de leurs pairs, érigeant des dynasties prospères, s'instaurant comme imprimeurs de la ville de Grenoble et du roi, et à asseoir un quasi-monopole sur l'imprimerie grenobloise.

⁵⁷ Roger Chartier, Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, 1984, Promodis, p291.

⁵⁸ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1884, rééd. 1969.

Si la plupart de ces grandes dynasties ont déjà été le sujet de nombres de travaux, en refaire une rapide description est nécessaire afin d'achever de poser le cadre au sein duquel évolue la famille Petit.

La première famille d'imprimeurs à avoir marqué l'histoire de la capitale du Dauphiné est la famille Verdier. Ils sont les tout premiers à s'installer de manière stable comme imprimeurs en ville et à obtenir le titre d'imprimeurs du Roi et du Parlement, et Guillaume Verdier, son fondateur, est considéré comme le père de l'imprimerie à Grenoble⁵⁹. L'entreprise des Verdiers domine tout le XVIIème siècle et fait partie de celles qui auront le plus marqué le milieu de l'impression grenobloise. Cependant, la famille perd son privilège avec l'arrêt du 18 mars 1689⁶⁰ au profit de la famille Giroud et perd peu à peu de son prestige. La dynastie s'éteint finalement en 1710 avec Jean Verdier.

Presque naturellement, ce sont les Girouds, la seconde dynastie majeure d'imprimeurs, qui prennent la place laissée vacante par les Verdiers. Alexandre Giroud, modeste relieur-libraire d'abord, parvient à prendre la succession de Jean Verdier comme imprimeur du Parlement de Grenoble et du Roi en 1689. Dès lors, il produit principalement des actes officiels de façon très prolifique et sa dynastie parvient à se maintenir jusqu'au début du XIXème siècle et voit se succéder à sa tête aussi bien des hommes que des femmes, que sont les veuves de Gaspard Giroud entre 1738 et 1745 et d'André Giroud entre 1767 et 1783⁶¹ et qui, malgré leur statut, tiennent une place très importante

⁵⁹ Marie-Anne Merland, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIIe siècle*, Tome XXX, Grenoble, Valentin Koerner, 2017, p234.

⁶⁰ Elsa Liardet, *Le livre dans la société grenobloise au XVIIIe siècle : Etude des bibliothèques de particuliers au travers des inventaires et ventes après décès*, Histoire, 2010, p33.

⁶¹ Ibid. p32.

dans l'histoire de leur famille. Finalement, la famille Giroud parvient à établir la dynastie d'imprimeurs la plus longue et la plus productive de Grenoble et reste la principale référence lorsque l'on parle de l'imprimerie grenobloise sous l'Ancien Régime.

La dernière des grandes familles influentes de l'imprimerie grenobloise est la famille Faure. Si leur installation à Grenoble remonte à 1628 avec Pierre Faure, simple libraire, il faut cependant attendre 1677 et le mariage de Claude Faure avec Marie Galle, fille d'André Galle pour que la famille acquière le titre d'imprimeur en reprenant celui du beau-père⁶² à sa mort. Les publications de Pierre Faure étant inconnues, c'est donc bien Claude qui est le premier des Faure à marquer l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Grenoble dans le début du XVIIIème siècle. Son fils, André Faure prend sa succession 1691 et entre 1722 à 1729, il décide de s'associer avec son frère Pierre avant de reprendre ses activités seul jusqu'en 1753. Son fils André II reprend l'affaire familiale jusqu'en 1781, date à laquelle la famille cesse d'exercer le métier.

Si d'autres familles ont su se faire connaître, comme ce fut le cas des familles Nicolas, Cuchet ou Fremont, leur influence n'a jamais pu égaler celle de ces trois grandes dynasties grenobloises qui ont successivement dominé le milieu de la presse à Grenoble.

⁶² Marie-Anne Merland, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIIe siècle*, Tome XXX, Grenoble, Valentin Koerner, 2017, p73.

Cependant, comme évoqué précédemment, à partir de 1704, l'imprimerie et le commerce du livre à Grenoble connaissent un bouleversement majeur puisque, suite à la volonté de Colbert, l'un des principaux ministres de Louis XIV, de réduire le nombre d'ateliers typographiques en France afin de pouvoir mieux contrôler les impressions, le nombre d'imprimeurs en ville est donc réduit à quatre. Dans tout le royaume, ce sont donc les intendants qui sont chargés de faire un état des lieux des imprimeries, afin de déterminer quels sont les imprimeurs qui peuvent s'établir ou bien conserver leur activité dans une ville, notamment en fonction de leur maîtrise, leur investissement et les œuvres produites, critères qui furent fatals à la famille Verdier.

À Grenoble, c'est l'intendant Fontanieu qui se charge de cet inventaire et qui décide de maintenir trois familles selon l'arrêt du 21 juillet de la même année⁶³, pour un total de quatre imprimeurs officiels que sont donc Pierre et André Faure, Philippine Chagnard, la veuve de Gaspard Giroud, et enfin Mathieu Petit, succédant à son père, Jacques Petit. Cependant, cet arrêt n'est que peu respecté dans un premier temps puisqu'entre 1700 et 1710 on compte encore sept imprimeurs officiants dans la ville en même temps. Il faut attendre la deuxième moitié du XVIIIème siècle pour que la loi soit enfin appliquée à la lettre puisqu'on ne compte alors plus que quatre imprimeurs-libraires actifs⁶⁴.

⁶³ Elsa Liardet, *Le livre dans la société grenobloise au XVIIIe siècle : Etude des bibliothèques de particuliers au travers des inventaires et ventes après décès*, Histoire, 2010, p31

⁶⁴ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1884, réed. 1969.

II – Travail et lieux de vie de l'imprimeur à Grenoble

A – Impression et mise en page : Un modèle bien établi

Jusqu'à la première moitié du XVIIIème siècle, il n'y a pas véritablement de norme concernant la fabrication et l'utilisation des caractères pour l'impression des textes. Les imprimeurs pouvaient employer les modèles qu'ils désiraient sans vraiment d'inconvénient. En revanche, il pouvait arriver que certains types d'origines différentes soient impossibles à utiliser conjointement du fait de l'écart entre les hauteurs typographiques des caractères, si bien que le pouvoir dut intervenir en 1723⁶⁵ en tentant de réguler les normes concernant la fabrication de ces derniers. Enfin, en 1737, Pierre-Simon Fournier publie une « Table des proportions relatives qu'il faut observer, puis un manuel typographique en deux tomes en 1764 et 1766⁶⁶.

En revanche, du côté de la mise en page, certains modèles semblent se mettre en place et s'affirmer. En effet, c'est l'apparition du « blanc ». Entre le XVème et le XVIIIème siècle, c'est l'abandon des pages noircies d'écritures compactes et denses, alors que ces dernières s'aèrent peu à peu dès le milieu du XVIème siècle⁶⁷.

⁶⁵ Roger Chartier, Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, 1984, Promodis, pp154-155.

⁶⁶ Simon Fournier, *Manuel typographique utile aux gens de lettres et à ceux qui exercent les différentes parties de l'Art de l'Imprimerie*, Paris, Tome 1 : 1764 et Tome 2 : 1766.

⁶⁷ Roger Chartier, Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, 1984, Promodis, pp164-165.

L'alinéa fait son apparition, séparant d'un espace différents paragraphes courts et concis et se diffuse d'abord au travers des lettres patentes du Roi jusque dans les provinces les plus éloignées de Paris. Les rééditions de textes anciens se font elles aussi sur un modèle similaire, moins plein que les originaux, dès le début du XVII^e siècle. Avec l'allègement des pages arrivent aussi des caractères plus légers et plus étendus que ceux utilisés précédemment⁶⁸. Les caractères utilisés alors sont volontairement plus jolis et ont aussi un but décoratif, remplaçant peu à peu le Garamond en faveur du Grandjean ou du Didot. Avec eux, les textes gagnent encore en clarté au risque de perdre en lisibilité.

Ce phénomène s'observe également au travers de nos sources, avec de larges marges blanches encadrant des pages de garde et des textes décorés et aérés. Les titres sont gros et prennent une bonne partie de la page, souvent encadrés de gravures. Cependant, ce qui marque le plus, ce sont les similitudes entre des modèles de la seconde moitié du XVII^e siècle et d'autres de la fin du XVIII^e. En effet, entre un ouvrage tiré en 1675 à Grenoble par François Provençal et un autre imprimé en 1785 par Charles Giroud à Avignon⁶⁹, les similitudes sont frappantes, que ce soit au niveau de la mise en page, de l'organisation ou des caractères utilisés, démontrant bien de l'adoption par les ateliers d'impression d'un modèle préétabli qui se maintient au moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

⁶⁸ Roger Chartier, Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, 1984, Promodis, pp166-167.

⁶⁹ ADI J 588 – voir Annexe 11 pp 52-53.

B – Lieux de vie et atelier de l'imprimeur

1) Les lieux de l'imprimerie

La plupart des ateliers d'imprimerie sont installés en centre-ville, souvent sur de grands axes routiers, favorisant ainsi la visibilité et la livraison de matières premières que sont notamment le papier ou l'encre. Les grands ateliers en revanche, employant des dizaines d'ouvriers travaillant parfois sur une vingtaine de presses à la fois étaient plutôt situés en périphérie des villes, ou à la campagne⁷⁰, dans des manufactures prévues à cet effet et construites pour accueillir un grand nombre de travailleurs et de matériel à la fois.

Cependant, au regard de nos sources⁷¹, il paraît évident que la famille Petit constituait plutôt une dynastie relativement modeste, et il est fort probable qu'ils n'aient pas possédé plus de quatre presses à la fois dans leur atelier⁷². En effet, la plupart des imprimeurs utilisent des bâtiments en ville préexistants, qui leur servent alors à installer leur atelier et qui parfois, constituent également d'appartement. En effet, pour les plus humbles d'entre eux, il n'est pas rare que le lieu de production se mêle avec le lieu de vie.

⁷⁰ Roger Chartier, Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, 1984, Promodis, p46

⁷¹ ADI 2 E 1315 notamment.

⁷² Voir sous-partie suivante

Si les presses sont installées la plupart du temps au rez-de-chaussée pour des raisons pratiques et de sécurité, celles-ci étant assez volumineuses et pesant tout de même près de 300 kilos⁷³ sans compter le poids des châssis, des modèles, etc., l'étroitesse des immeubles du XVIIème siècle obligeait parfois les imprimeurs à étaler la chaîne de production sur plusieurs étages. La boutique, elle aussi, était souvent au niveau de la rue, pour faciliter l'accueil des clients. Or donc, si l'imprimeur ou le bourgeois qui possédait l'immeuble résidait souvent au premier étage, il n'était pas rare qu'une partie de son matériel y soit entreposé pour des raisons pratiques.

2) Le cas de la famille Petit

Le cas décrit précédemment intervient plutôt avec de petits imprimeurs ne pouvant se payer le luxe de posséder un atelier en plus d'une maison. Cependant, il semblerait que la famille Petit ait possédé au moins un atelier et des immeubles distincts, comment Pierre-Antoine Petit en fait part lors du règlement de la succession de son père après la mort de ce dernier en 1747⁷⁴. Jacques Petit, père fondateur la dynastie d'imprimeurs, ayant fait ses débuts comme imprimeur indépendant en 1660⁷⁵, il est fort probable que cet investissement intervienne plus tardivement dans sa carrière lorsque celui-ci obtient les bonnes grâces de ses pairs.

⁷³ Roger Chartier, Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, 1984, Promodis, p49.

⁷⁴ ADI 288 J 66 – Voir aussi Partie III.

⁷⁵ ADI 1 J 2000.

Malheureusement, il n'y a pas de date précise à laquelle il acquiert son atelier et il est possible que durant une grande partie de sa carrière, il opère à son domicile Rue du Grand-Puits à Grenoble, vis-à-vis des Trois Faisans⁷⁶, qui semble être la principale, adresse où il réside. Il semble également, sans toutefois pouvoir l'affirmer avec certitude, que Jacques Petit prenne possession de son imprimerie, ou du moins de sa première presse, autour du mois d'avril 1660 auprès d'un certain Jean de Petichet, marchand et bourgeois de Grenoble⁷⁷, à qui il doit alors la somme de 218 livres⁷⁸.

Mathieu Petit, son fils, en revanche est plus mobile et déménage de nombreuses fois durant sa carrière. En effet, la correspondance qu'il entretient avec Pierre-Antoine nous informe sur ses différentes adresses durant les quelque vingt années de leurs échanges. Il habite d'abord Rue des Clercs, près de la Grand-Rue⁷⁹, puis déménage, à une date inconnue, Place Claveyson jusqu'en 1730 environ où il change encore d'adresse pour la Rue Pérollerie⁸⁰ avant d'emménager Place aux Herbes⁸¹, sa dernière résidence où se situe probablement son atelier.

⁷⁶ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1884, rééd. 1969.

⁷⁷ Henri-Jean Martin, Micheline Lecocq, collab. Hubert Carrier et Anne Sauvy, *Livres et lecteurs à Grenoble : les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, Droz, 1978, p232.

⁷⁸ ADI 288 J 64.

⁷⁹ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1884, rééd. 1969.

⁸⁰ ADI 288 J 66.

⁸¹ ADI 288 J 66.

Chapitre II – Jacques Petit, itinéraire familial et professionnel

Maintenant que le cadre global concernant le milieu de l'imprimerie en province et à Grenoble a été posé, nous pouvons aborder le cas de la famille Petit, qui est le principal sujet de ce mémoire. Dans ce second chapitre, nous évoqueront d'abord les origines familiales de Jacques Petit, son parcours et sa vie avant son insertion dans le milieu de l'imprimerie, puis, dans un second temps, la progression au sein de ce même monde, depuis son intégration dans la corporation des imprimeurs, jusqu'au sommet de sa carrière.

I – Itinéraire familial et professionnel de Jacques Petit

A – Jacques Petit au travers de nos sources

Afin de mieux saisir les enjeux de la partie qui va suivre, il est essentiel de faire un récapitulatif de nos sources concernant le cas de Jacques Petit. En effet, comme il a été déjà présenté plus tôt, l'état des sources concernant notre homme rend leur étude longue et difficile, notamment pour ce qui est de la retranscription, et les informations que nous parvenons à en extraire restent succinctes et imprécises.

Aussi, afin de reconstituer le parcours de Jacques Petit de manière plus précise, il aura fallu s'appuyer grandement sur les travaux d'Edmond Maignien, autant son œuvre⁸², déjà évoquée, que ses notes⁸³, tout en les agrémentant des connaissances tirées des études de nos sources, provenant elles des premières liasses de la cote 288J. Les sources de l'ensemble Petit proviennent de la sous-série 2 E et sont donc classées dans les cinq liasses distinctes en fonction du personnage concerné. Celles qui nous intéressent réellement sont donc les liasses 1 et 2 qui rassemblent une partie du courrier entretenu par Jacques Petit concernant différentes affaires.

⁸² Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1884, réed. 1969.

⁸³ 1 J 2000.

La première liasse⁸⁴ contient donc différentes pièces de procédures et actes juridiques concernant la famille Petit. On retrouve notamment mes pièces de procédure et des mémoires de frais d'impression de factums concernant une affaire ayant opposé Jacques Petit à Hélène de Petichet, héritière d'Antoine Petichet, couvrant une période allant de 1660 à 1690. Le dossier contient également une déclaration de Madeleine de Petichet, veuve dudit Antoine en faveur de Jacques Petit, des procédures de succession concernant la même famille, entre 1683 et 1698, et enfin, deux extraits des Registres du Roi commandés et imprimés chez Jacques Petit en 1681.

La seconde liasse⁸⁵ comprend également un bon nombre de procédures et de procès, opposant notamment Catherine Devoise, femme de Jacques Petit, et Mathieu Petit à Anne Devoise, la sœur de cette dernière entre 1665 et 1690, un autre opposant les deux sœurs Devoises à un certain Jean Guy entre (1660 et 1672) et enfin, le testament de Anne Devoise, malheureusement en grande partie illisible. Enfin, la cote 1 J 2000 regroupe les notes d'Edmond Maignien concernant différentes familles grenobloises, dont les Petit. Celles-ci nous renseignent essentiellement sur la vie de Jacques Petit, quelques liens de parenté et ses débuts à Grenoble en tant qu'imprimeur. Ses travaux préliminaires et son livre sur les imprimeurs grenoblois se sont montrés très utiles pour reconstituer les débuts de la dynastie des Petits.

⁸⁴ ADI 288 J 64.

⁸⁵ ADI 288 J 65.

B – Environnement familial : Jacques Petit avant l'imprimerie

1) Les origines familiales de Jacques Petit

Jacques Petit est né à Grenoble le 28 août 1627 de l'union d'Antoine Petit et Louise de Chaix⁸⁶, anciennement mariée à Étienne Magnan et déjà mère d'une jeune femme, Madeleine. Son père étant Maître pâtissier⁸⁷, rien ne semblait le relier au monde de l'imprimerie ou de la librairie, et il aurait probablement dû reprendre l'affaire familiale et exercer le même métier que son paternel, comme il se faisait traditionnellement sous l'Ancien Régime.

Cependant, ce que l'on peut supposer être son premier contact avec le monde de l'impression se fait, surprenamment, par le biais de sa demi-sœur, Madeleine Magnan. En effet, celle-ci se marie en 1635 avec Claude Bureau, imprimeur lyonnais, nommé au service du Roi en 1640 et qui déménage à Grenoble à une date inconnue pour s'installer à proximité de la rue du Grand Puits, à l'enseigne de l'imprimerie royale. Ce dernier décède en 1648 et elle hérite de l'imprimerie avant de se remarier la même année avec Pierre Fremon⁸⁸, fraîchement descendu de Paris et qui succède à Claude Bureau au poste d'Imprimeur du roi, de la Chambre des Comptes de Grenoble et du Duc de Lesdiguières.

⁸⁶ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1884, rééd. 1969, pXLIV.

⁸⁷ Marie-Anne Merland, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIIe siècle*, Tome XXX, Grenoble, Valentin Koerner, 2017, p187.

⁸⁸ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1884, rééd. 1969, pXLIV.

Bien qu'il n'y ait pas de sources précises à ce sujet, c'est très probablement chez Pierre Fremon que Jacques Petit découvre et intègre le monde de l'imprimerie en devenant son apprenti. Le fait que Jacques Petit ne soit pas issu à la base du milieu du livre et parvienne cependant à l'intégrer et à apprendre son art auprès un Maître renommé démontre déjà de la particularité du parcours de la famille. Cependant, il faut tout de même noter que, bien qu'il soit singulier, son parcours n'est pas complètement unique. En effet, rien qu'à Grenoble même, on peut recenser une poignée d'autres individus qui suivent un début de carrière semblable au sien. C'est le cas par exemple de Laurent Gilibert, imprimeur-graveur à Grenoble entre 1670 et 1686, qui, malgré un père notaire, décide d'apprendre l'art de Gutenberg, lui aussi chez Pierre Frémon quelques années après Jacques Petit⁸⁹.

2) La formation aux arts de l'imprimerie de Jacques Petit

Ainsi donc, Jacques Petit fait probablement ses débuts dans l'imprimerie auprès de Pierre Frémon, son deuxième beau-frère. Il entre à son service comme apprenti probablement entre ses 21 et 25 ans. Malheureusement, les sources ne renseignant que très peu à ce sujet, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses à ce sujet. Pierre Frémon s'étant installé à Grenoble en 1648 et se mariant dans la même année, nous pouvons supposer que Jacques débute son apprentissage dans les mois ou les années qui suivent. Or, en 1648, il est déjà âgé de 21 ans, donc déjà largement en âge de travailler.

⁸⁹ Marie-Anne Merland, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIIe siècle*, Tome XXX, Grenoble, Valentin Koerner, 2017, p121

En revanche, rien ne nous renseigne sur les raisons qui l'ont poussé à rejoindre le corps des imprimeurs-libraires, quitte à se défaire de l'entreprise paternelle. Il est probable est que ce dernier n'avait déjà guère envie de suivre le même parcours que son père et qu'il se sera pris d'intérêt pour les métiers du livre au travers de sa belle-famille, profitant de sa proximité avec Pierre Frémon qui jouissait alors d'une certaine renommée.

Une fois encore, la durée de son apprentissage reste floue. En considérant qu'il entre en formation auprès de Pierre Frémon dès 1648, et les rares sources nous renseignant à ce sujet, il serait resté à son service comme apprenti pendant environ 5 ans⁹⁰, ce qui semble plutôt en accord avec la durée classique d'un apprentissage des métiers artisanaux de l'époque. Suite à sa formation, Jacques Petit aurait par la suite travaillé comme compagnon à Grenoble et à Lyon jusqu'à obtenir son titre d'imprimeur en 1656⁹¹, alors âgé de 29 ans. Il est également possible qu'il soit resté au service de Pierre Frémon sur toute cette durée.

En tout cas, Jacques Petit ne semble pas non plus avoir effectué de tour de France, pratique particulièrement commune chez les jeunes imprimeurs en formation, bien qu'il ne s'agisse pas d'un compagnonnage organisé comme c'est déjà le cas pour certains autres

⁹⁰ ADI 1 J 2000.

⁹¹ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1884, réed. 1969

métiers⁹². En effet, l'ouvrier de la presse est rarement sédentaire, voyageant de ville en ville parfois pendant quelques dizaines d'années, cherchant à perfectionner son art et à se constituer un vaste réseau de connaissances, qu'une correspondance assidue permet d'entretenir⁹³ et de s'informer sur les offres de travail à prendre, celles à éviter, etc. Les villes les plus populaires auprès des apprentis imprimeurs sont essentiellement Paris, Lyon, Dijon, Avignon, Bordeaux, Rouen, les grands centres de l'imprimerie française, mais aussi quelques villes Belges ou Suisses telles que Genève.

⁹² Roger Chartier, Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, 1984, Promodis, pp60-61.

⁹³ Voir aussi Partie II.

II – Jacques Petit et le milieu de l'imprimerie grenobloise

A – Jacques Petit, imprimeur au service de la ville

1) Alliance familiale

Pour un nouvel arrivant qui ne descend pas directement d'une dynastie d'imprimeur-libraire, s'établir au sein de la Communauté des métiers du livre n'est pas aisé. En revanche, d'autres moyens existent pour que même les nouveaux arrivants sur le marché puissent se constituer un capital de départ. L'un des moyens les plus répandus est rachat d'un fonds de librairie, ou d'une imprimerie auprès d'un imprimeur-libraire déjà établi⁹⁴. Une autre solution réside dans les alliances professionnelles entre plusieurs artisans-imprimeurs ou membres de la même famille afin de constituer un fond économique plus conséquent. Ces associations répondent en général à des ambitions dans le commerce de l'imprimerie et de la librairie. Enfin, probablement le procédé le sûr parmi ceux utilisés pour s'établir, est l'alliance matrimoniale avec une fille ou une veuve d'imprimeur-libraire afin d'hériter directement de son affaire. C'est le cas, pour rappel, de Pierre Frémon qui hérite du fond de Claude Bureau en épousant sa veuve, la demi-sœur de Jacques Petit.

⁹⁴ Charlène Béziat, *L'imprimeur du roi à Lyon au XVIIIème siècle*, Mémoire Histoire, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2011, pp 64-65.

Concernant Jacques Petit, nous perdons un peu sa trace à Grenoble après qu'il soit entré au service de Pierre Frémon comme apprenti, probablement parti étudier l'imprimerie sur Lyon après sa formation. Il faut attendre 1656 et son mariage avec Catherine Devoise pour à nouveau trouver des traces écrites à son sujet. C'est d'ailleurs la même année qu'il est reconnu Maître Imprimeur à Grenoble⁹⁵. Dans nos sources, peu d'informations nous sont données au sujet de Catherine Devoise. On sait seulement qu'elle est la sœur de Anne et Pierre Devoise et qu'à la mort de ce dernier, elles héritent des possessions transmises par leur oncle lui aussi prénommé Pierre Devoise, Chanoine à Grenoble à la suite d'un procès entre 1669 et 1672⁹⁶.

Bien que les deux événements ne soient pas directement liés, il est probable que Jacques Petit ait touché une partie, voir l'intégralité de l'héritage de sa femme suite à leur union, en plus de sa dot, lui permettant ainsi de réunir les fonds nécessaires pour le rachat d'une imprimerie, possiblement auprès de Jean Petichet, évoqué plus tôt. Malgré le fait qu'il soit reconnu Maître Imprimeur, il faut attendre 1660 et son installation rue du Palais pour qu'il ne commence à travailler⁹⁷ et se déclare imprimeur de la ville. Depuis cette adresse, il imprime une demi-douzaine de documents, aussi bien en français qu'en latin, aussi bien pour des particuliers que des documents officiels. En 1663, il déménage à nouveau pour s'installer rue du Grand-Puits, d'où il séjourne jusqu'à sa mort.

⁹⁵ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1884, rééd. 1969.

⁹⁶ Jean-Guy Basset, *Recueil de plusieurs arrêts notables de la cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné*, seconde édition, Grenoble, 1686, pp278-280.

⁹⁷ Marie-Anne Merland, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIIe siècle*, Tome XXX, Grenoble, Valentin Koerner, 2017, p 187.

2) L'ascension professionnelle de Jacques Petit

Le parcours professionnel de Jacques Petit aurait pu s'arrêter là, un artisan imprimeur parmi tant d'autres, comme Pierre Charvys ou François champ, autant de noms que l'histoire de l'imprimerie grenobloise n'aura pas retenu. D'ailleurs, peu de choses semblaient pouvoir démarquer notre homme du reste de cette communauté. Pourtant, après avoir d'abord été reconnu imprimeur de la ville, il est élu syndic de la corporation des imprimeurs-libraires de Grenoble⁹⁸. Au sein d'une communauté professionnelle comme celle-ci, le syndic est une personne chargée de gérer les affaires, les intérêts communs de celle-ci. Il doit donc être élu par les membres de la corporation et il est alors chargé de la modification des règlements, des rapports avec le pouvoir et doit rendre des comptes. De plus, sous l'Ancien Régime, nul ne pouvait être admis à la Maîtrise dans une corporation sans avoir présenté son chef-d'œuvre au jugement des syndics.

Malheureusement, rien ne nous renseigne sur la date précise à laquelle Jacques Petit obtient ce titre ni la durée exacte de son mandat. Ce qui est certain en revanche, c'est qu'à ce moment-là, il tient alors une position très importante vis-à-vis de ses pairs, son rang de syndic lui assurant d'être reconnu comme une personne de confiance, fiable et surtout sérieuse, et sa carrière ne s'arrête pas là.

⁹⁸ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1884, rééd. 1969
Voir aussi ADI 1 J 2000.

En effet, en 1668, il est également élu consul à l'âge de 41 ans⁹⁹. Si ses attributions sont alors relativement floues, de manière générale, les consuls exercent les fonctions de juge, d'arbitre et de conciliateur au sein de leur communauté et ils remplissent parfois l'emploi de notaire ou d'administrateur et peuvent également s'occuper du commerce. C'est un poste à haute responsabilité et aussi un grand honneur qui est alors fait à notre humble imprimeur de province. Une fois encore il nous est difficile de déterminer ce qui pourrait bien expliquer une telle ascension sociale et professionnelle. Peut-être était-ce dû à sa proximité avec le Parlement de Grenoble, ou les ordres religieux dont il publie nombre de travaux, ou bien était-il suffisamment brillant et intelligent en affaires pour s'attirer le respect des autres ouvriers imprimeurs de la ville, il est impossible de le certifier. Enfin, Jacques Petit meurt en 1708, doyen reconnu des imprimeurs¹⁰⁰ après une carrière plutôt brillante, laissant place à Mathieu, son fils, qui lui succède au titre de Maître imprimeur de la ville de Grenoble et qui perpétue son œuvre avec assiduité.

⁹⁹ Marie-Anne Merland, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle*, Tome XXX, Grenoble, Valentin Koerner, 2017, p 187.

¹⁰⁰ ADI 2 E 1315.

B – Les travaux d’une vie

Au travers des travaux d’Edmond Maignien et de Marie-Anne Merland¹⁰¹, on recense pour Jacques Petit un total d’environ quarante-cinq œuvres commandées et imprimées dans son atelier entre les années 1660 et 1698¹⁰². Si une partie de la production a probablement été perdue, cet échantillon nous offre malgré tout un bon exemple du travail de Jacques Petit durant sa vie. Ce que l’on constate d’abord est que l’ensemble de cette production reste plutôt modeste en comparaison d’autres imprimeurs, comme la famille Verdier, aux travaux très nombreux et variés.

Son ouvrage est également très changeant. En effet, certaines années, il va tirer entre trois et cinq ouvrages, comme en 1662 ou en 1683 par exemple, tandis que d’autres années, il va se limiter à un ou deux ouvrages au maximum. Cependant, cela ne semble pas être un cas unique puisqu’on retrouve le même genre de phénomène chez la plupart des autres imprimeurs grenoblois et pourrait être expliquée par la demande fluctuante et instable de travail en province.

Concernant les commanditaires de ces ouvrages, un constat flagrant apparaît. En effet, une large majorité des commandes de Jacques Petit sont à caractère religieux. Sur le total des ouvrages recensés, 27 d’entre eux concernent différentes règles, traités ou

¹⁰¹ Marie-Anne Merland, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle*, Tome XXX, Grenoble, Valentin Koerner, 2017, p 187-196.

¹⁰² Voir aussi Annexe 2 pp 4-8.

offices religieux, soit plus de la moitié de la production totale de l'atelier Petit. Parmi eux, cinq sont d'ailleurs entièrement en latin, prouvant une certaine érudition chez notre imprimeur grenoblois. Cela démontre de la place très importante de la religion à la fois au sein des foyers, puisque Jacques Petit, dans ses quelques lettres, s'en confie très souvent à Dieu, mais aussi dans sa production imprimée. De manière générale, le religieux a toujours tenu une place majeure dans l'histoire de la presse et du livre. Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème}, traités et réflexions théologiques, textes traditionnels et livres de piété sont encore en supériorité numérique dans les bibliothèques de collectionneurs¹⁰³.

Une autre part importante de la production de l'atelier Petit est constituée de textes officiels, lettres du Roi, arrêts du Conseil d'Etat ou traités de paix. Une grosse part de cet ouvrage « officiel » paraît d'ailleurs entre les années 1662 et 1664, avec notamment l'impression d'une « lettre du roi écrite aux consuls de Grenoble pour annoncer la naissance de la princesse Anne Elisabeth » ou encore un arrêt de la Cour du Parlement de Paris¹⁰⁴.

Enfin, une part moindre des impressions de Jacques Petit est constituée de demandes de particuliers, notamment des oraisons funèbres ou des communiqués entre deux personnes ou entreprises.

¹⁰³ Roger Chartier, Henri-Jean Martin, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, 1984, Promodis, pp219-220.

¹⁰⁴ Voir aussi Annexe 2 pp 4-8.

Partie II – Vie et contraintes de l'imprimeur, l'entreprise familiale des Petits

Après avoir replacé la famille Petit et ses débuts dans un cadre historique, culturel et professionnel nous pouvons désormais, dans cette seconde partie, nous occuper de la transmission de la dynastie de père en fils. Il va s'agir d'abord de déterminer les enjeux et les difficultés qui vont s'opposer à la reprise de l'affaire familiale par Mathieu Petit, fils de Jacques Petit, le fondateur de cette jeune dynastie d'imprimeurs, mais aussi dans quelle continuité s'inscrit ce dernier par rapport à son père.

Dans un second temps, nous nous attarderons sur la correspondance entre Mathieu Petit et son fils, Pierre-Antoine, qui nous en apprend beaucoup sur ce personnage, son parcours et sa vie hors du cocon familial, puisqu'il est le premier membre de cette dynastie à s'émanciper de ses racines pour s'engager dans un long tour de France pour ne jamais revenir à Grenoble. Il s'agira aussi d'étudier l'importance de la correspondance et des formes tenues dans celle-ci au sein du réseau familial et professionnel.

Chapitre I – De Jacques à Mathieu Petit, la confirmation d'une dynastie

Etranger au milieu de l'imprimerie, sans autres ressources que le capital familial, Jacques Petit, qui aurait pu être un simple imprimeur parmi tant d'autres, parvient pourtant à se démarquer du reste de ses homologues et connaît alors une carrière « fulgurante », rarement vue à Grenoble. Il décède finalement en 1708, doyen reconnu et respecté de la communauté des imprimeurs grenoblois, laissant à son fils, Mathieu Petit, une affaire déjà bien lancée. Cependant, la passation des droits de succession est rendue plus compliquée par les nombreuses législations en vigueur concernant l'imprimerie, révélatrices des enjeux autour de la Maîtrise d'imprimerie.

I – La transmission familiale, le poids des réglementations et des procédures

A – Les contraintes de la loi

1) Le cadre législatif global

Au début du XVII^{ème} siècle, on observe une augmentation du nombre d'imprimeurs du Roi, aussi bien à Paris qu'en province. Ces derniers sont les imprimeurs-libraires attirés par le pouvoir royal et qui produisent les impressions liées pour la plupart, à l'administration et à la législation. Ces productions imprimées sont appelées par les contemporains « travaux de ville »¹⁰⁵, c'est-à-dire des publications d'usage quotidien. De manière plus générale, ces travaux de ville désignent l'ensemble des documents officiels commandés directement par l'État ou ses intermédiaires en province, les municipalités, auprès des Maîtres imprimeurs. Cela est en partie dû, entre autres, à une augmentation parallèle des prérogatives et privilèges octroyés aux imprimeurs du roi qui sont aussi davantage protégés. Aussi, il est courant, dans la première moitié du XVII^{ème} siècle, d'assister à des procès contre ceux qui attendent à leurs droits.

¹⁰⁵ Pascal Fouché, Daniel Péchoin, Philippe Schuwer, *Dictionnaire encyclopédique du livre, Tome 3, Paris, Ed. du cercle de la librairie, 2011, p888.*

Plus tard, les troubles liés à la Fronde (1648-1653), qui entraîne alors un affaiblissement du pouvoir royal, offrent l'occasion aux imprimeurs-libraires qui ne détiennent pas de charge officielle délivrée par le roi, de s'intituler eux-mêmes comme imprimeurs de l'Etat. Dans le même principe, d'autres se proclament imprimeurs attitrés d'un prince, d'un personnage puissant ou d'un corps constitué¹⁰⁶.

Colbert (1619-1683) entrant au service du roi, il entraîne rapidement la promulgation d'un arrêt du Conseil le 21 mars 1661, faisant état des abus perpétrés par les imprimeurs-libraires et surtout, qui proclame et atteste que le roi seul a le droit de nommer et d'avoir des imprimeurs attitrés¹⁰⁷. Dans le même temps, une réduction du nombre d'imprimeurs du roi dans la capitale est amorcée et officialisée par une loi en août 1686 et dans les provinces par l'édit du 21 juillet 1704¹⁰⁸. En contrepartie, les fonctions des imprimeurs officiels s'élargissent et les métiers de la presse deviennent plus lucratifs pour ces Maîtres. Tout au long des XVIIème et XVIIIème siècles, la monarchie perpétue sa politique de restriction et de contrôle des imprimeurs-libraires, autant dans la capitale qu'en province, et dès lors, ne s'adresse plus qu'exclusivement aux imprimeurs du roi pour réaliser les impressions des ordonnances, arrêts et édits qu'elle produit¹⁰⁹. Par la suite, la première moitié du XVIIIème siècle, subit la volonté du souverain de ne plus nommer ses imprimeurs du roi et de la ville, qu'en remplacement les uns des autres, et au fur et à mesure qu'une place se libérait¹¹⁰, permettant ainsi au pouvoir de s'assurer un nombre limité d'imprimeurs et de la loyauté de ces derniers.

¹⁰⁶ Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1999, p673.

¹⁰⁷ Maurice Audin, *Histoire de l'imprimerie, Radioscopie d'une ère de Gutenberg à l'informatique*, Paris, Picard, 1972, p165.

¹⁰⁸ Paul Dupont, *Histoire de l'imprimerie*, Paris, Edouard Rouveyre, 1853, pas de pagination.

¹⁰⁹ Charlène Béziat, *L'imprimeur du roi à Lyon au XVIIIème siècle*, Mémoire Histoire, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2011, p22.

¹¹⁰ Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVIIe siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1999, p44.

2) Le cas de Grenoble

Le milieu de l'imprimerie grenobloise est frappé de plein fouet par les nouvelles mesures qui sont particulièrement sévères pour les villes de province. Le nombre d'imprimeurs est drastiquement réduit et la quasi-totalité de la production d'imprimés officiels est mise aux mains d'une poignée de familles qui conservent ce monopole tout au long du XVIIIème pour certaines d'entre elles, comme les Giroud ou les Faure et, bien que les lois ne soient pas parfaitement appliquées à la lettre dans le premier quart du XVIIIème siècle, le monde des imprimeurs grenoblois "s'effondre" pour ne laisser place qu'à une poignée d'individus triés et sélectionnés par le pouvoir royal et la municipalité. À Grenoble, comme pour la plupart des autres cités provinciales, le nombre de Maîtres imprimeurs pouvant officier en même temps est limité à quatre¹¹¹.

Probablement grâce à la notoriété acquise par Jacques Petit au cours de sa vie auprès de la corporation des imprimeurs grenoblois, la famille Petit est elle aussi choisie parmi ces derniers et maintenue en tant qu'imprimeur du roi et de la ville. Si cette décision ne semble pas poser trop de problèmes à leurs homologues du vivant de Jacques Petit, il en va autrement à la mort de ce dernier en 1708. En effet, lorsque Mathieu Petit, son fils, doit reprendre le flambeau, il se heurte à une partie de la communauté des imprimeurs-libraires et s'engage alors un long procès pour statuer sur l'avenir de l'entreprise Petit et durant lequel il doit défendre ses titres et intérêts¹¹².

¹¹¹ ADI 2 E 1315 – Annexe 5 p 14.

¹¹² ADI 2 E 1315 – Annexe 4 pp 10-13.

La principale raison de ce procès résulte d'abord du fait que, Jacques Petit, ayant été déclaré infirme 15 ans auparavant par son fils Mathieu, probablement une cécité due à l'âge, ce dernier reprenait déjà l'affaire de son père depuis déjà une dizaine d'années¹¹³. Si cette situation ne posait guère de problèmes avant la mort de Jacques Petit, il en va autrement après sa mort. En effet, après 1708, Mathieu Petit reprend naturellement la suite de son père et continue d'œuvrer à l'atelier, malgré l'arrêt du conseil du 21 juillet 1704 et faisant fi des législations en vigueur et ce, jusqu'à la mise en examen de son cas et la saisie de son imprimerie. La seconde raison à l'origine de ce procès tient également aux autres familles d'imprimeurs, et notamment les aspirants, qui cherchent à faire valoir leurs droits.

En effet avec le durcissement de l'accès à la Maîtrise d'imprimerie, la place supposément laissée vacante par Jacques Petit présentait une très belle occasion de reprendre l'affaire, et on ne compte pas moins de quatre revendications différentes au cours de ce procès.

Aussi, le procès-verbal que nous étudions à présent nous offre l'occasion d'observer les procédures mises en œuvre en cas de litige entre imprimeurs dans le cas d'une succession, nous donnant un aperçu des partis engagés, des lois entrant en vigueur et des argumentaires de chacun.

¹¹³ ADI 2 E 1315 – Annexe 4 p 11.

B – Au cœur du procès, défense et accusations de Mathieu Petit, les enjeux de la Maîtrise

1) Organisation et présentation du procès

Le procès-verbal est rédigé par Pierre Aubert à la date du 9 octobre 1708 dans lequel il se présente sous la forme et titres suivants :

"Ecuyer, conseiller du Roy, trésorier de France, garde scel au Bureau des finances et Chambre du Domaine de Dauphiné, Lieutenant Général de Police de la ville, faubourg et Banlieue de Grenoble¹¹⁴."

Ce dernier fait donc état des titres, et des capacités présentées par Mathieu Petit au cours de sa requête, mais également celles des autres aspirants impliqués, qui sont donc au nombre de trois. Il présente aussi, de manière plus classique les contestations et les revendications des différents partis impliqués dans le procès et fait note enfin de l'avis rendu par le Chancelier sur ladite requête de Mathieu Petit.

¹¹⁴ ADI 2 E 1315 – Annexe 4 p10.

Le procès-verbal prend en compte les comparutions faites devant la cour les 7, 11 et 14 septembre 1707¹¹⁵ par les différents partis, soit donc respectivement, Mathieu Petit, puis Jean Verdier, syndic des Imprimeurs et François Champ, syndic des libraires, et enfin, André Faure, Maître imprimeur, puis Augustin Caustier, Moise Raillane, Pierre Faure, tous trois aspirants à la Maîtrise d'Imprimerie, mais également Alexandre Giroud, imprimeur et libraire qui défend les intérêts de Gaspard Giroud, son fils et également aspirant, en son nom.

Sont également ajoutés au procès-verbal deux extraits d'attestations des 11 et 20 mai 1708¹¹⁶ rédigées par les maitres et consuls de la ville de Grenoble et par les Préfets et Recteurs du Collège des Jésuites de la ville.

La première attestation affirmant que Mathieu Petit est bien "Versé et expérimenté dans l'Art de l'Imprimerie", que son savoir-faire lui a été enseigné par son propre père dès le plus jeune âge et qu'ils ont chacun bien répondu aux attentes et au contentement de leurs clients¹¹⁷.

La seconde attestation prouvant que les ouvrages de Jacques et Mathieu Petit ont toujours été de bonne orthographe, aussi bien en français qu'en latin, mais également de bonne qualité, et que le fils Mathieu Petit est lui-même assez congru dans les deux langues¹¹⁸.

¹¹⁵ ADI 2 E 1315 – Voir annexe 4 p 10.

¹¹⁶ Ibid. – Voir annexe 6 p 15.

¹¹⁷ Ibid. – Annexe 6 p 15.

¹¹⁸ Ibid.

Enfin, a été également ajouté au dossier un extrait de procédure de vérification des fontes, qui sont des ensembles de caractères, d'une même police d'écriture, de même style, corps et graisse, de Jean Verdier et faite par Mathieu Petit, dans lequel ce dernier est reconnu expert et qualifié Maître Imprimeur de Grenoble du 18 décembre 1702. L'extrait est signé par un certain Bemont, greffier de la judicature de Grenoble. Cependant, ce dernier reste, hélas introuvable au sein de la cotte concernée, mais le fait qu'il soit cité¹¹⁹ dans le procès-verbal témoigne d'abord de son existence, mais également de son importance, puisqu'il doit en principe attester de la Maîtrise d'Imprimerie de Mathieu Petit.

2) Prétentions et revendications des aspirants à la Maîtrise

Les principaux intéressés lors du procès, outre bien sûr Mathieu Petit qui défend ses titres, sont les quatre aspirants à la Maîtrise d'imprimeurs représentés au cours du procès. Profitant du décès de feu Jacques Petit pour faire entendre leurs revendications et faire valoir leurs droits. Le premier d'entre eux est un certain Augustin Caustier qui démontre de sa valeur et de son mérite à la Maîtrise en faisant peser son apprentissage à Paris et sa longue expérience dans le domaine de l'impression :

¹¹⁹ ADI 2 E 1315 – Evocation faite sur la première page, voir annexe 4 p 10.

« Augustin Caustier, compagnon imprimeur, aspirant à la Maîtrise, natif de Paris, a dit qu'il y a fait son apprentissage, qu'il offre de le prouver par le brevet qui en a été passé, et par la quittance de Cuffon, Maître imprimeur de Paris. Il a ajouté qu'il y a plus de 25 ans qu'il travaille de cette profession, qu'il y en a 13 qu'il est établi dans cette ville¹²⁰. »

Le second aspirant est Moise Raillane Dumont qui utilise à peu de choses près les mêmes arguments que le précédent, appuyant sur ses 30 années d'ancienneté dans le milieu de l'imprimerie et de son expérience chez divers Maîtres de la ville de Grenoble comme principale garantie de son mérite de la Maîtrise :

« Moise Raillane Dumont, aussi aspirant à la Maîtrise d'Imprimerie, a dit qu'il y a plus de 30 ans qu'il travaille de ladite profession, sous Edouard Raillane Dumont Maître imprimeur, ou chez les autres Maîtres de cette ville.¹²¹ »

Le troisième cas est celui de Pierre Faure, fils de la fameuse lignée d'imprimeurs du même nom, ce qu'il n'hésite pas à revendiquer, faisant valoir son apprentissage au collège des Jésuites de la ville de Grenoble, sa connaissance de la langue latine et de son expérience dans le milieu aux côtés de son frère.

« Pierre Faure, aspirant, a dit qu'il est fils, petit fils est frère de Maître, qu'il a fait les humanités, rhétoriques et philosophie au collège des R.P Jésuites de cette ville, qu'il travaille depuis cinq ou six ans auprès de son dit frère, que lesdits Caustier, Dumont et Petit ne sont point congrus en langue latine comme lui¹²². »

¹²⁰ ADI 2 E 1315 – Annexe 4 p 11.

¹²¹ Ibid.

¹²² Ibid.

Le dernier prétendant au titre de Maître imprimeur est Gaspard Giroud, d'Alexandre Giroud, qui d'ailleurs vient le représenter à sa place durant le procès. Cette fois-ci encore, les arguments avancés par ce dernier sont la formation et le parcours du garçon, son érudition et sa maîtrise du latin et du grec, son parcours professionnel et enfin, son héritage familial, la dynastie Giroud étant déjà plutôt prestigieuse dans le milieu du livre à Grenoble :

« Ledit Alexandre Giroud a dit que Gaspard Giroud son fils a fait son apprentissage à Lyon, qu'il en a la quittance avec éloge, qu'il a travaillé en ladite ville de Lyon, à Paris, à la Haye, sur le grec et le latin avec la même facilité que sur le français, qu'il se soumet au chef-d'œuvre qui lui voudra donner, qu'il offre d'avoir deux presses en bon état et six fontes, depuis le petit texte jusqu'au parangon¹²³. »

Il faut constater que l'on retrouve souvent les mêmes arguments entre les différents aspirants. En effet, sont mis en avant l'expérience de la profession, une formation dans les grandes villes de l'imprimerie comme Paris et Lyon, la maîtrise correcte des langues anciennes mais aussi du français, et enfin, un lignage prestigieux, pour ceux qui descendent d'une dynastie. Ce sont d'ailleurs ces éléments-là qui sont souvent repris durant le procès et mis en faveur, ou en défaveur, des uns et des autres, dans un genre de jeu où celui qui montre qu'il est le plus digne de la Maîtrise gagne la partie.

¹²³ Ibid.

3) Accusation et défense de Mathieu Petit

Dans un premier temps, il est fait état dans le procès-verbal du cadre juridique et des lois intervenant pour le cas de Mathieu Petit, au sujet de la succession de son père au titre de Maître imprimeur.

En effet, il est fait d'abord, dans ledit procès-verbal, état de l'arrêt Général du roi, rendu le 6 octobre 1667¹²⁴, promulguant qu'il est défendu aux officiers de police, aux syndics et aux adjoints des imprimeurs de recevoir la Maîtrise, que ce soit en cas de mort, de vente de l'imprimerie ou de l'absence/disparition de l'imprimeur en charge de cette dernière. Les peines encourues en cas de non-respect de l'arrêt sont la confiscation de l'atelier, la privation de la Maîtrise et l'impossibilité de pouvoir un jour à nouveau prétendre à ce titre¹²⁵. Ledit arrêt a principalement pour but de limiter volontairement la transmission et l'héritage des titres afin de conserver le nombre d'agents accédant à la Maîtrise sous contrôle du pouvoir royal.

Suite à cela, est également évoqué l'Arrêt du Conseil du 21 juillet 1704, attestant que le nombre d'imprimeurs fixé pour Grenoble est de quatre, précisant néanmoins que les Maîtres imprimeurs déjà établis sont autorisés à poursuivre leur activité jusqu'à ce qu'il leur soit ordonné le contraire¹²⁶.

¹²⁴ Paul Dupont, *Histoire de l'imprimerie*, Paris, Edouard Rouveyre, 1853, pas de pagination.

Voir aussi ADI 2 E 1315 – Annexe 5 p 14.

¹²⁵ ADI 2 E 1315 – Annexes 4 p 11 (première page à gauche)

¹²⁶ Ibid.

Il est précisé par la suite que, outre les quatre imprimeurs déjà établis à Grenoble par le pouvoir royal, André Faure obtient, non sans difficulté, un arrêt du conseil l'autorisant à prendre la succession de son père après la mort de ce dernier en 1698¹²⁷, montant le nombre d'imprimeurs officiels en ville à cinq. Arrêt envers lequel le Syndicat des imprimeurs semble d'ailleurs être en désaccord, avançant que le nombre d'imprimeurs pour Grenoble était déjà largement suffisant pour le peu d'ouvrage à fournir en ville¹²⁸.

Aussi, le principal reproche fait à l'encontre de Mathieu Petit est d'être passé outre ces arrêts et de s'être "ingéré de tenir boutique ouverte", continuant de travailler à l'imprimerie de son père après le décès de ce dernier survenu en janvier 1708, et ce, malgré le fait qu'il ne posséderait pas, selon certains de ses homologues et notamment ses détracteurs, les titres et capacités nécessaires à la Maîtrise d'Imprimerie.

Ces deux premières accusations, le manque d'ouvrage d'une part, et le manque de savoir-faire de Mathieu Petit, d'une autre, sont vite démentis peu après dans le procès-verbal, d'abord par François Champ, syndic des marchands libraires de Grenoble, assisté de Provensal, Giraud et Bessieres, ses confrères, attestant que Jacques Petit s'est toujours bien acquitté de son travail, qu'il a appris son art à Mathieu son fils et que les ouvrages de ce dernier ont toujours été de bonne qualité et qu'il est tout à fait en capacité de recevoir la Maîtrise.

¹²⁷ Robert Allier, *Les imprimeurs grenoblois sous l'Ancien Régime*, Grenoble, 2012, p88.

Voir aussi Jean-Dominique Mellot, Elizabeth Quéval, *Répertoire d'imprimeurs-libraires, vers 1500 – vers 1810*, Paris, 2004.

¹²⁸ ADI 2 E 1315 – Annexe 4 p 11.

« François Champ, syndic des Marchands libraires de cette ville, assisté de Provensal, Giraud et Bessieres ses confrères, a dit que ledit défunt Jacques Petit, Maître imprimeur, a travaillé de sa profession avec toute l'exactitude possible, qu'il a appris cet art audit Mathieu Petit, dont les ouvrages ont été fort corrects et bien conditionnés, qu'il n'y a aucun moyen d'empêcher que ledit Mathieu Petit soit reçu Maître. »¹²⁹

Mathieu Petit se défend également en disant qu'il n'y a d'abord pas de place vacante, puisque son père, privé de la vue depuis presque quinze ans, lui avait déjà cédé le soin de son imprimerie, charge dont il s'est selon lui très bien acquitté et dont il possède les certificats signés des Maire et Consul de Grenoble et des pères Recteurs et Préfets du Collège des Jésuites de la ville¹³⁰, qu'avant 1704, il gérait déjà seul l'impression, la mise en forme, les prix et la vente de ses ouvrages. Il précise également que son père lui-même avait fait changer le nom de son enseigne pour y mettre celui de Mathieu¹³¹. Il appuie son argumentation en précisant qu'avant 1704, il était déjà reconnu Maître imprimeur par ses homologues, dont Jean Verdier, Syndic des imprimeurs dont il fit la vérification des presses et des fontes en décembre 1702 en sa qualité reconnue d'expert et de Maître :

« Veut un extrait de Procédure de vérification des fontes dudit Verdier, imprimeur, faite par ledit Mathieu Petit, expert convenu, qualifié Maître imprimeur de cette ville du 18 décembre 1702, ledit extrait signé par Bemont greffier de la Judicature de Grenoble.¹³² »

Il prétend également qu'aucun des aspirants présents lors du procès n'ont autant d'expérience que lui et que ses caractères (typographiques)

¹²⁹ ADI 2 E 1315 – Annexe 4 p 11 (deuxième photographie)

¹³⁰ Ibid. – Voir annexe 6 p 15.

¹³¹ Ibid. – Annexe 4 p 11 (Deuxième photographie, page de droite)

¹³² Ibid. – Annexe 4 p 10 : Compte-rendu évoqué mais malheureusement introuvable parmi nos sources.

sont parmi les meilleurs de la ville, et que si son atelier lui est retiré, il ne pourra plus parvenir aux besoins de sa famille. À noter qu'il s'agit ici de la première, et l'une des seules, évocation directe de sa femme et de ses enfants :

« Etant chargé d'une nombreuse famille, n'ayant d'autre moyen pour la faire subsister que sa profession, ce serait le réduire à la mendicité, sa femme et ses cinq enfants s'il lui était défendu de travailler à l'avenir en qualité de Maître Imprimeur¹³³. »

En même temps, cela démontre bien une certaine précarité du milieu de la presse en province puisque, une fois privés de leur Maîtrise, les imprimeurs « déchus » se retrouvent alors dans l'incapacité d'exercer pleinement leur métier, contraints de travailler comme simple ouvrier pour les plus chanceux d'entre eux, à un salaire et une stabilité bien moindres que ceux d'un maître imprimeurs.

Suite à cela, les imprimeurs Hugot, Dumont et Frémon, principaux détracteurs de Mathieu Petit, affirment que les certificats apportés par ce dernier ne suffisent pas à prouver qu'il mérite la Maîtrise, qu'il ne possède pas une maîtrise suffisante du latin et du grec et qu'en réalité, Jacques Petit ne lui ait jamais appris l'art de l'imprimerie, mais qu'à la place il eut engagé un apprenti en 1703. Dans leurs comparutions, ils précisent que Mathieu Petit est capable d'être imprimeur, mais qu'il ne possède pas les titres nécessaires à la Maîtrise. Ces affirmations sont soutenues par les propos d'Alexandre Giroud, qui nuance toutefois les accusations,

¹³³ ADI 2 E 1315 – Annexe 4 p 11 (Deuxième photographie, page de droite)

convenant qu'en réalité, Mathieu Petit a bien reçu un apprentissage par son père et qu'il a bien rempli ses fonctions depuis :

« ...Le même Giroud convient que ledit Jacques Petit était infirme depuis plus de quinze ans, hors d'état de travailler à l'imprimerie, que Mathieu Petit en avait la direction, qu'il en a très bien fait les fonctions jusqu'au décès de son père¹³⁴. »

Mathieu Petit se défend face à ces accusations en prétendant qu'il s'agit d'un complot fomenté par les autres imprimeurs pour prendre sa place. Il fait appel aux articles 28 et 41 de l'Edit du roi, contenant respectivement que les fils de Maîtres ne sont pas tenus d'effectuer un apprentissage et qu'ils peuvent être reçus à leur première requête :

« ...Par l'art. 28 de l'Edit de Sa Majesté concernant les imprimeries, il est disposé que les fils de maîtres ne seront tenus de faire aucun apprentissage, et par l'art. 41 du même Edit qu'ils seront reçus à leur première requête¹³⁵. »

Cela fait tout de même part de la volonté du pouvoir royal de protéger et maintenir les dynasties d'imprimeurs qu'il choisit, ce qui va de pair avec les mesures mises en place sous Colbert visant à réduire le nombre d'imprimeurs du roi, mais aussi à favoriser et sécuriser le développement et les prérogatives de ces derniers. Mathieu Petit réplique qu'au sein de la communauté des imprimeurs de Grenoble, presque aucun d'entre eux n'a étudié plus loin que la troisième année et qu'ils ne maîtrisent pas mieux les langues latine et grecque que lui et que malgré cela, ne sont de toute façon en ville que des ouvrages en langue française :

¹³⁴ ADI 2 E 1315 – Annexe 4 p 12 (Deuxième photographie, page de gauche)

¹³⁵ Ibid.

« ... Que lesdits Maîtres imprimeurs n'ont pas bonne grâce de dire qu'il n'est pas congru en langue latine, qu'il n'a pas les qualités nécessaires pour être reçu Maître, puisque parmi eux, il n'y en a pas qu'un seul qui ait étudié jusqu'en troisième, et qu'il ne s'impriment en cette ville que des édits, déclarations règlements, factums, quelques livrets de piété et autres petits ouvrages en langue française¹³⁶. »

D'ailleurs, fait ironique, les imprimeurs mis en cause par ces accusations ne répondant pas à celles-ci, cela fut alors considéré, par le greffier, comme un aveu « qui vient de la bouche de personne¹³⁷ » pour reprendre ses termes. Enfin, après un large résumé des propos portés par chacun des partis, le procès-verbal se conclut sur l'acceptation de Mathieu Petit en tant que Maître Imprimeur de la ville de Grenoble et la confirmation de ses droits et privilèges en tant que tels:

« C'est pourquoi nous estimons, si tel est le bon plaisir de Sa Majesté, qu'il doit être dit que ledit Mathieu Petit sera reçu Maître Imprimeur dans la ville de Grenoble, pour jouir en ladite qualité de tous les droits, privilèges et prérogatives portés par les Arrêts et ordonnances, et ce, sans que cette grâce puisse tirer à aucune conséquence pour l'avenir, et encore que le nombre des imprimeurs et libraires fixés pour ladite ville par l'Arrêt du Conseil d'Etat du 21 juillet 1704 soit actuellement rempli¹³⁸. »

Ce procès, qui se solde donc par la « victoire » de Mathieu Petit, qui peut alors reprendre officiellement les affaires de son père, démontre très bien des nombreux enjeux qui gravitent autour de la Maîtrise, les privilèges, le droit d'exclusivité, le monopole, etc. et des difficultés qui peuvent parsemer le parcours d'un imprimeur, entre les lois toujours plus restrictives et les revendications agressives d'autres imprimeurs qui voudraient eux aussi profiter de ce statut tant convoité.

¹³⁶ Ibid.

¹³⁷ Ibid. – Voir annexe 4 p 12.

¹³⁸ Ibid. – Voir annexe 4 p 13.

II – Mathieu Petit, la continuité de l'œuvre paternelle

A – Parcours et formation de Mathieu Petit

Si les informations sur la vie de Jacques Petit étaient relativement minces, il en va de même pour Mathieu Petit. En effet, l'essentiel de ce que l'on peut retenir de sa vie et de ses travaux ne nous est retransmis que par bribes dispersées au travers des sources et travaux qui auront été utilisés. Il naît le 11 mars 1673 à Grenoble du ventre de Catherine Devoise, seule et unique femme de Jacques Petit, son père¹³⁹. Vivant au chevet de ce dernier durant toute son enfance, c'est également auprès de lui qu'il est initié et apprend les arts de Gutenberg, dès son plus jeune âge. Il quitte possiblement Grenoble afin de parfaire sa formation à Lyon, mais rien ne permet de le confirmer. Ce qui est certain, c'est qu'il poursuit son apprentissage comme fils et héritier unique de Jacques Petit¹⁴⁰.

Quoi qu'il en soit, c'est en 1693 environ que Mathieu revient à l'atelier de son vieux père, qu'il déclare alors infirme à la pratique de l'imprimerie et l'assiste dès lors dans son travail jusqu'en 1698¹⁴¹, date à partir de laquelle il s'occupe désormais seul de l'atelier familial¹⁴². Son

¹³⁹ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1884, rééd. 1969.

¹⁴⁰ ADI 2 E 1315.

¹⁴¹ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1884, rééd. 1969.

¹⁴² Marie-Anne Merland, Guy Pargéz, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIIe siècle*, Lyon, Tome 25, Broché, 2000, p 187.

père fait modifier l'enseigne de l'imprimerie pour la mettre au nom de son fils. Il s'occupe alors seul de tout ce qui touche de près ou de loin à l'imprimerie, qu'il s'agisse de recevoir les commandes et ouvrages, de fixer le prix, la forme, l'impression et de la vente¹⁴³.

Bien que déjà reconnu comme Maître par une partie de la communauté des imprimeurs-libraires dès 1702, comme en attestent les certificats qu'il présente lors de son procès¹⁴⁴, signés des Maire et Consul de Grenoble, ainsi que par les Père recteurs et Préfets du Collège des jésuites de la ville, Il faut attendre la conclusion du procès suite à la mort de son père en 1708 pour que son statut soit officialisé.

Il se marie avec Silvestre Suzanne à une date qui reste malheureusement inconnue et de leur union naissent donc cinq enfants, dont Pierre-Antoine, qui est probablement le seul garçon de la fratrie puisque ce dernier est déclaré seul et unique héritier après la mort de son père en 1747 à Grenoble des suites d'une maladie¹⁴⁵, ou du moins, le seul encore en vie à ce moment-là.

Voir aussi Annexes du procès

¹⁴³ ADI 2 E 1315 – Voir annexe 4 p 11.

¹⁴⁴ Ibid. – Voir annexe 6 p 15.

¹⁴⁵ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 42.

B – Les travaux de Mathieu Petit, quelques pistes

Concernant les travaux de Mathieu Petit, là encore, les renseignements se montrent relativement rares. Concernant Jacques Petit, nous avons eu la chance de consulter les travaux de Marie-Anne Merland et Guy Pargez, tirés des recherches préliminaires de Maignien, et qui ont constitué une manne d'informations essentielles pour retracer la vie de celui-ci. Cependant, ce n'est malheureusement pas le cas concernant le fils de ce dernier. Au travers des sources et lectures consultées et étudiées, seuls quelques rares indices nous permettent de supposer la production de Mathieu Petit après la mort de son père.

Cependant, il est fort probable que ce dernier perpétue les travaux de Jacques Petit. En effet, quelques pistes nous permettent d'étayer cette hypothèse. L'une d'entre-elles étant que, ayant repris l'affaire de son père plus de dix ans avant sa mort, et l'aidant déjà à l'atelier avant que ce dernier ne perde totalement la capacité à exercer son métier, Mathieu Petit eut probablement à faire affaire avec les clients habituels de son atelier que sont, entre autres, les différents offices religieux de Grenoble. L'office de la Vierge Marie publié en 1695 dans l'atelier des Petit¹⁴⁶, nous conforte dans cette idée. En effet, à cette date-là, ledit Mathieu travaillait déjà aux côtés de son père et devait déjà probablement s'occuper de la majorité des commandes.

¹⁴⁶ Marie-Anne Merland, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle*, Tome XXX, Grenoble, Valentin Koerner, 2017, p196.
Voir aussi annexe 2 p 8.

De plus, héritant de son père des titres de Maître imprimeur de la ville et du Parlement de Grenoble à la suite du procès l'ayant opposé à d'autres familles d'imprimeurs¹⁴⁷, il est fort probable qu'une grosse partie de sa production soit accaparée par l'impression de textes officiels et édits royaux. D'ailleurs, il en fait lui-même état dans le procès-verbal durant sa défense :

« ...il ne s'impriment en cette ville que des édits, déclarations, règlements, factums, quelques livrets de piété et autres petits ouvrages en langue française¹⁴⁸. »

Nous pouvons donc supposer que ce vague panel de travaux, bien que probablement peu exhaustif, nous offre malgré tout une vue d'ensemble de ce que pouvait être, la production imprimée de Mathieu Petit d'abord, à savoir donc une majorité de textes officiels et plus de quelques textes religieux et autres œuvres commandées par des particuliers, mais également celle qui dominait dans les provinces, dont la diversité de production se trouve gravement amputée des suites des mesures prises pour réduire le nombre d'imprimeurs, rendant impossible, ou presque, l'accession à la maîtrise pour quiconque ne serait pas fils ou gendre de Maître. Seuls les imprimeurs du roi ou de la ville, attitrés par le pouvoir royal, conservent un certain pouvoir éditorial, sous couvert de s'en tenir essentiellement à des domaines dits « traditionnels »¹⁴⁹ que sont notamment les ouvrages religieux et les commandes venant du pouvoir royal ou des municipalités.

¹⁴⁷ ADI 2 E 1315.

¹⁴⁸ Voir annexe 4 p 12 (Deuxième photographie, page de gauche)

¹⁴⁹ Roger Chartier, Henri-Jean Martin, Histoire de l'édition française, 4 tomes, Paris, Promodis, 1982-1986, rééd. Paris, Fayard, 1989-1991, pp 361-362.

Le constat global en province semble également suivre la même ligne directrice, avec une prédominance d'éditions et rééditions de textes théologiques et officiels. Les travaux de Roger Chartier et Henri-Jean Martin semblent toutefois démontrer également la présence assez importante d'ouvrages pédagogiques ou scolaires, enseignant la bonne conduite, la politesse et autres civilités dans la production des presses provinciales¹⁵⁰.

Enfin, les certificats de Mathieu Petit, reçus et signés par les maire et consul de Grenoble, mais également du père recteur et préfet du Collège des Jésuites de la ville¹⁵¹ déjà évoqués viennent à leur tour confirmer nos hypothèses. En effet, il est probable que ces derniers aient accepté de fournir à notre homme lesdits certificats, en récompense de son travail et de son assiduité afin de répondre à leurs demandes. Aussi, nous pourrions conclure en affirmant que Mathieu Petit reprendre dignement l'affaire familiale en poursuivant les travaux de Jacques Petit, aussi bien dans le fond que dans la forme.

¹⁵⁰ Ibid.

¹⁵¹ ADI 2 E 1315 – Voir annexe 6 p 15.

Chapitre II – Mathieu et Pierre-Antoine Petit, la correspondance au centre du réseau familial et professionnel

Après avoir abordé le cas de Mathieu Petit, il est maintenant temps de nous pencher sur celui du dernier fils de la dynastie, Pierre-Antoine petit, au travers du long voyage qu'il entreprend à travers le Royaume de France et la correspondance qu'il entretient avec son père. Cette analyse nous offrira à la fois l'occasion d'évoquer l'importance et le poids de la correspondance dans les relations sociales de l'Ancien Régime, mais également d'aborder les traits de caractère du fils Petit qui ne dépareille pas de la famille par son parcours tout aussi singulier que celui de son grand-père.

I – Le tour de France de Pierre-Antoine Petit

A – Le compagnonnage de Pierre-Antoine Petit

1) Voyage d'apprentissage...

Si la date de naissance de Pierre-Antoine Petit reste floue, nous savons en revanche de par nos sources que ce dernier entame assez jeune ce qui semble être dans un premier temps un compagnonnage. Grâce aux lettres qu'il échange avec Mathieu Petit, son père, et qui ont été conservées aux archives départementales, nous pouvons retracer avec assez d'exactitude le trajet du jeune homme à travers toute la France, passant par Chambéry, Avignon, Lyon, Vienne, Paris, Les Sables-d'Olonne, La Rochelle, Cognac et Dinan¹⁵².

La première trace du voyage de Pierre-Antoine est datée du 1er juin 1726¹⁵³, date à laquelle il est déjà installé à Chambéry. Il est alors logé chez un certain Govin, imprimeur de la ville, chez qui il travaille environ un mois avant de reprendre son voyage. D'ores et déjà, deux éléments semblent se démarquer. Le premier étant que le fils Petit paraît être en mauvais termes avec son père et pourrait avoir quitté le milieu familial sans l'avis de ce dernier.

¹⁵² Voir carte annexe 9 p 42.

¹⁵³ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 17.

Le second point est que ledit Pierre-Antoine n'a pas l'air non plus d'être très enjoué à l'idée de travailler dans une imprimerie comme semble le constater le dénommé Govin dans une lettre qu'il envoie à Mathieu Petit suite au départ précipité du fils de ce dernier :

« Il est vrai que je lui dis alors que j'aurais de l'ouvrage pour un mois, pour imprimer quelques Thèses. Mais cela ne l'a donc pas engagé à se servir de ce prétexte pour venir finir l'ouvrage qu'il a commencé. D'ailleurs, il est parti de chez moi sans me rien dire¹⁵⁴. »

Le jeune homme poursuit donc son voyage et il écrit à nouveau une lettre à son père le 15 février 1727 alors qu'il est désormais à Avignon¹⁵⁵. Il est malheureusement impossible de dire où il est allé et ce qu'il a pu faire depuis son dernier envoi. Dans celle-ci, il se plaint d'abord que son père semble l'ignorer, ne lui ayant pas donné de nouvelles depuis son départ, ce qui conforte l'idée qu'ils ne soient pas en bon terme. Hébergé chez un certain Davin, il se décrit pauvre, malheureux et sans travail et demande à Mathieu son père de lui envoyer quelques biens, en argent et vêtements. Bien qu'on ne connaisse pas précisément la véritable situation dans laquelle se trouve alors Pierre-Antoine, cette lettre laisse entrevoir malgré tout la certaine précarité des gens du milieu de l'impression qui s'engagent sur les routes de France pour trouver du travail ailleurs, du fait du manque d'organisation au sein des confréries d'imprimeurs concernant le tour de France en comparaison d'autres milieux de l'artisanat mieux préparés tels que les métiers du bâtiment¹⁵⁶.

¹⁵⁴ Ibid. – Voir annexe 8 p 39.

¹⁵⁵ Ibid. – Voir annexe 7 p 18.

¹⁵⁶ Henri-Jean Martin, Roger Chartier, Jean-Pierre Vivet, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, pp 60-61.

Malgré tout, cela ne l'arrête pas, et nous le retrouvons à Lyon où il arrive en mars 1727¹⁵⁷. Dans sa lettre il se plaint à nouveau du manque d'ouvrage chez les imprimeurs et de la piètre condition dans laquelle il se trouve, malade et démuné, réclamant à nouveau une petite somme d'argent. Cependant, dans un second billet, qu'il envoie le 21 avril 1727 alors qu'il réside toujours à Lyon¹⁵⁸, sa situation semble s'être améliorée. Il a trouvé un emploi chez un certain Mr Perrot, Imprimeur de Lyon situé Rue Confort et paraît être en meilleure condition :

« Si j'ai voulu travailler à Lyon, ça n'a été que pour apprendre à mieux lever la Lettre, ou pour la voir lever à ces fameux ouvriers, et je puis dire qu'à présent j'y suis mieux fait que quand je suis sorti de votre maison, parce que personne ne me donnait à dîner si je ne travaillois¹⁵⁹. »

Il formule également pour la première fois le souhait de s'en aller sur Paris avec deux fils de Maître et une petite somme d'argent, sans quoi il se prétend prêt à retourner à Grenoble si son père le désirait. Après cela, nous n'avons plus de nouvelle de Pierre-Antoine Petit avant mars 1734 résidant désormais à Vienne¹⁶⁰. Dans sa correspondance il continue de demander des nouvelles de son père qui semble encore être fâché contre lui. Il lui demande à nouveau une aide financière dans le but de préparer un voyage pour Bordeaux, où Mr Laurés, son employeur, l'y aurait fait Directeur des formules.

¹⁵⁷ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 19.

¹⁵⁸ Ibid. – Voir annexe 7 p 20.

¹⁵⁹ Ibid.

¹⁶⁰ Ibid. – Voir annexe 7 pp 21-22.

Cependant, sa demande ne semble pas aboutir puisque les 3 avril¹⁶¹ et 18 juin¹⁶² 1734, il expédie deux nouvelles lettres, donnant et demandant encore des nouvelles, alors qu'il se trouve encore à Vienne. En revanche, dans la dernière, le jeune homme semble cette fois-ci bien déterminé à faire le voyage jusqu'à Paris, avec l'appui à nouveau de ce Monsieur de Laurès qui apparaît être un véritable mécène pour le jeune homme :

« Quelle consolation pour moi de trouver un ami si puissant qui ne se lasse point de me combler de bienfaits. Il m'avait promis peu, et il exécute beaucoup. Les paroles n'ont rien d'assez expressif pour vous marquer combien je lui suis redevable de toute façon. Les dernières faveurs dont il vient de m'honorer sont l'avantage inespéré de ses nouvelles et les douceurs, la politesse et les promesses dont il me flatte¹⁶³. »

Pierre-Antoine semble accepter l'offre de ce dernier, puisque lorsqu'il reprend contact avec son père, le 29 juillet 1734¹⁶⁴, il est désormais installé à Paris, ayant répondu par la positive à l'invitation dudit Laurès. Il part donc à la capitale en visite chez ses "bienfaiteurs" comme il les qualifie lui-même, qui l'accueillent au sein de leur famille. Par là même, nous avons l'occasion d'en apprendre un peu plus sur ces derniers et les liens qui les unissent :

« Madame Laurès m'appela d'abord mon neveu, elle me fit présent de deux louis en pièces et me défendit d'en parler. Elle appela mademoiselle sa fille pour lui dire voilà votre cousin germain. Elle me sauta au col et me fit mille amitiés¹⁶⁵. »

¹⁶¹ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 23.

¹⁶² Ibid. – Voir annexe 7 pp 24-25.

¹⁶³ Ibid. – Voir annexe 7 p 24.

¹⁶⁴ Ibid. – Voir annexe 7 pp 26-27.

¹⁶⁵ Ibid. – Voir annexe 7 p 26.

Nous apprenons donc que les Laurès ne seraient pas seulement des amis, mais également des membres éloignés de la famille de Pierre-Antoine. La généalogie des Petits restant relativement floue, il est difficile d'établir clairement des liens de parenté clairs entre les deux familles. Madame Laurès semble être la tante de Pierre-Antoine Petit, mais il est impossible de dire si elle est issue du côté maternel ou paternel. De même, la famille Laurès paraît être plutôt aisée mais ne semble pas liée à Antoine de Laurès un poète et auteur dramatique du XVIII^e siècle appartenant à la noblesse de robe¹⁶⁶. Dans la même lettre, Pierre-Antoine informe également son père des dernières nouvelles de la famille royale :

« Il n'y a rien de nouveau dans Paris, sinon que la Reine a accouché mercredi au soir d'une petite fille.¹⁶⁷ »

Il s'agit ici de Marie Leszczyńska, princesse de Pologne et devenue Reine de France suite à son mariage avec Louis XV en 1725 et qui accouche alors de la princesse Sophie Philippine Élisabeth Justine.

La prochaine destination de Pierre-Antoine Petit est Les Sables-d'Olonne d'où il écrit à nouveau le 23 décembre 1734¹⁶⁸ pour transmettre ses vœux à son père et sa mère pour la nouvelle année. La lettre suivante est expédiée depuis La Rochelle, le 29 juillet 1735¹⁶⁹. Dans celle-ci, il annonce à son père son départ prochain pour Cognac,

¹⁶⁶ F. Baumes, *Le chevalier Antoine de Laurès (1708 – 1779)*, Paris, La quinzaine, 1906.

¹⁶⁷ ADI 288 J 696– Voir annexe 7 p 27.

¹⁶⁸ Ibid. – Voir annexe 7 p 28.

¹⁶⁹ Ibid. – Voir annexe 7 p 29.

suivant les directives de la « société » pour laquelle il travaille désormais, toujours semble-t-il sous les ordres de la famille Laurès :

« Il est vrai que le poste que je dois occuper est beaucoup plus pénible, mais je sacrifierais toujours avec plaisir ma jeunesse pour une heureuse réussite dans une entreprise, soit pour mon avancement, soit pour soutenir une réputation que j'ai établie avec grand soin depuis deux années : je pense même que mes précautions à ce sujet ne vous sont pas inconnues. »

En effet, le jeune homme redonne de ses nouvelles au 21 septembre 1735 depuis Cognac¹⁷⁰. Il y reste de longs mois puisqu'il réécrit à la même adresse en juin 1736¹⁷¹. Dans cette lettre, il demande l'avis de Mathieu son père sur une nouvelle proposition qui lui a été faite :

« Je ne sais vraiment si je dois adhérer à une proposition qu'ils viennent de me faire : C'est d'aller à Bordeaux ou à Nantes, étudier en droit pour me faire recevoir avocat¹⁷² »

Cette offre est particulièrement généreuse, même de la part d'un membre de sa famille. Malheureusement, nous ne saurons jamais si Pierre-Antoine accepte la proposition qui lui a été faite, puisque nous ne retrouvons aucune trace de son courrier avant l'année 1741. Il est cependant fort possible que ces cinq années aient été mises à contribution par ce dernier afin d'apprendre le droit et que le manque de lettres durant cette période soit en partie dû à sa formation.

¹⁷⁰ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 pp 30-31.

¹⁷¹ Ibid. – Voir annexe 7 pp 32-33.

¹⁷² Ibid. – Voir annexe 7 p 32.

Ainsi donc, c'est à la date du 29 janvier 1741¹⁷³ que nous reprenons le fil de la correspondance de Pierre-Antoine. Désormais établi à Dinan, en Bretagne, c'est même par la main de sa femme que cette première lettre est écrite et signée au nom de Brindejont Petit Devoise. Dans cette lettre, celle-ci annonce à Mathieu, désormais son beau-père, être enceinte d'un premier enfant. Dans une seconde lettre, datée du 18 juin 1743¹⁷⁴, c'est cette fois-ci Pierre-Antoine qui écrit à son père, donnant à nouveau des nouvelles de lui, sa famille, et notamment ses deux enfants, dont l'ainée est déjà en âge d'apprendre la broderie.

La dernière lettre de cette correspondance que nous pouvons observer est quant à elle écrite du 20 décembre 1746¹⁷⁵. Le contenu de cette dernière est plus sérieux et paraît répondre à un message envoyé de la part de Mathieu Petit qui semble, pour une raison qui nous est inconnue, fort fâché contre ce dernier. Cependant, elle offre également l'occasion à Pierre-Antoine d'évoquer plus en détail son travail, ou du moins de ses revenus :

« Je veux vous parler avec la dernière franchise, nos revenus et mon emploi peuvent nous produire annuellement 1200 à 1300 livres. Je vais vous montrer que j'ai peine à nouer les deux bouts de laine ensemble. Je paye en capitation, dixièmes, rentes seigneuriales et tailles 300 livres. Il me reste 1000 livres pour la vie et l'entretien de huit personnes, moi compris, sur quoi il faut encore prendre les pensions de deux de nos filles qui sont au couvent et de leurs maîtres¹⁷⁶. »

¹⁷³ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 36.

¹⁷⁴ Ibid. – Voir annexe 7 p 37.

¹⁷⁵ Ibid. – Voir annexe 7 pp 38-39.

¹⁷⁶ Ibid. – Voir annexe 7 p39.

Cette lettre est la seule de toute la correspondance à évoquer clairement le niveau de vie que pouvait entretenir Pierre-Antoine grâce à son nouveau travail. À en croire ses dires, il parvient tout juste à entretenir une famille nombreuse mais tient à rester un bon père en assurant une éducation correcte à toute sa descendance. Il est d'ailleurs fort probable que cette lettre ait été l'une des dernières à être envoyée à Mathieu Petit, si ce n'est la dernière, puisque ce dernier décède l'année suivante, le 18 juin 1747.

2) ...Ou fuite du milieu familial

Des pistes disséminées tout au long de la correspondance père – fils des Petits laissent à penser que le long voyage initiatique entamé par Pierre-Antoine n'était pas seulement motivé par une volonté de se former, mais surtout par le désir de s'émanciper de l'environnement paternel et familial. Une première information à ce sujet peut être trouvée directement dans la première lettre datée du 1er juin 1726 envoyée depuis Chambéry :

« Il est vrai que j'ai agi trop cruellement à votre égard, mais la passion qui a dominé jusqu'à présent dans mon esprit à cause de cette Rébellion, de laquelle je vous demande humblement pardon¹⁷⁷. »

Ces quelques lignes laissent à penser que son départ fut d'abord fait sur un coup de tête, comme une sorte de fugue, et surtout à l'encontre de l'avis de Mathieu Petit. Si les raisons motivant ce départ ne sont pas précisées par Pierre-Antoine, il est probable que celui-ci soit à l'origine des dissensions qui opposent plus tard les deux hommes. D'ailleurs, Mathieu Petit semble avoir la rancune tenace puisqu'au 15 février 1727, date à laquelle Pierre-Antoine lui écrit son fils depuis Avignon, il refuse toujours de lui répondre.

¹⁷⁷ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 17.

C'est bien dans sa lettre du 21 avril 1727 envoyée depuis Lyon que l'on prend enfin connaissance du but de Pierre-Antoine, s'en aller voir la capitale. Que ce soit pour le travail ou par simple désir d'éloignement et de nouveauté, cela semble être le premier objectif du jeune-homme, et peut-être même celui qui l'aura poussé à partir de Grenoble :

« Notre ouvrage devant finir cette semaine, nous avons conclu avec deux fils de maître le voyage de Paris. Je prends la liberté de vous écrire, pour savoir si vous voulez me le permettre, ou que je m'en retourne chez nous. Si vous êtes dans le sentiment que j'y aille, vous aurez la bonté de m'envoyer quelque argent¹⁷⁸. »

Bien que le jeune homme persiste à demander l'avis de son père pour la plupart de ses décisions, nous pouvons déjà deviner qu'il ne désire plus revenir à Grenoble, s'éloignant toujours plus de sa ville natale. Dans ses courriers des mois d'avril et juin 1734, envoyés depuis Vienne, nous en apprenons encore un peu davantage sur ses objectifs à court et moyen terme :

« N'oubliez pas donc, mon cher père, ce fils qui a envie de réussir dans les affaires, qui y entre seulement mais qui croit, suivant les apparences, que sa fortune n'est pas donnée¹⁷⁹. »

« Si les sentiments les plus doux et les plus tendres que m'inspirent le devoir de la nature ne se sont manifestés ces fêtes dernières, c'est que j'attendais de jour à autre des nouvelles positives de Paris¹⁸⁰. »

¹⁷⁸ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 20.

¹⁷⁹ Ibid. – Voir annexe 7 p 23.

¹⁸⁰ Ibid. – Voir annexe 7 p 24.

Il devient de plus en plus évident que Pierre-Antoine ne désire plus travailler dans le milieu de l'imprimerie, et il n'en a peut-être d'ailleurs jamais eu et désormais, sa proximité avec les Laurès lui offre enfin l'occasion de s'émanciper de façon stable de l'affaire familiale. Il est d'ailleurs à noter qu'à partir de 1734, ce dernier signe toutes ses lettres au nom de "Petit Devoise, ou simplement « Devoise" et non plus seulement "Petit". Encore une fois, les raisons de ce choix restent obscures, mais cela pourrait s'expliquer entre autres par une volonté encore plus forte de se démarquer de ses origines familiales en changeant partiellement de patronyme.

Enfin, ce sont bien les lettres envoyées depuis Dinan qui nous informent de la fin de parcours de Pierre-Antoine. Désormais Agent du Domaine, employé de la régie des droit domaniaux¹⁸¹, et à ce titre, responsable des formules, registres, tables, imprimés et papiers timbrés approvisionnant d'administration locale. Marié et père à son tour d'une famille nombreuse, le jeune homme turbulent semble être parvenu à s'émanciper radicalement de ses origines familiales, malgré des débuts quelque peu difficiles, ne remettant jamais les pieds à Grenoble, même après le décès de Mathieu.

¹⁸¹ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 43.

B – La correspondance, enjeu majeur au centre de la communication

La correspondance entre Mathieu et Pierre-Antoine Petit constitue une part importante de nos sources et des connaissances que nous avons de cette famille. En effet, sans ces lettres, il aurait été fort probable que le nom de Pierre-Antoine, ou Devoise Petit, comme il aime signer ses lettres, ne nous soit jamais parvenu, en tout cas, pas à Grenoble où il n'a passé qu'une mince tranche de sa vie.

Puisqu'il est fort probable que Pierre-Antoine ne soit jamais revenu en Dauphiné après son départ et, avec la distance les séparant, cette correspondance devient alors le seul lien rattachant le fils et sa famille à travers le royaume.

Même si une partie de ces lettres ont probablement été perdues, ou bien détruites, comme il était parfois le cas lorsque des affaires privées étaient évoquées ou quand la demande en était faite directement par l'envoyeur¹⁸², la quantité d'entre elles qui ont été conservées nous offre une idée de la fréquence de leurs échanges, soit environ une lettre par mois, parfois moins de la part de Pierre-Antoine, du moins dans les débuts de la correspondance.

¹⁸² Roger Chartier (dir), A. Boureau, C. Dauphin, *La correspondance, Les usages de la lettre au XIX^{ème} siècle*, Paris, Fayard, 1991, pp 286-287.

Aussi, la cadence à laquelle se font leurs échanges reste relativement élevée, alors même que de manière générale, la correspondance est un fait relativement rare au XVIIIème siècle, du fait de sa complexité, des taux d'alphabétisations variant selon les régions, le prix du papier et de l'envoi, et se cantonne la plupart du temps aux grandes villes¹⁸³.

Le fait que les Petits puissent entretenir une telle correspondance tient principalement du milieu dans lequel ils évoluent. Imprimeurs, formés aux lettres et à l'orthographe, rédiger ne s'avère pas être le même défi que pour le reste de la population et cela se ressent d'ailleurs bien dans leur écriture, dans laquelle on reconnaît une certaine aisance et une graphie correcte et plutôt dénuée de fautes en comparaison d'autres lettres, écrites par Suzanne Silvestre¹⁸⁴ par exemple, la mère de Pierre-Antoine, et dont l'orthographe est plus approximative et moins soignée.

Au travers de leurs échanges, c'est également une part de l'identité familiale qui se découvre et qui se prolonge. En effet, celle-ci se confirme d'abord par l'affirmation du nom et de la descendance, notamment dans la signature.¹⁸⁵ Que ce geste soit conscient ou non, il n'est pas le fruit du hasard. Il est important de pouvoir affirmer sa généalogie, ou au moins sa filiation la plus proche, aussi bien pour la reconnaissance de son nom que pour sa légitimité.

¹⁸³ C. Dauphin, P. Lebrun-Pézerat, D. Pouban, *Ces bonnes lettres, Une correspondance familiale au XIXème siècle*, Paris, Albin Michel, 1995, pp 84-85.

¹⁸⁴ Correspondance annexes lettre Suzanne p...

¹⁸⁵ C. Dauphin, P. Lebrun-Pézerat, D. Pouban, *Ces bonnes lettres, Une correspondance familiale au XIXème siècle*, Paris, Albin Michel, 1995.

Aussi, quand Pierre-Antoine décide de changer une partie de son patronyme en signant ses lettres au nom de "Petit Devoise" ou simplement "Devoise", ce geste est loin d'être innocent. Qu'il s'agisse d'une volonté de s'écarter de la branche familiale principale ou de se rapprocher des racines les plus éloignées, cette simple signature peut changer le regard des autres sur ladite famille.

D'un point de vue extérieur comme le nôtre, cette correspondance devient une composante de l'histoire familiale, outre ce rôle de "lien" entre deux parents éloignés. Elle permet la reconstitution de la filiation, l'ancrage dans un milieu social et/ou professionnel, la représentation d'une foi et de rêves et surtout, la justification d'une réussite. C'est par le biais de ces échanges lointains qu'une large part du vécu de la famille Petit, et surtout de Pierre-Antoine, parvient jusqu'à nous, avec ses avantages, comme un récit au plus proche des individus avec en brut leurs idées et leurs sentiments, mais aussi ses défauts, que sont notamment les biais au travers de la main de l'auteur et des yeux du lecteur.

II – Pierre-Antoine Petit, un personnage singulier

A – Pierre-Antoine, le fils turbulent de la famille

Comme nous l'avons déjà évoqué plus tôt, lors de son départ de Grenoble, en 1726, Pierre-Antoine Petit semble avoir d'abord agi sous l'impulsion, à cause de "la passion qui a dominé son cœur" comme il le dit lui-même dans sa toute première lettre envoyée depuis Chambéry. Etant donné la façon dont il se confond en excuses et en belles paroles tout au long de celle-ci, il est également fort probable qu'il soit parti par défiance contre l'avis de son père, évoquant lui-même une "Rébellion" :

« Je reconnais le tort que j'ai de vous mais j'espère que dorénavant les ordres que vous me prescrirez seront tout autant de règles que j'observerais comme les Commandements de la Loi Divine, auxquels par ma promptitude j'ai failli souvent. Ma conscience me le reproche journellement¹⁸⁶. »

Pourtant, il n'interrompt pas pour autant son voyage, ce qui cause probablement davantage de tort à sa relation avec son père. En effet lorsque le jeune homme réécrit depuis Avignon, un an plus tard, il se décrit lui-même dans une situation particulièrement précaire sans argent ni travail, pleurant le mutisme et le dédain dans lesquels Mathieu Petit semble s'être muré :

¹⁸⁶ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 17.

« Jusqu'ici, je n'ai reçu aucune lettre de votre part, serait-il possible que vous m'abandonnassiez et que vous me laissassiez dans l'indigence, ou plutôt dans une misère si grande¹⁸⁷. »

Pierre-Antoine lui demande par la même un peu d'argent afin de pouvoir prendre le chemin de retour vers Grenoble :

« Me voyant dans un état si pitoyable, j'espère que vous m'enverrez les 15 livres que je vous ai demandé par ma précédente, afin que je me rende le plus tôt faire se pourra à Grenoble¹⁸⁸. »

Malgré cela, dans une lettre envoyée par Mathieu lui-même, et qui est une des rares qui nous aient été retransmises, ce dernier se montre particulièrement sévère et dur dans ses propos vis à vis de son fils :

« Mais comme les gens de votre caractère qui aiment le mensonge ne prennent pas garde à ce qu'ils font, le seigneur permet que la vérité se mette au jour. Vous êtes dans vos souhaits cependant que je tire mes peines, mais le Seigneur vous récompensera lorsque vous n'y prendrez pas garde et vous punira de la cruauté que vous avez exercé à mon égard¹⁸⁹. »

Il est difficile de déterminer avec certitude les raisons d'une telle aigreur, l'une des pistes probables étant celle de l'argent, comme décrit juste plus bas dans la même lettre :

« Je vous envoie les quinze livres que vous me demandez, il a fallu pour y parvenir que j'aie emprunté un écu de six livres pour cela. Vous savez que

¹⁸⁷ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 18.

¹⁸⁸ Ibid.

¹⁸⁹ Ibid. – Voir annexe 8 p 41.

je suis tout nu. [...] Dieu vous change votre cœur, et ne croyez pas que je vois envoie plus de l'argent car vous vous trouveriez dans votre calcul¹⁹⁰. »

Malheureusement, ladite lettre ne comportant ni date, adresse ou signature et étant conservée à Grenoble, il est fort probable qu'il ne s'agisse que d'un brouillon, cela rendant difficile de situer chronologiquement l'envoi de l'original. Il est cependant possible d'établir une hypothèse. En effet, Mathieu Petit évoquant en début de message le mois de février et les sommes d'argent décrites correspondant entre elles, il est probable que celle-ci ait été écrite en réponse à la lettre du 15 février 1727 envoyée par son fils depuis Avignon.

Malgré la promesse de Pierre-Antoine de rentrer, ce dernier fait le voyage jusqu'à Lyon le mois suivant. Durant son séjour, on apprend peu de choses sur l'évolution de leur relation. Le jeune homme est toujours très poli et soumis à son père dans les formules qu'il utilise et se décrit comme étant toujours dévoué à la cause et au bonheur de ce dernier. Pourtant, malgré ses belles paroles, il poursuit toujours son voyage.

Lorsqu'il écrit depuis Vienne sept ans plus tard, tout nous porte à croire que la situation n'a guère changé, ou du moins, que durant ces années, dont nous n'avons aucun retour, elle n'est pas arrangée :

« Comme je me trouve à la veille de mon départ pour Bordeaux, et que jusqu'ici aucune de vous nouvelles ne me sont parvenues, [...] je me vois

¹⁹⁰ ADI 288 J 66.

obligé de prendre la hardiesse de vous réécrire pour vous prier d'acquiescer aux demandes contenues en ma dernière¹⁹¹. »

Une fois de plus, Mathieu Petit semble se murer dans le silence, ce à quoi Pierre-Antoine se propose de remédier en faisant le voyage jusqu'à Grenoble, dans l'espoir de prouver à son père "la sincérité de ses paroles et de ses actions". Pourtant, le mois suivant, ce dernier écrit toujours depuis la ville de Vienne. Il y reste d'ailleurs au moins quatre mois, entre sa première et sa dernière lettre, avant de se rendre à Paris. Le reste de la correspondance ne nous informe que très peu sur l'évolution de leurs relations puisque, comme évoqué plus tôt, Pierre-Antoine continue en permanence de faire les louanges de son père et du respect et de l'amour qu'il lui porte, comme par exemple dans sa lettre du 21 septembre 1735 :

« Cédez donc, mon cher père, à mes supplications. Vous développerez aisément mes sentiments. Les miens sont de vous persuader de la vraie reconnaissance que je dois à vos bontés, d'une parfaite obéissance à vos ordres, d'une tendresse sans égale, d'un attachement inviolable, et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, mon très cher père, votre très humble et très obéissant serviteur et fils très soumis.¹⁹² »

Il n'est en effet pas rare que l'entièreté du dernier paragraphe de ses missives soit entièrement dédiée à ce genre de formule, quand ce n'est pas la lettre entière qui est rédigée dans ce but. Il faut attendre son installation définitive à Dinan pour qu'à nouveau, des tensions se fassent ressentir dans la correspondance. D'abord dans la lettre écrite en janvier 1741 de la main de Brindejont, la femme de Pierre-Antoine,

¹⁹¹ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 21.

¹⁹² Ibid. – Voir annexe 7 p 30.

dans laquelle elle répond au mécontentement de Mathieu Petit dont un ami leur fait part :

« Mon mari reçut hier une lettre de Monsieur Bourdeaux qui lui apprend vos plaintes de n'avoir encore reçu aucune de ses nouvelles sur la bonne année. Il est en vérité trop attentif à son devoir pour manquer dans une pareille circonstance¹⁹³. »

Le fait que l'information soit relayée par un intermédiaire nous interroge sur la solidité des liens qui unissent encore la famille à ce moment-là, mais il est également possible ce Monsieur Bourdeaux ne soit qu'un simple ami de la famille qui sert de relai entre ses membres. La lettre envoyée le 20 décembre 1746, tend tout de même à favoriser l'hypothèse de la dissension familiale. La piste qui paraît la plus probable étant que, Mathieu Petit, étant déjà bien malade avant de décéder en juin de l'année suivante, Pierre-Antoine, ou du moins sa femme, se seraient proposés de venir lui rendre visite pour prendre soin de lui et ce que ce dernier aurait mal interprété, pensant probablement que c'était pour profiter de sa faiblesse afin de le dépouiller de ses biens :

« Je n'ai cru ni entendu vous marquer rien d'extraordinaire par ma dernière lettre, mais au contraire m'expliquer très positivement et selon les vrais sentiments de mon cœur et ceux de mon épouse, qui s'offrit à la lecture de votre lettre, de faire le voyage pour aller vous secourir dans votre mal en mon lieu et place. Pourquoi interpréter des sentiments si naturels et leur donner un autre sens¹⁹⁴. »

¹⁹³ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 36.

¹⁹⁴ Ibid. – Voir annexe 7 p 38.

Cette hypothèse est encore confirmée quelque lignes plus bas lorsque Pierre-Antoine assure être de bonne foi et ne pas s'intéresser qu'à la santé de celui-ci :

« Lorsqu'on agit d'aussi bonne foi qu'elle et moi, on ne s'arrête ni aux meubles ni à l'ornement, parce qu'ils ne sont pas l'ombre du but de la chose qu'on se propose. C'était uniquement pour vous soigner et vous rendre ces très humbles services¹⁹⁵. »

Une chose est certaine, Mathieu Petit était fort malade à ce moment-là et il est probable que ce soit cette même maladie qui ait eu raison de lui l'année suivante. Enfin malgré l'analyse de leur correspondance, la vraie nature de leurs relations et de leurs sentiments reste floue, d'autant que dans la plupart de ses lettres, Pierre-Antoine se montre toujours très courtois et respectueux vis à vis de son père. Aussi, il est d'ailleurs plus probable que ce soit Mathieu Petit qui soit fâché avec son fils plutôt que l'inverse.

¹⁹⁵ Ibid.

B – Un homme difficile à cerner

Le comportement de Pierre-Antoine Petit au cours de sa correspondance rend parfois difficile la compréhension de sa personnalité. En effet, certaines contradictions qu'il y a parfois entre ses paroles et ses actes peuvent nous laisser penser qu'il n'est pas toujours complètement honnête avec ses proches, et notamment avec son père. Les incertitudes liées aux zones d'ombre dans leurs échanges contribuent à rendre plus difficile encore l'analyse de son caractère.

Cette impression apparaît dès sa toute première lettre. Outre les circonstances relativement floues du départ précipité de Pierre-Antoine de son foyer, il est aisé de douter de sa complète honnêteté lorsqu'il s'agit d'argent. En effet, à le lire, le jeune homme est toujours en peine d'argent et de moyens, surtout dans les premiers mois de son voyage, vivant selon ses propres dires dans une grande misère et une grande précarité, et pourtant, cela ne l'empêche pas de poursuivre sa route. Même si son écriture est moins propre et appliquée que dans les dernières années de la correspondance, nous pouvons déjà ressentir l'aisance qu'il a pour jouer avec les mots et pour exprimer de belles formules :

« D'ailleurs, mon mois n'étant pas achevé, j'ai appris par un de mes amis qui m'a écrit que vous auriez dit que je suis allé chez Rolland où j'aurais montré de l'argent, c'est ce qui n'est pas vrai, sauf votre respect, car je suis parti avec trente sols. Si vous voulez que m'en retourne, vous aurez la bonté de faire la réponse à la présente que vous donnerez au messager avec quelque peu d'argent, je profiterai alors des fêtes¹⁹⁶. »

¹⁹⁶ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 17.

Il est possible que l'argent envoyé par sa famille serve en partie à financer la poursuite de son voyage et non son retour à Grenoble. Cette idée se confirme surtout au début de leurs échanges car le même schéma se retrouve dans la plupart de ses lettres, c'est à dire :

- D'abord une exposition de sa situation, comme un constat plus ou moins misérable de sa vie.
- Ensuite vient général un paragraphe dédié aux louanges et aux plaintes faites à son père
- Et enfin, une demande d'argent en livres, ou en nourriture, habillements, etc. plus ou moins importante en fonction de ses besoins.

Si cet ordre n'est pas toujours tout à fait respecté, ces trois formules en revanche se répètent au moins jusqu'en 1734, année durant laquelle il tombe sous la tutelle des Laurès et à partir de laquelle sa situation se stabilise. Cette utilisation de la lettre n'est pas anodine car il s'est révélé que l'écriture de ces dernières obéit souvent à un rituel, des règles et une mise en scène qui dépendent de la volonté de l'auteur, de la situation et du lecteur. La vie sociale sert de scène, de théâtre dans lequel celui qui tient la plume joue avec son récit¹⁹⁷.

À ce sujet, Erving Goffman décrit dans ses travaux « *de quelle façon une personne, dans les situations les plus banales, se présente elle-même et présente son activité aux autres, par quels moyens elle oriente et gouverne l'impression qu'elle produit sur eux*¹⁹⁸. » C'est-à-dire l'utilisation que font certains auteurs de leur maîtrise de la langue pour modifier la

¹⁹⁷ C. Dauphin, P. Lebrun-Pézerat, D. Pouban, *Ces bonnes lettres, Une correspondance familiale au XIXème siècle*, Paris, Albin Michel, 1995, pp 101-102.

¹⁹⁸ Erving Goffman, *Préface à la mise en scène quotidienne*, édition de minuit, 1973, p 9.

façon qu'ils ont de se mettre en scène et la manière dont les lecteurs vont le percevoir. Cela, Pierre-Antoine semblait l'avoir bien compris et s'en servait de manière très adroite, que cela soit inconscient ou non. Le jeune homme ne semble pourtant pas malhonnête et il est plus probable qu'il s'agissait plutôt d'un garçon intelligent et habile avec les mots qui a su tirer parti au mieux de ses qualités pour parvenir à ses fins. Il conserve ces manières même lorsque sa situation se stabilise, notamment au travers des longues formules de politesse qu'il adresse à son père, toujours très bien écrites :

« L'empressement que j'ai à vous donner des marques plus singulières de l'attachement et du respect que je vous dois me fait prévenir le renouvellement d'année où nous allons entrer, pour vous la souhaiter heureuse, suivie de l'accomplissement de vos désirs, de toute sorte de prospérité, et d'une parfaite santé. Elle m'est plus précieuse que la mienne car je n'en craindrais pas les périls pour conserver la vôtre, et j'ose d'autant plus vous supplier de la ménager, qu'elle fait tous mes délices¹⁹⁹. »

Le respect et l'amour qu'il porte à son père ne faiblit d'ailleurs jamais au cours des années et il ne manque pas de lui faire savoir à chacune de ses lettres, ce qui pousse à croire que ses intentions n'ont jamais été mauvaises à son sujet et que le caractère parfois conflictuel de leur relation était probablement bel et bien dû au caractère rancunier de Mathieu Petit et non l'inverse, bien que la malice et l'impétuosité de Pierre-Antoine devaient jouer sur celui-ci.

¹⁹⁹ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 28.

Partie III – Famille, succession et héritage : L’avenir de la dynastie Petit

Précédemment, nous avons dressé le portrait les différents membres qui composent la dynastie des Petits. Nous avons étudié leur parcours, leur travail, leurs liens. Dans cette troisième et dernière partie, nous tâcherons d'établir l'héritage des Petits et l'avenir de la dynastie. Dans un premier temps, nous nous attarderons sur l'héritage strictement familial, les biens et les possessions que Mathieu Petit aura laissés à son fils, après sa mort. Pour cela, nous étudierons une autre correspondance que Pierre-Antoine a entretenue avec son procureur dans le cadre de la gestion de son héritage.

Dans un second temps, nous analyserons l'héritage historique de la dynastie Petit, c'est-à-dire à la fois les traces qu'elle aura laissées dans le milieu de l'imprimerie grenobloise des XVIIème et XVIIIème siècles, mais également l'avenir de cette famille, c'est-à-dire de la lignée des Petits elle-même à Grenoble.

Chapitre I – Succession et héritage de la famille Petit

Lorsque Pierre-Antoine Petit a quitté le cocon familial pour se lancer dans son tour de France, il savait déjà probablement, qu'il ne reviendrait jamais à Grenoble, bien que cela reste difficile à affirmer véritablement,. Que son désir ait été de se former, de trouver du travail ailleurs, de ne pas reprendre l'entreprise familiale ou simplement voir du pays, il part sur les routes contre l'avis de son père, qui, pour cela, aura probablement gardé une rancune tenace à son encontre toute sa vie. Pourtant, lorsque Mathieu décède, c'est bien Pierre-Antoine qui est désigné comme unique héritier des possessions familiales et qui doit prendre en charge et ce, malgré la distance qui le sépare de sa ville natale, des biens de son père qui lui ont été légués, faisant face aux difficultés du monde de l'immobilier et aux prétentions d'une partie de sa fratrie.

I – Héritage et état du patrimoine de la famille

A – Les procédures de l'héritage

1) Pierre-Antoine Petit, seul héritier de la fratrie

Nous avons pu constater que Pierre-Antoine Petit était l'un des membres d'une fratrie de cinq enfants, que Mathieu a eu avec sa seule et unique femme, Suzanne. Avant la mort de ce dernier, on ne retrouve presque aucune trace de ceux-ci dans la correspondance avec Pierre-Antoine, ni même ailleurs dans le dossier contenant les sources de la famille. La principale source d'information à nous renseigner sur l'héritage familial des Petit provient de la correspondance de ce dernier entretient avec son procureur à Grenoble.

La première missive rédigée par le délégué de l'intendance de Bretagne au 9 février 1740, soit du vivant de Mathieu et signée de la main de deux procureurs royaux et de Pierre-Antoine nous en apprend plus sur les conditions dans lesquelles la transmission des droits sur les biens de la famille Petit est organisée :

« Maître Pierre-Antoine Petit sieur Devoise [...] fils unique de Maître Mathieu Petit [...] en son nom, prendre et recueillir tant les biens dépendants de la succession de ladite feue Demoiselle Suzanne Silvestre sa mère que dudit Maître Mathieu Petit son père en cas de deuil dont il est seul et unique héritier aux meubles et immeubles en quelques lieux qu'ils soient²⁰⁰. »

²⁰⁰ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 43.

Cette lettre permet de confirmer deux choses, la première étant que Pierre-Antoine est bel et bien le seul et unique héritier officiel à ses parents. On apprend également que ce dernier est probablement le seul descendant masculin de la famille Petit et que le reste de sa fratrie n'est composé que de femmes, ce qui pourrait aussi expliquer en partie pourquoi il est considéré comme "fils unique" puisque sous l'Ancien Régime, l'essentiel des transmissions des patrimoines terrestres et fonciers se fait de manière "traditionnelle", à un héritier mâle en ligne directe²⁰¹.

Ce faisant il possède alors entière disposition de ses biens, malgré la distance le séparant de ceux-ci. Qu'il s'agisse de la vente, de la conservation des meubles et de la gestion des transactions, ou même l'apposition des sceaux sur les biens qu'il estime être les plus importants ou ayant le plus de valeur. Pour cela, il peut librement s'offrir les services d'un ou plusieurs procureurs afin de s'occuper de la gestion de ses affaires à sa place, qu'il peut nommer ou révoquer comme il l'entend :

« ...un ou plusieurs procureurs, les révoquer si bon lui semble et en instituer d'autres en leur lieu et place [...] de les faire mettre à leur entière exécution, de toucher et recevoir d'avec les débiteurs, donner et consentir quittances, traiter, transiger et accommoder et généralement d'agir et de faire ce qui se trouvera utile et à propos pour la conservation des droits et prétentions dudit sieur Devoise²⁰². »

²⁰¹ Abel Poitrineau, Institutions et pratiques successorales en Auvergne et en Limousin sous l'Ancien Régime (article), Etudes Rurales, 1998.

²⁰² Ibid.

C'est d'ailleurs ce que Pierre-Antoine s'occupe de faire concernant la gestion de ses biens, puisqu'il nomme Tournier, procureur au Parlement de Grenoble, pour la gestion de son patrimoine peu de temps après le décès de son père en 1747.

2) La correspondance Pierre-Antoine et Tournier, gestion et vente de l'héritage familial

La correspondance qu'entretient Pierre-Antoine Petit avec Tournier s'étend sur les dix années nécessaires à l'achèvement complet de la transmission et de la vente des possessions familiales qui s'étirent entre 1747 et 1757. Dix années durant lesquelles ledit Tournier s'occupe de la gestion des biens transmis par Mathieu et Suzanne, selon les directives et les volontés de leur fils. Leurs premiers échanges débutent le 1er juillet 1747, peu après la mort de Mathieu Petit. À en croire Pierre-Antoine, c'est d'ailleurs Tournier qui l'aura informé de son décès, comme notifié au début de la lettre :

« Je suis si frappé et si saisi de la triste nouvelle que vous m'avez donné de la mort de mon père...²⁰³ »

C'est également dans cette lettre qu'un premier état de l'héritage de Mathieu Petit est fait grossièrement par son fils, énumérant les quelques possessions qui lui seraient intéressant de vendre, et dont nous en ferons

²⁰³ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 44.

le détail un peu plus tard. En revanche, c'est également par cette lettre que l'on prend connaissance pour la toute première fois d'une partie de la fratrie de Pierre-Antoine :

« ...c'est un tour joué (en parlant d'une petite boîte à bijoux qui aurait disparu) par la chaste Susanne, ma sœur, Avril pourrait bien y avoir part. Défiez-vous de toutes les deux...²⁰⁴ »

À en croire ce court extrait, il ne semble pas en bon terme avec ces dernières. En effet, lesdites Susanne, ou Suson comme il la nomme parfois, et Avril semblaient mal accepter le fait que leur frère ait été désigné comme unique héritier et ne cessent d'interférer dans ses affaires. Pierre-Antoine décide finalement de les écarter définitivement en acceptant de leur céder une petite quantité d'argent issue de la vente des biens mobiliers de son père²⁰⁵.

Dans cette même lettre, il confirme à nouveau ne pas vouloir faire le trajet jusqu'à Grenoble, impliquant les contraintes, financières et professionnelles d'un tel voyage :

« Quand bien-même la succession serait deux fois plus forte, je n'irais jamais la recueillir, trop de difficultés s'y présentent. La première c'est que je ne pourrais pas faire ce voyage en m'en revenir y ayant d'ici Grenoble 200 lieues qu'il ne m'en couta 100 pistoles. La seconde, la plus essentielle, c'est que je ne puis quitter mon bureau que par permission de la Compagnie...²⁰⁶ »

²⁰⁴ Ibid.

²⁰⁵ Détails plus bas

²⁰⁶ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 44

Il est donc décidé que l'entièreté des transactions se ferait selon le bon jugement du Sieur Tournier, tant que l'ensemble des biens ne sont pas vendus, comme l'écrit lui-même Pierre-Antoine "Je vous laisse maître absolu du tout".

Dans une lettre écrite le 1er novembre 1747, Pierre-Antoine règle l'envoi et la réception de l'argent issu d'une première vente de ses effets mobiliers. Une fois encore, l'importance de la correspondance et des contacts au sein du réseau professionnel transparait au travers de son courrier. En effet, étant donné la distance qui le sépare de ses biens, l'entièreté des transactions se fait par l'intermédiaire de connaissances et/ou d'amis qui sont alors chargés de rediriger et renvoyer les colis qui lui sont adressés :

« J'ai pris mes arrangements avec Monsieur Busson, un de nos marchands, qui a des sous à remettre à Lyon pour toucher plus commodément ceux qui doivent me revenir. Pour cet effet, je vous supplie, Monsieur, de faire passer par la messagerie de Grenoble à Lyon à l'adresse de Monsieur Jacques Marion, marchand Chapelier...²⁰⁷ »

Il profite également de l'occasion pour féliciter et remercier son procureur pour les bonnes démarches faites en son nom et achever de régler quelques détails avec ce dernier tels que la vente de nouveaux biens et la gestion du conflit qui l'oppose à ses sœurs qui ne renoncent pas à toucher leur part de l'héritage. En effet, à la date du 18 février 1748, Pierre-Antoine se plaint à ce dernier d'une nouvelle tentative de sa sœur Avril pour s'approprier ses biens : "... quoi qu'il en soit, je m'aperçois que c'est un tour joué de ma sœur, qui voudrait, à force de

²⁰⁷ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 45.

stratagèmes, s'approprier de mon petit et cher Domaine²⁰⁸." Écrit-il à propos d'une lettre envoyée soi-disant par le mari de cette dernière. Dans un courrier du 19 mars 1749, nous avons la confirmation que ledit domaine tant convoité est finalement vendu :

« Je suis charmé que vous ayez vendu le Domaine, bien persuadé que vous avez réservé une expédition de l'acte qui m'est nécessaire tant par rapport aux héritiers à Glenat, que pour ma reprise ici de mes biens au cas que ma femme décédât avant moi²⁰⁹. »

Il aura tout de même fallu attendre deux années pour que la totalité des biens hérités soient écoulés, ledit domaine étant l'un des derniers. Par la suite, les bénéfices des différentes ventes sont envoyés par lettre de change, retirée à Paris pour un délai de quarante jours, tout cela afin de s'assurer de la bonne transmission et réception du courrier malgré la distance qui sépare les deux régions :

« Pour la lettre de change de 1200 livres que vous me marquez tirer sur vous, ils m'ont tous conseillé (les banquiers de Pierre-Antoine), attendu qu'on ne fait ici aucun commerce avec le Dauphiné, pays trop éloigné, de vous prier d'en prendre une chez un de vos banquiers sur Paris à une usance ou 40 jours de date que vous ferez tirer à mon ordre...²¹⁰ »

Malgré tout, il faut encore attendre 1756 pour que les dernières procédures touchent à leur fin, notamment en ce qui concerne l'envoi des différents paiements issus de la vente du domaine et des meubles

²⁰⁸ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 47.

²⁰⁹ Ibid. – Voir annexe 10 p 48.

²¹⁰ Ibid.

puisque à la date du 8 juin de la même année, Pierre-Antoine réclamait encore à son procureur des papiers concernant la vente du Domaine :

« Permettez-moi, Monsieur, de vous rappeler que j'ai besoin d'une expédition du contrat de vente du Domaine²¹¹ »

Par ailleurs, nous en apprenons un peu sur le contexte politique de l'époque, qu'il évoque parfois en fin de lettre afin de donner un peu des nouvelles de Bretagne :

« La guerre nous fait boire le vin excessivement cher, la charge en vaut 90 livres. Nous aurons les 5 juillet prochains près de Saint Malo à cinq lieues d'ici un camp de 12 000 hommes²¹². »

En effet, la même année, le 17 mai 1756, éclate le conflit majeur de la seconde moitié du XVIII^e siècle, la Guerre de Sept Ans, qui voit s'opposer principalement les Royaumes de France et d'Autriche à l'alliance des Royaumes d'Angleterre et de Prusse et qui est considéré comme étant le premier conflit mondial, voyant s'opposer les principales puissances coloniales européennes à travers le globe. Cette correspondance entre Pierre-Antoine Petit et son procureur Tournier à Grenoble est l'occasion pour nous d'observer une partie des démarches et des enjeux liés à la succession et la transmission des biens de père en fils, ces derniers étant relevés du fait de la distance séparant la Bretagne du Dauphiné, avec toutes les contraintes que peut apporter un tel éloignement. De plus, elle permet de démontrer à nouveau l'importance du courrier dans les relations sociales dans les réseaux professionnels de l'Ancien Régime.

²¹¹ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 51.

²¹² Ibid.

B – Une richesse familiale difficile à établir

1) Un état de l'héritage peu précis

Les principales sources nous permettant de nous renseigner sur l'état des possessions transmises à Pierre-Antoine Petit sont presque entièrement contenues dans la correspondance qu'il entretient avec Tournier. Si d'autres informations existent, elles ne sont pas dans le dossier concernant la famille Petit, ni même aux archives départementales. Aussi, pour se faire une idée de l'héritage de la famille, il faut se fier aux descriptions qui en sont faites dans les lettres.

Le premier constat qui est fait par Pierre-Antoine est daté du 1er juillet 1747. Il y est fait donc état d'au moins deux immeubles, l'un rue Perrière, qui pourrait correspondre aujourd'hui aux quais du même nom le long de l'Isère, et un autre rue Brocherie, qui serait éventuellement l'ancien nom de la rue de la Brocherie, située en centre-ville :

« Tout ce que je sais, c'est qu'il y a une maison rue Perrière de 20 à 25 écus de revenus, et une vente de 25 livres sur une maison rue Brocherie...²¹³ »

²¹³ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 44.

L'imprimerie de Mathieu Petit est également comptée dans les biens transmis et celle-ci est d'ailleurs très rapidement vendue, puisque Pierre-Antoine trouve un acheteur dès le mois de septembre de la même année :

« L'imprimerie m'avait été ci-devant demandée par Monsieur Arnaud. S'il est dans les mêmes sentiments, nous pouvons dans la suite faire affaire²¹⁴. »

Cependant, il s'avère que l'imprimerie fut rachetée au final par Joseph Cuchet et non ledit Arnaud²¹⁵. Malheureusement, il ne subsiste aucune trace de ladite transaction, si ce n'est un vague compte-rendu des ventes adressé à Tournier en 1756²¹⁶.

Enfin, il est également fait mention d'un domaine, dont la transmission était encore en discussion du fait des prétentions d'une autre famille sur ledit domaine et pour lequel Pierre-Antoine hésite à s'engager :

« Le Petit domaine de Couvens qui peut valoir dix à douze écus de vente, tailles et ventes payées, est en contestation avec les enfants et héritiers d'un nommé Glenat Sergent depuis 26 ans²¹⁷. »

²¹⁴ Ibid.

²¹⁵ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, 1884, rééd. 1969.

²¹⁶ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 51.

²¹⁷ Ibid. – Voir annexe 10 p 44.

Le procès concernant la possession de ce domaine a donc été engagé du vivant de Mathieu Petit et s'est révélé coûteux pour la famille. C'est une des raisons, avec le manque d'informations, qui pousse Pierre-Antoine à se montrer prudent vis à vis de cette affaire.

« Ce procès a coûté à mon père près de 3000 livres à ma connaissance. Je sais que l'on a plaidé depuis mon départ, mais j'ignore la situation de cette affaire, donc je vous prie de vous en informer²¹⁸. »

Dans sa lettre datée 18 février 1748, nous en apprenons plus sur la valeur accordée audit domaine par Pierre-Antoine :

« Les pressoirs, cuve, tonneaux et meubles [...], je les estime à 400 livres, ainsi ils auraient le tout pour 1600 livres. La chambre et l'étable ont plus coûté à bâtir. Je laisse cependant la fixation du prix du tout à votre prudence... »

Nous avons d'ailleurs la confirmation que ledit domaine est vendu finalement pour la somme de 2000 livres le 18 mars 1749²¹⁹. Encore une fois, le nom de l'acheteur reste inconnu. À voir la description qui en est faite, il est probable que le domaine ait été destiné à la production viticole, de par la présence de cuves, de pressoirs et de tonneaux qui devaient servir à presser le raisin et conserver le vin.

²¹⁸ Ibid.

²¹⁹ Ibid. – Voir annexe 10 p 51.

2) La rareté des données chiffrées précises

Le fait qu'il y ait également peu de données chiffrées exactes qui soient écrites dans cette correspondance, il est difficile d'établir un constat global des rentes issues de l'héritage familial. Dans les faits, la seule pièce de compte concernant les revenus du Pierre-Antoine est contenue dans le courrier du 8 juin 1756, dans lequel ce dernier reprend les comptes de Monsieur Tournier concernant les ventes de la succession. Cependant, même ce document reste plutôt imprécis et contient seulement la liste non exhaustive des ventes les plus importantes effectuées à Grenoble.

S'agissant des recettes, Pierre-Antoine comptabilise la vente de l'imprimerie à 1852 livres, celle des meubles à 1200 livres et enfin la vente du domaine à 2000 livres pour un total de 5052 livres²²⁰, ce qui représente pour l'époque une très grosse somme d'argent. Cependant, ledit compte n'étant qu'un "brouillon" comme il l'écrit lui-même, il est probable que toutes les données n'y aient pas été inscrites et détaillées. Il n'est par exemple fait mention nulle part de la vente des deux immeubles rue Perrière et rue Brocherie. Il est également fait un constat des dépenses liées d'abord à la correspondance et qui s'élèvent à 3536 livres au total, étant compris dans cette somme deux courriers s'élevant à 1500 et 408 livres, ainsi que de deux lettres de change sur Paris de 1200 et 428 livres²²¹.

²²⁰ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 51.

²²¹ Ibid.

Une seconde annotation donne le détail de dépenses "autres", concernant plutôt certaines contraintes liées à la succession, comme un paiement dû à Mademoiselle Vacher, la fille ou la femme de feu Monsieur Vacher, procureur de Mathieu Petit, s'élevant à 169 livres, deux paiements faits à ses sœurs Avril et Suson, respectivement de 300 et 200 livres et enfin un mandat tiré au nom de Pierre-Antoine le 31 janvier 1751 de 25 livres, pour un total de 694 livres²²².

L'ensemble de ces dépenses s'élevant à 4230 livres, cela ne faisant plus que 822 livres de bénéfices revenant à Pierre-Antoine, ce qui reste malgré tout une bonne somme d'argent. Cependant, encore une fois, le fait que l'entièreté des revenus et dépenses ne soit pas détaillée ici ne nous permet pas d'avoir un compte tout à fait précis.

Aussi, ce sont ces incertitudes et les flous de la correspondance qui rendent difficile l'analyse complète et précise de l'héritage des Petits. Il est également ardu d'établir le niveau de vie de Pierre-Antoine, et avant lui son père. Au vu des possessions transmises du père au fils, il est probable qu'ils aient eu une certaine aisance du fait du statut de Maître imprimeur, sans pour autant posséder un énorme capital financier et foncier.

²²² Ibid.

II – Les Petits, une famille dispersée

A – Eloignement géographique et éclatement familial

Pierre-Antoine est le premier membre de la dynastie, depuis que Jacques Petit est parvenu à s'établir à Grenoble, à exprimer clairement un désir de s'arracher des racines familiales pour voyager à travers le royaume de France, et notamment son envie non dissimulée de voir Paris. Malgré l'amour et le respect certain qu'il portait à son père et sa mère, son envie de s'émanciper était plus forte. Il est même probable que le jeune homme n'ait jamais vraiment aimé vivre à Grenoble, ce qui expliquerait en partie son entêtement à ne jamais revenir dans sa ville natale.

D'ailleurs, d'autres hommes avant et après lui font ce choix et abandonnent la capitale des Alpes. Ce fut le cas par exemple de Stendhal qui se montra toujours très critique dans les descriptions qu'il faisait de la cité qui l'avait vu naître :

« Tout ce qui me rappelle Grenoble me fait horreur ; non, horreur est trop noble, mal au cœur. Grenoble est pour moi comme le souvenir d'une abominable indigestion ; il n'y a pas de danger, mais un effroyable dégoût. Tout ce qui est bas et plat sans compensation, tout ce qui est ennemi du moindre mouvement généreux... voilà Grenoble pour moi...²²³ »

²²³ Gaston Letonnellier, *La société grenobloise en 1789, vie économique de la Révolution*, Assemblée générale de la commission centrale des comptes départementaux, 1939, Besançon, 1942, p210.

S'il était plus commun de voir les femmes quitter leur famille suite à un mariage pour suivre leur mari, en revanche, à une époque où la reproduction sociale et familiale influençait une grande partie des comportements sociaux et où la conservation du patrimoine était une priorité absolue²²⁴, un tel acte de déracinement de la part de Pierre-Antoine apparaît tout à coup très surprenant alors même que la Dynastie des Petits était encore reconnue dans le milieu des imprimeurs grenoblois et profitait d'une certaine notoriété acquise grâce aux efforts de Jacques et Mathieu Petit.

C'est aussi ce qui rend le personnage de Pierre-Antoine aussi singulier et distinct parmi ses pairs de l'époque. Si le fait de quitter sa ville natale pour chercher du travail ailleurs était en soi assez courant chez les jeunes apprentis et artisans, cela se faisait généralement dans le respect de la tradition familiale et un fils de cordonnier ou d'imprimeur irait se faire employer chez un maître du même domaine. Or, le fils Petit brise quant à lui complètement le moule familial pour poursuivre sa propre voie.

En faisant le choix de s'éloigner ainsi de son père, il était probablement conscient de sa situation de « rebelle²²⁵ », terme qu'il emploie lui-même et qu'un tel acte risquait de fragiliser les liens familiaux, d'où aussi la volonté d'entretenir une importante correspondance pour maintenir le dialogue. Volonté qui n'est d'ailleurs pas partagée par Mathieu Petit, bel et bien fâché avec son fils et que ce dernier ne manque pas de déplorer :

²²⁴ Jérôme-Luther Viret, *La reproduction familiale et sociale en France sous l'Ancien Régime, le rapport au droit et aux valeurs*, Histoire & sociétés rurales, vol. 29, n°1, 2008, pp165-188.

²²⁵ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 17.

« Depuis 16 ans que je suis hors de Grenoble je n'ai reçu que trois lettres de mon père, dont deux depuis six mois par lesquelles il se plaignait de la misère des temps²²⁶. »

Que cela soit entièrement vrai ou non, et malgré le fait qu'il entretenait une relation plus sereine avec sa mère, il est certain qu'un tel éloignement a eu des effets sur les liens unissant la famille.

B – Une famille en conflit

Nous avons pu le constater au cours de leur correspondance, les relations familiales chez les Petits sont souvent conflictuelles. Outre les rapports compliqués entre Pierre-Antoine et Mathieu d'abord, qui s'étendent tout de même sur une vingtaine d'années, entre le départ de Grenoble de Pierre-Antoine en 1726 et la mort de son père en 1747, durant lesquelles ce dernier adresse tout juste une poignée de lettres à son fils lorsque le besoin s'en faisait vraiment ressentir. Pendant cette période, l'essentiel des nouvelles de Grenoble lui venait soit de sa mère, soit par l'intermédiaire de proches et de connaissances qui se chargeaient de reléguer les messages. Cependant, suite à la correspondance entre Pierre-Antoine Petit et son procureur Tournier, il apparaît que les tensions sont également bien vives au sein de la fratrie. Si nous n'avons d'information au sujet de leurs relations avant le décès de Mathieu et les démarches pour sa succession, cela n'est peut-être pas anodin. En effet, presque nulle part dans le courrier des Petits il n'est fait évocation des sœurs de Pierre-Antoine, hormis dans

²²⁶ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 44.

de très rares cas, tels que des documents officiels, comme notamment durant le procès-verbal de Mathieu Petit, qui est la première fois où l'on voit parler des autres enfants de ce dernier.

Que leurs relations aient été mauvaises ou simplement distantes durant leur jeunesse, celles-ci ne font que s'envenimer encore davantage après la mort de leur père. Nous l'avons rapidement évoqué plus tôt, mais deux des sœurs de Pierre-Antoine, les dénommées Suson et Avril, semblent plutôt mécontentes du fait qu'il ait été déclaré seul et unique héritier et n'ont de cesse de le gêner et s'opposer à ses procédures jusqu'à obtenir satisfaction. Pierre-Antoine se montre d'ailleurs plutôt sévère et critique à leur sujet, les accusant de mensonges, vols et escroqueries visant à le dépouiller selon lui de son héritage :

« ... il l'a été trop tard (au sujet de l'apposition des sceaux) sur la grande armoire, parce que c'était là que pouvait être la caissette enlevée et qui comptait sans doute le peu d'argent de mon père, des bijoux et ses papiers. C'est un tour joué par la chaste Susanne, ma sœur, Avril pourrait bien y avoir part²²⁷. »

Il fait également part au Sieur Tournier plus loin dans la même lettre de la malice de ces dernières et ne manque pas de le mettre en garde et de se montrer prudent vis à vis de celles-ci :

« Je vois une malice des plus noires et des plus marquées en Suson de m'avoir caché et à Monsieur Bonne la maladie de mon père, car il est étonnant qu'on ait plutôt su la mort que la maladie. Elle avait des raisons trop sensibles pour nous prévenir²²⁸. »

²²⁷ Ibid.

²²⁸ Ibid.

Aussi, tout au long des procédures de succession, Pierre-Antoine se comporte de façon très hostile envers celles-ci et ne manque pas de se plaindre de leurs manœuvres et de leurs "menaces" comme il le dit lui-même :

« Il faut que vous soyez aussi bon et aussi indulgent que vous l'êtes, Monsieur, pour employer vos bons offices et intercéder pour ma sœur Avril. Si j'avais plus de temps à moi, je vous enverrais copie de la dernière lettre qu'elle écrit, et vous jugeriez à sa lecture si elle mérite des égards. J'oublie son procédé, je ne crains cependant ni ses menaces, ni ses mensonges²²⁹. »

Finalement, dans le but de mettre fin à leurs protestations, Pierre-Antoine accepte de leur concéder une somme d'argent, dans l'espoir que ces dernières s'en contentent, ce dont il fait part à son procureur en décembre 1747. Il offre ainsi 200 livres à Suson, en plus de quelques vêtements et meubles que Tournier lui avait déjà cédés :

« Quelques pressantes soient vos sollicitations pour la gratification de Suson, Je ne puis la porter au-delà de deux-cents livres et ce outre l'argent, les meubles et effets que vous lui avez donnés²³⁰. »

Concernant Avril, le même principe est appliqué, puisqu'il finit donc également par céder et lui concède 300 livres :

« Ma sœur Avril m'harcèle aussi sans cesse, demandes sur demandes, lettres sur lettres. Si j'avais 10 000 livres de vente j'écouterai plus favorablement ses lamentations. [...] Enfin, pour faire cesser ses murmures, donnez-lui trois-cents livres²³¹. »

²²⁹ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 45.

²³⁰ Ibid. – Voir annexe 10 p 46.

²³¹ Ibid.

Cet arrangement semble finalement leur convenir puisqu'après avoir reçu plus ou moins ce qui les intéressait, on n'entend plus parler ni de Suson, ni d'Avril. Le reste de la famille en revanche reste assez étrangère aux affaires des Petits et ne cherche pas à s'accaparer les biens de feu Mathieu. En l'absence de recherches plus approfondies, nous ne pouvons que spéculer sur le sort du reste de la fratrie, mais il est probable que ces derniers, suite à une alliance matrimoniale ne se soient retrouvés trop éloignés ou mieux dotés pour se sentir concernés par les affaires internes qui opposent les Petits entre eux.

Nous savons, grâce à la correspondance entre Pierre-Antoine et Mathieu Petit qu'une branche de la famille, les Laurès, est installée à Paris et semble plutôt prospère. En revanche, il est impossible avec les sources à notre disposition d'établir des liens de parenté plus profonds, ni même d'apprendre ce qu'il est advenu du reste de la famille.

Chapitre II – Quelle postérité pour la dynastie des Petits

Nous savons désormais ce qu'il est advenu de l'héritage foncier de la branche d'imprimeurs de la famille Petit. Avec la décision de Pierre-Antoine de s'éloigner de Grenoble pour s'émanciper du milieu professionnel familial et de l'entreprise établie par son grand-père. Sans autre héritier mâle pour reprendre l'affaire la dynastie des Petits s'effondre et meurt en même temps que son dernier représentant, Mathieu Petit.

Cependant, si la dynastie Petit disparaît complètement du paysage grenoblois, la famille, elle, demeure au travers d'une descendance nombreuse qui s'établit et prospère au-delà des frontières du Dauphiné, d'abord par le sang de Pierre-Antoine, qui s'établit en Bretagne, mais aussi grâce à celui du reste de sa famille, plus ou moins éloignée.

I – Les Petits, la fin d’une lignée d’imprimeurs- libraires

A – Remise en contexte du parcours singulier de la dynastie Petit

Avec le départ de Pierre-Antoine Petit de son foyer et sa nomination au poste d’Agent du Domaine à Dinan, l’histoire de la dynastie des Petits prend une orientation toute nouvelle. Ses choix et le parcours qu’il emprunte vient appuyer le constat présenté par Dominique Varry qui démontre que la plupart des grandes dynasties d’imprimeurs-libraires lyonnaises ne se perpétuent que très rarement au-delà de la quatrième génération²³². Le cas de la dynastie Petit, et d’autres avant elles, semble prouver que ce schéma se perpétue également en province, où la précarité du milieu de l’imprimerie se fait encore davantage ressentir.

Le destin de la lignée des Petits n’est donc pas un cas unique, toute dynastie, qu’elle soit grande ou petite, prospère ou non, est appelée un jour à disparaître, remplacée par une autre. De ce point de vue-là, d’autres familles furent d’ailleurs bien plus singulières et prolifiques que celle des Petits, qui fait alors pâle figure en comparaison de certains géants de l’imprimerie grenobloise.

²³² Dominique Varry, *Les gens du livre à Lyon au XVIIIe siècle : Trajectoires familiales, parcours individuels*, Bulletin de l’Association québécoise pour l’étude de l’imprimé, n°34, 2007, p8.

Encore une fois, on pense immédiatement aux Verdiers, qui dominant sur plus de quatre générations tout le XVII^{ème} siècle, de l'installation de Guillaume Verdier en 1605 à la mort de Jean Verdier en 1698²³³. Pour le siècle suivant, c'est la famille Giroud cette fois-ci qui marque son époque, avec une dynastie plus longue et prospère encore que celle des Verdiers, tenant un quasi-monopole sur la production imprimée de la ville jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, depuis l'arrivée Alexandre Giroud en 1684 à Jean-Louis-Alexandre Giroud en 1812²³⁴.

Face à ces dynasties dominantes, les Petits peinent à se démarquer de leurs pairs. Pourtant, ils ont su marquer les esprits des contemporains, et affirmer leur place et leur statut aux côtés des autres grandes familles d'imprimeurs des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Si ce n'est par la longévité ou la richesse de leur lignage que l'on retient leur nom. C'est bien le parcours singulier et surprenant de ces hommes qui m'aura interpellé.

Le plus étonnant, dans l'histoire de cette famille aura été le parcours de Jacques Petit, qui, humble fils de pâtissier²³⁵, s'extirpe une première fois du moule paternel pour se lancer dans l'apprentissage des arts de Gutenberg. Non content de réussir à s'établir en tant que Maître imprimeur au service de la ville de Grenoble, il acquiert d'abord le titre de syndic de la corporation des imprimeurs, puis, quelques années plus tard, celui de Consul. De par la renommée et le respect qu'il acquiert auprès de ses pairs durant sa carrière, il permet à son fils,

²³³ Marie-Anne Merland, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII^e siècle*, Tome XXX, Grenoble, Valentin Koerner, 2017, pp234-318.

²³⁴ Elsa Liardet, *Le livre dans la société grenobloise au XVIII^e siècle : Etudes des bibliothèques de particuliers au travers des inventaires et ventes après décès*, Mémoire Histoire, Grenoble, UPMF, 2010, p32.

²³⁵ Edmond Maignien, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XV^e au XVIII^e siècle*, Grenoble, 1884, réed. 1969, p XLIV.

Mathieu, de perpétuer l'entreprise après sa mort, et ce, malgré les nombreuses revendications auxquelles ce dernier doit faire face. Grâce aux efforts des deux hommes, l'atelier familial est retenu parmi les quatre à pouvoir rester en service après le décret de 1704 limitant le nombre d'imprimeurs du roi à pouvoir exercer à Grenoble, aux côtés des prestigieuses familles d'imprimeurs des Faure et des Giroud²³⁶.

Lorsque, imitant son grand-père, Pierre-Antoine refuse à son tour de prendre le flambeau de son père, il entraîne par ce choix la fin de la dynastie. Pourtant, son parcours n'en reste pas moins fascinant à étudier. Traversant le royaume de France, il s'établit à Dinan, loin de ses origines géographiques et connaît à son tour une remarquable réussite professionnelle, aidé par une branche éloignée de la famille, instaurant peut-être, à son tour, une nouvelle dynastie.

²³⁶ Elsa Liardet, *Le livre dans la société grenobloise au XVIIIe siècle : Etudes des bibliothèques de particuliers au travers des inventaires et ventes après décès*, Mémoire Histoire, Grenoble, UPMF, 2010, p31.

B – La disparition d’une dynastie d’imprimeurs

Sous l'Ancien Régime, la fin d'une lignée, peu importe le milieu professionnel et social, est souvent causée par le manque d'héritiers mâles. Si une fratrie ne compte qu'un seul fils, comme c'est le cas pour la famille Petit, le destin de la famille n'est pas assuré et reste tout aussi précaire. En effet, à cette époque nombre sont les raisons qui peuvent entraîner l'effondrement de celle-ci. Ce dernier peut mourir brutalement, tomber malade, être contraint de quitter le foyer pour répondre à des obligations militaires ou bien même encore, choisir d'entrer dans les ordres religieux et vouer sa vie à l'Eglise²³⁷.

Plus encore, malgré la présence de descendants mâles, certaines dynasties ne parviennent pas à se perpétuer du fait de la faillite de leur commerce ou de la perte de leur titre d'imprimeur, souvent fatal aux lignées en fin de vie ou en situation précaire. Ce fut notamment le cas à Grenoble de Jean Verdier qui, malgré le prestige de sa famille, perd en 1689 le titre d'imprimeur du Parlement au profit d'Alexandre Giroud²³⁸, signe alors peu de temps après la fin d'une des plus grandes dynasties d'imprimeurs grenoblois du XVIIème siècle.

Dans la plupart des cas, ce genre d'issue a pour principale cause les changements de conjoncture économique et judiciaire comme c'est le cas dans la deuxième partie du XVIIe siècle et au début du XVIIIème siècle avec les différentes lois et réformes qui visent à réguler le nombre d'imprimeurs et l'accès à la Maîtrise.

²³⁷ Charlène Béziat, *L'imprimeur du roi à Lyon au XVIIIème siècle*, Mémoire Histoire, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2011, pp 70-71.

²³⁸ Marie-Anne Merland, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle*, Tome XXX, Grenoble, Valentin Koerner, 2017, pp314.

D'autres éléments peuvent encore intervenir dans la disparition d'une lignée, comme une incapacité du jeune homme dont le talent n'est pas à la hauteur de celui de son père. C'est ce dont est en partie accusé Mathieu Petit lors de son procès qui l'oppose à d'autres familles d'imprimeurs et qui a bien failli causer la perte de son entreprise après la mort de Jacques Petit son père. En effet, certains de ses adversaires à ce moment-là tentent de démontrer que Mathieu, ne maîtrisant selon eux ni le latin ni le grec contrairement à son père, est alors indigne de la fonction de Maître Imprimeur.

Dans le cas d'une famille trop nombreuse, il pouvait arriver également que l'héritier unique du père, dans la majorité des cas son fils aîné ou celui dont il est le plus proche, ne désire pas reprendre l'affaire familiale, car il serait alors contraint de dédommager ses frères, et si le décès du paternel intervient avant le mariage de ses sœurs c'est lui qui doit également leur préparer une rente viagère²³⁹, soit une somme d'argent versée, chaque mois ou chaque trimestre, jusqu'au décès du ou des bénéficiaires, ainsi qu'à sa mère, mais aussi les doter, ce qui représente une grosse contrainte économique et administrative.

C'est d'ailleurs probablement ce qu'essayait d'obtenir Avril, l'une des sœurs de Pierre-Antoine lors de la transmission des biens familiaux, tentative qui échoua puisqu'on soupçonne cette dernière d'être déjà mariée, par la lettre écrite le 18 février 1748 :

« La lettre que vient de m'écrire le Sieur Charles Avril, à laquelle je m'y répons ce jour, est plus polie que celles qu'il m'écrivit pour ma sœur les 13 juillet et 11 aout derniers, je doute qu'elle soit de lui²⁴⁰. »

²³⁹ Simone Legay, *Un milieu socio-professionnel : Les libraires lyonnais au XVIIe siècle*, Thèse, Histoire Moderne, Université Lumière Lyon 2, 1995, p123.

²⁴⁰ ADI 288 J 67 – Voir ax²nnexe 10 p 47.

Dans d'autres cadres précis et rares, l'extinction d'une lignée peut être causée volontairement, par le fait d'artisans très fortunés et des ambitions qu'ils ont pour leurs fils. En effet, il arrive que certains riches imprimeurs-libraires achètent des charges à leurs descendants afin que ces derniers s'élèvent dans la société sans reprendre l'affaire familiale, ce qui met alors fin à celle-ci après la mort du paternel²⁴¹.

Enfin, une cause plus commune, est donc le départ du fils unique vers l'étranger, la capitale ou une autre cité éloignée qui provoque souvent la mort de la lignée. Il est alors aisé de lier ce facteur au tour de France de Pierre-Antoine Petit qui, en s'émancipant du foyer familial et en accomplissant son voyage pour finalement s'installer à Dinan, provoque en effet la fin de la dynastie Petit. Cependant, si le cadre global est similaire, nous avons d'ores et déjà démontré que le contexte dudit voyage ne pouvait être résumé à une simple volonté d'aller trouver du travail ailleurs.

Quoi qu'il en soit, la dynastie Petit, après avoir exercé le métier d'imprimeur-libraire pendant près de 80 ans environ et occupé les charges de Maître Imprimeur et Imprimeur du Parlement de Grenoble pendant presque autant d'années s'éteint en 1747, au moment même où Mathieu Petit décède des suites de sa maladie.

²⁴¹ Simone Legay, *Un milieu socio-professionnel : Les libraires lyonnais au XVIIe siècle*, Thèse, Histoire Moderne, Université Lumière Lyon 2, 1995, p122.

II – Le devenir de la famille Petit

A – Les Petits, une dynastie oubliée

Malheureusement, l'empreinte que laisse la famille Petit à la postérité reste très discrète dans l'histoire de Grenoble et de l'imprimerie dans le Dauphiné plus globalement. Malgré les parcours aussi singuliers et fulgurants de Jacques et Mathieu Petit, le passage de la dynastie dans le milieu de l'impression grenobloise semble disparaître en même temps que les hommes qui la composent.

Bien entendu, les Petits ne sont pas les seuls dans ce cas-là. Bien des familles au cours de l'histoire de l'imprimerie grenobloise meurent et disparaissent discrètement. C'est le cas par exemple des Charvys, qui officient comme imprimeurs-libraires entre 1619 et 1682²⁴² ou encore des Frémons entre 1648 et 1699²⁴³, autant de dynasties qui se succèdent et s'effondrent sans marquer les mémoires, malgré le fait que certaines d'entre-elles, notamment les Frémons, possédaient un certain prestige à leur époque.

²⁴² Marie-Anne Merland, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle*, Tome XXX, Grenoble, Valentin Koerner, 2017, pp 40-43.

²⁴³ Ibid. pp 83-95.

Nous pouvons trouver diverses explications à ce phénomène. L'une d'entre elles étant inhérente à l'état de l'imprimerie en France. En effet, l'écart énorme qu'il y avait entre les grands centres majeurs de l'édition et de l'imprimerie française que sont Paris, Lyon et Rouen et le reste du royaume, la province, en termes d'activité, d'attractivité et diversité dans le domaine de la presse provoque donc un déséquilibre dans le nombre d'ateliers.

Au début du XVIIIème, on compte, grâce à une enquête lancée en 1700 par la monarchie, une trentaine d'ateliers à Lyon et Rouen, Paris étant vraiment au-dessus avec plus de cinquante ateliers fonctionnant en même temps contre un à douze au maximum dans le reste du royaume pour les villes qui avaient le privilège de pouvoir accueillir des imprimeries en leur sein²⁴⁴.

Si à la fin du siècle, le nombre d'ateliers en ville est drastiquement réduit notamment avec la loi de 1704, l'écart et la proportion entre les centres et la province restent les mêmes. Jean Quéniart emploie même le terme « d'Anémie Provinciale²⁴⁵ » pour qualifier ce phénomène et l'absence d'ouvrages à imprimer dans les provinces. De ce même fait, les sources et traces écrites sont alors beaucoup plus nombreuses dans ces villes-là que dans les périphéries telles que Grenoble et, suivant la même logique, l'historiographie y est également bien plus active et fournie.

²⁴⁴ Henri-Jean Martin, Roger Chartier, Jean-Pierre Vivet, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, p365.

²⁴⁵ Ibid. p 358

Voir aussi les cartes pp 372-373.

De plus au sein même des familles d'imprimeurs grenoblois, leurs statuts ne sont pas égaux. En effet, les dynasties les plus marquantes et les plus influentes de leur époque, que sont principalement les Verdiers, les Girouds et les Faures, que nous avons déjà présentées, occupaient déjà la majorité de l'espace professionnel, politique et social du milieu jusqu'à finalement occulter presque entièrement le reste des familles d'imprimeurs plus modestes, dont les Petits, les reléguant au second plan de l'historiographie de l'édition française.

Enfin, leur visibilité dépend également grandement des sources qui sont transmises et conservées. Là encore, des inégalités demeurent. La large majorité des sources concernant la famille Petit est entreposée aux ADI sous la cote 288 J6, qui représente en tout et pour tout cinq liasses, dont une partie d'entre elles sont à peine exploitables du fait de leur état ou de la qualité de l'écriture de celles-ci. Il faut ajouter à cela quelques bribes d'informations disséminées dans d'autres cottes plus générales et les travaux d'Edmond Maignien sur les imprimeurs grenoblois, dont la famille Petit, et nous avons là presque l'ensemble des sources dont nous disposons pour déterminer le destin d'une dynastie entière.

Si la famille Petit n'a pas été complètement « oubliée », elle est restée en revanche éloignée de la scène principale de l'historiographie grenobloise, derrière les grandes familles ayant véritablement marqué l'histoire de l'imprimerie française.

B – Quelques rares pistes sur le devenir de la famille

1) La fratrie de Pierre-Antoine Petit

Puisque la lignée d'imprimeurs-libraires grenoblois de la famille Petit s'éteint avec Mathieu en 1747 car son fils ne veut pas reprendre l'affaire familiale, désormais installé et marié à Dinan en Bretagne, il nous faut chercher dans la fratrie de Pierre-Antoine Petit, évoquée à de rares occasions, afin de trouver d'autres descendants éventuels et essayer de déterminer quel chemin ils ont à leur tour emprunté, plus ou moins loin de l'imprimerie et de la librairie grenobloise. Du fait de la rareté des sources à ce sujet concernant la famille Petit et de la difficulté qu'un travail généalogique suppose, nous ne pouvons livrer ici que quelques pistes éparses à propos des descendants des Petits.

Pour rappel, Pierre-Antoine est issu d'une fratrie de taille relativement généreuse de cinq enfants²⁴⁶, dont nous ne savons hélas que peu de choses. En effet, hormis notre homme, qui est, comme nous l'avons déjà présumé très probablement le seul membre masculin de ladite fratrie, nous ne sommes renseignés au sujet que de deux des sœurs de ce dernier. Là encore, les connaissances à leur sujet sont maigres puisqu'elles ne sont évoquées que durant la correspondance par laquelle Pierre-Antoine gère la succession de son père depuis Dinan par le biais de son notaire, Tournier.

²⁴⁶ ADI 2 E 1315 – Voir annexe 4 p 11.

La première sur laquelle avons des informations est la dénommée "Chaste Susanne" dans son courrier du 1er juillet 1747²⁴⁷, plus communément surnommée "Suson" ou "La Suson" la plupart du temps par son frère dans le reste de la correspondance. Bien que qualificatif "Chaste" soit ici très probablement ironique, il pourrait également traduire d'une tradition souvent employée dans les familles possédant plusieurs filles. En effet, il semblerait que dans le milieu des riches libraires, notamment lyonnais mais aussi plus généralement des marchands et des bourgeois, il soit courant qu'au moins une des filles de la famille soit engagée dans la vie monastique. Ce procédé permet entre autres au père de famille de diminuer le nombre de dots à constituer afin de soit augmenter la part d'héritage de ses autres enfants, soit de pouvoir rassembler une dot plus importante encore pour la ou les filles destinées à être mariées dans l'espoir de conclure des mariages plus prestigieux²⁴⁸.

Aussi, il est fort probable que ce genre de manœuvre puisse avoir lieu également en province et à Grenoble, même dans des milieux plus modestes comme celui de Petits. Puisque nous soupçonnons Pierre-Antoine d'être le seul garçon de la fratrie, il n'est pas impossible que Mathieu, son père, ait décidé de confier une ou deux de ses filles à l'Eglise afin d'en alléger la charge.

²⁴⁷ ADI 288 J 67 – Voir annexe 10 p 44.

²⁴⁸ Simone Legay, *Un milieu socio-professionnel : Les libraires lyonnais au XVIIe siècle*, Thèse, Histoire Moderne, Université Lumière Lyon 2, 1995, p332.

Toujours dans la même correspondance, nous prenons également connaissance d'une autre de ses sœurs, Avril. Là encore, hormis ses tentatives pour s'accaparer une partie de l'héritage de son frère, nous n'avons que très peu d'informations. Comme évoqué plus tôt, il est probable que celle-ci ait été mariée peu après la mort de leur père à un certain "Charles Avril" que Pierre-Antoine soupçonne d'être utilisé par sa sœur afin de lui extorquer son domaine. Quoi qu'il en soit, les informations à son sujet ne sont guère plus étoffées dans le reste de ses lettres.

Si ce premier état de la famille paraît relativement pauvre dans un premier temps, il faut également rappeler les quelques pistes qui nous sont données dans la correspondance qu'entretient Pierre-Antoine avec son Père. En effet, lors de son passage à Paris en juillet 1734, il est donc reçu par les Laurès, qui semblent être une autre branche familiale, puisqu'il est notamment accueilli par Madame de Laurès qui se révèle être sa tante, et donc la sœur de Mathieu Petit :

« Madame Laurès m'appela d'abord mon neveu, elle me fit présent de deux louis en pièces et me défendit d'en parler. Elle appela mademoiselle sa fille pour lui dire voilà votre cousin germain. Elle me sauta au col et me fit mille amitiés²⁴⁹. »

Par la présente lettre, nous obtenons malgré tout un bon nombre d'informations, aussi succinctes soient-elles. Au moins nous prenons connaissance de l'existence d'au moins une partie de la descendance par l'évocation d'un des neveux de Pierre-Antoine, donc le fils d'une de ses sœurs, mais également d'une de ses cousines. Il évoque également un

²⁴⁹ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 26.

autre fils de la famille Laurès, qu'il évoque sobrement par l'appellation "Laurès fils" ou "Laurès le fils", chez qui il travaille un moment avant d'être expédié en Bretagne où il doit continuer d'œuvrer pour leur compagnie

« Je ne resterais pas cependant longtemps ici, Monsieur Laurès le fils doit m'enfermer demain dans son cabinet pour m'y faire travailler jusqu'à mon départ qui sera pour la Bretagne²⁵⁰. »

Malheureusement, Pierre-Antoine reste plutôt avare en détails et se limite à ces descriptions peu approfondies. Malgré tout, rassemblées bout à bout, ces informations nous permettent d'établir un vague portrait de la famille Petit et de sa descendance. En effet, grâce à cela, nous pouvons déterminer que la famille est bien plus vaste que ce que l'on pourrait penser au premier abord par l'étude de nos sources et que, malgré la disparition de la dynastie d'imprimeurs à Grenoble, la lignée prospère et se perpétue au-delà des frontières du Dauphiné.

²⁵⁰ Ibid.

2) La descendance de Pierre-Antoine Petit : Quelques rares indices

Tout comme pour le reste de la famille, nous n'avons que très peu de pistes au sujet de la descendance directe de Pierre-Antoine. En effet, nous pouvons déterminer qu'il a son premier enfant en 1741, comme en informe sa femme à Mathieu Petit dans une lettre envoyée la même année :

« Je vais bientôt entrer dans mon premier mois de grossesse, comme je suis beaucoup incommodée, je vous prie de prier le Seigneur pour moi, afin que je puisse me tirer heureusement de cette couche²⁵¹. »

Deux ans plus tard, en 1743, la famille s'agrandit une fois de plus, au moins pour la seconde fois comme le décrit Pierre-Antoine dans son courrier :

« Chaque année votre famille devient plus nombreuse, elle a augmenté d'hier au soir sur les dix heures d'un gros garçon, beau, bien fait et bien nourri, et qui a été baptisé ce matin²⁵². »

La dernière description qu'il fait de ses enfants et de l'état de sa famille date de décembre 1746, dans la dernière lettre qu'il écrit à son père :

« Il me reste 1000tt pour la vie et l'entretien de huit personnes, moi compris, sur quoi il faut encore prendre les pensions de deux de nos filles qui sont au couvent et de leurs maîtres²⁵³. »

²⁵¹ ADI 288 J 66 – Voir annexe 7 p 36.

²⁵² Ibid. – Voir annexe 7 p 37.

²⁵³ Ibid. – Voir annexe 7 p 39.

Nous pouvons alors déterminer qu'il est le père de six enfants et donc d'au moins deux filles et un garçon. Il évoque la pension de deux d'entre elles, ce qui nous laisse penser qu'elles pourraient elles aussi être vouées à la vie monastique, à moins qu'elles n'aient été mises en couvent que pour parfaire leur éducation civique et religieuse comme il était souvent le cas durant l'Ancien Régime. Quoi qu'il en soit, afin d'obtenir plus de détails au sujet de la famille Petit et de leur destin, il serait probablement nécessaire, et pertinent, de consulter les Archives Municipales de Dinan, où reposent peut-être d'autres traces de leur passage.

Si certes, Pierre-Antoine fut l'élément qui causa la fin de la dynastie des Petits à Grenoble, il est aussi celui qui contribue à perpétuer la lignée et à la faire perdurer. L'éducation qu'il donne à ses enfants, son héritage et l'office qu'il tient assurent à sa descendance une vie loin de la misère du temps.

Conclusion

Au terme de notre étude, les divers champs et aspects explorés nous ont permis de mettre en avant plusieurs points et d'apporter des éléments de réponse aux interrogations qui entourent le parcours et le destin de la dynastie d'imprimeurs des Petits. Nous avons tenté, tout au long de notre étude, de démontrer les particularités de l'instauration et du parcours de cette famille au sein du milieu de l'imprimerie grenobloise aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, nous appuyant essentiellement sur le fond des Archives Départementales de l'Isère concernant la famille Petit.

Dans un premier temps, nous avons cherché à replacer cette dynastie dans un contexte plus global qui était celui du monde du livre à Grenoble aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, afin de mieux comprendre les circonstances et les enjeux de l'instauration d'une nouvelle lignée dans le milieu de l'imprimerie, tout en commençant à toucher du doigt ce qui fait toute l'originalité de celle-ci. Dans ce but, il était d'abord nécessaire de dépeindre un portrait rapide de l'activité culturelle et productive de la ville afin de mieux comprendre le rôle de l'imprimerie et de la librairie dans celle-ci. De même, un rappel sur la situation de l'imprimerie à Grenoble a été fait afin d'en montrer les enjeux et d'imaginer ce qu'a pu être la vie de la lignée d'imprimeurs des Petits à cette époque.

Grâce à ce travail préliminaire, nous avons ensuite pu aborder l'insertion de Jacques Petit, père fondateur de la dynastie, dans ce milieu si particulier qu'est celui du livre et de l'impression. Devant composer avec des sources limitées, nous sommes tout de même parvenus à retracer la vie professionnelle de ce dernier, depuis sa découverte des arts de Gutenberg, passant par sa formation et son apprentissage jusqu'à son intégration à la corporation des imprimeurs de la ville et son étonnante ascension sociale.

C'est d'ailleurs celle-ci qui fait toute l'originalité du parcours de Jacques Petit. Ce dernier, ne descendant pourtant d'aucune lignée et ne possédant que des fonds limités, parvient malgré tout à établir son entreprise dans un monde pourtant très fermé, dont l'accès est strictement limité et encadré par de nombreuses lois. Mieux que cela, notre homme connaît alors une étonnante réussite professionnelle. Accédant d'abord au titre d'imprimeur de la ville de Grenoble, il est ensuite élu syndic de la corporation quelques années après, puis Consul. À la fin de sa carrière, incapable d'exercer son art à cause d'une infirmité, il meurt malgré tout en doyen respecté et apprécié de ses pairs.

Aussi, la véritable force de ce personnage, et ce qui fait aussi une grande partie de l'originalité de cette famille, est donc d'être parvenu, malgré des débuts pourtant incertains, à établir une réputation et un respect tels que, même après sa mort, il assure à sa descendance de pouvoir reprendre le flambeau et les rennes de l'entreprise familiale.

Dans un second temps, nous nous sommes donc penchés sur la transmission et la perpétuation de la dynastie par les efforts de Mathieu Petit, fils et héritier de Jacques, mais aussi le début du déclin de celle-ci, avec le départ de Pierre-Antoine Petit et son refus de perpétuer les travaux de ses prédécesseurs.

Pour cela nous avons d'abord été amenés à évoquer le procès engagé contre Mathieu Petit par différentes familles d'imprimeurs dans l'espoir de lui reprendre la place laissée vacante par feu Jacques Petit. Nous avons pu, par la même occasion, aborder la question des lois et des procédures entrant en vigueur dans ce genre de conflit, démontrant encore toute la complexité et les enjeux de l'accession à la maîtrise d'imprimerie. Cependant, comme nous l'avons vu, grâce à la notoriété acquise par Jacques de son vivant et les efforts de Mathieu, ce dernier parvient à reprendre ce qui lui revient de droit et s'impose aux côtés des grandes dynasties Giroud et Faure comme l'un des quatre imprimeurs officiels du roi et de la municipalité.

Si nous avons été contraints de passer plus rapidement sur le reste de sa vie par manque de sources à ce sujet, le caractère et l'entêtement dont il a fait preuve afin de maintenir l'entreprise familiale malgré le quasi-monopole des Girouds sur la production imprimée du XVIIIème siècle force à nouveau le respect de ses pairs. Si son parcours est moins impressionnant au premier abord que celui de Jacques Petit, il ne démerite pas de ce dernier, perpétuant dignement ses travaux.

Cependant, avec le départ de Pierre-Antoine Petit de Grenoble, et sans autre fils héritier, la dynastie est vouée à disparaître. Par le courrier que le jeune homme entretient avec Mathieu Petit durant son voyage, nous avons l'occasion d'aborder l'importance et les enjeux de la lettre et de la correspondance dans les relations sociales et familiales, véritable théâtre dans lequel évolue Pierre-Antoine alors qu'il traverse le royaume de France.

L'ambiguïté de ce personnage le rend tout aussi singulier que sa lignée. Sa maîtrise des lettres et du français, la façon dont il joue avec les mots, rendent difficile la compréhension de ses véritables intentions. Portant un amour dévoué et sincère envers son père, il est pourtant évident qu'il ne désire pas reprendre à son tour l'affaire familiale, et s'arrache de ses racines géographiques pour suivre sa propre voie. Voyageant dans de nombreuses villes, Lyon, Vienne, Avignon, c'est finalement lorsqu'il est accueilli à Paris par les Laurès, une partie éloignée de sa famille, qu'il connaît un véritable « déclic » professionnel. Travaillant désormais pour le compte de leur société, il est finalement envoyé à Dinan, en Bretagne, où il s'installe définitivement et où il est nommé Agent du Domaine et employé de la régie des droits domaniaux. Dans un sens, son parcours est assez similaire à celui de son grand-père. S'émancipant du milieu paternel, il décide de poursuivre sa propre voie et parvient malgré quelque difficultés à s'établir convenablement. La grande différence avec ce dernier est son impressionnant déracinement familial et géographique dont il parvient malgré tout à s'adapter, fondant lui-même une nouvelle branche généalogique.

Enfin, dans une dernière partie, nous avons tenté de retracer l'héritage et la postérité de la famille petit, notamment en exploitant la correspondance qu'entretient Pierre-Antoine avec Tournier, son procureur, avec lequel il gère les biens légués par Mathieu Petit après sa mort.

Si faire un état complet des possessions familiales s'est avéré complexe du fait du manque d'informations précises et exhaustives à ce sujet, l'étude de ces données nous informent malgré tout de manière globale sur l'héritage constitué par Mathieu Petit, mais aussi sur les relations difficiles qu'entretient Pierre-Antoine avec une partie de sa fratrie et les implications que cela inclut dans la transmission des biens de son père. Etablir les liens familiaux n'a pas non plus été chose facile du fait de la rareté des références faites à la famille. Outre quelques rares traces contenues dans certaines de nos sources, l'essentiel de nos connaissances à ce sujet sont regroupées dans les deux correspondances entretenues par Pierre-Antoine, respectivement avec son père et son procureur.

Enfin, nous avons pu constater que ce qui fait l'originalité de la dynastie des Petit à nos yeux n'était hélas pas suffisant pour marquer les esprits des contemporains, et plus tard, des historiens. Face à des entreprises florissantes telles que celle des Verdiers, des Girouds ou encore des Faure, l'humble dynastie Petit est contrainte de rester dans l'ombre de l'historiographie du livre. Malgré tout, la famille Petit perdure au travers de la descendance de Pierre-Antoine, ouvrant de nouvelles voies possibles à l'étude de cette lignée.

Aussi, Les suites à donner à notre travail sont nombreuses. En effet, les sources que nous avons utilisées sont partielles et laissent plusieurs points dans l'ombre en ce qui concerne l'établissement de la dynastie, les travaux de Mathieu Petit au XVIIIème siècle, mais aussi le devenir de la famille dans la région du Dauphiné.

Une étude plus large, à l'échelle nationale pourrait être menée dans les villes traversées par Pierre-Antoine à la recherche d'éventuelles sources et informations supplémentaires à son sujet. De même, le dépouillement des Archives Municipales de Dinan permettrait sans doute d'en apprendre plus sur le devenir de la famille Petit en Bretagne et le destin de sa descendance.

En ce qui concerne la dynastie Petit à Grenoble, les documents sur lesquels repose notre étude ont essentiellement été collectés aux Archives Départementales de l'Isère. Afin d'obtenir de plus amples connaissances sur cette famille, une recherche et un dépouillement des Archives Municipales de la ville pourrait se révéler précieux. Les liasses 288 J 64, 288 J 65 et 2 E 1315, que nous n'avons pas eu le temps de parcourir en détail et/ou que nous ne sommes pas parvenus à dépouiller dans leur intégralité, demanderaient une relecture plus soutenue et appliquée car elles contiennent encore plusieurs documents divers qui renferment sans doute de nombreuses informations, notamment sur la famille alliée Devoise. Par ailleurs, il reste probablement des cotes aux Archives Départementales qui pourraient nous renseigner encore d'avantage sur les Petit.

Enfin, le contexte global difficile de milieu et fin d'année scolaire, avec la fermeture systématique des bibliothèques et archives ont eu également un impact sur la complétion et la rédaction de ce mémoire. Certains thème abordés auraient nécessité la consultation d'ouvrages et sources supplémentaires, dont l'accès a été malheureusement restreint, rendant certaines parties moins exhaustives qu'elles auraient mérité d'être.

Malgré ces lacunes, notre travail se propose néanmoins d'apporter notre modeste contribution à l'étude historiographique des gens du livre à Grenoble. Il permet un tant soit peu de mettre en lumière le destin de la dynastie des Petit et d'éclairer le parcours professionnel singulier d'imprimeurs-libraires dans le monde de l'imprimerie et de la librairie grenobloise des XVIIIème et XVIIIème.

Sources

Archives Départementales de l'Isère (ADI) :

- 288 J 64 (1660 - 1744) Courrier de Jacques Petit, imprimeur à Grenoble :
 - (1660 - 1697) Hélène de Petichet, héritière d'Antoine Petichet, contre Jacques Petit : Pièces de procédure et mémoires de frais d'impression de factums.
 - (1679) Madeleine Gay, veuve d'Antoine : Déclaration en faveur de Jacques Petit.
 - (1683 - 1698) Borel Ennemond, Cousin de Madeleine Gay et son héritier : testaments, codicilles, procédure d'ouverture de succession.
 - (1681) Deux extraits des Registres du Conseil du roi imprimés par Jacques Petit.

- 288 J 65 (1660 - 1732) Courrier de Jacques Petit, imprimeur à Grenoble, puis Mathieu Petit, son fils, et famille alliée Devoise :
 - (1660 - 1672) Dossiers de procédure opposant Catherine Devoise et Anne Devoise à Jean Guy.
 - (1665 - 1690) Catherine Devoise et Mathieu Petit contre Anne Devoise puis Pierre Fracy.
 - (1679 - 1682) Jacques Petit à Jean Gontier.
 - (1676 - 1731) Anne Devoise puis Mathieu Petit à Jean Glenat, huissier sergent à Grenoble, puis ses successeurs.
 - (1693) Testament de Anne Devoise.

- 288 J 66 (1726 - 1746) Mathieu Petit, fils de Jacques Petit, lui aussi imprimeur à Grenoble :
 - Correspondance adressée par son fils Pierre-Antoine, aussi appelé Petit Devoise, depuis Chambéry, Avignon, Lyon, Vienne, Paris, Les sables d'Olonne, la Rochelle, Cognac et Dinan.

- 288 J 67 (1700 - 1757) Mathieu Petit, imprimeur à Grenoble :
 - (1700 - 1733) Règlement de la succession Mathieu Petit, mort en 1747, par Pierre-Antoine, reliquats de papiers divers
 - (1710 - 1751) Pièces de comptes.
 - (1740 - 1757) Correspondance adressée par Pierre-Antoine à Tournier, procureur à Grenoble.

- 288 J 68 (1692 - 1744) Mathieu Petit, imprimeur à Grenoble et familles alliées :
 - (1728 - 1744) Mathieu Petit puis Pierre-Antoine Petit contre Jeanne Millerand et Laurence Didier : Pièces de procédure, ordre de paiement, centième denier, pièces de compte.
 - (1692 - 1705) Charles Didier contre Jean-Pierre Millerand, orfèvres à Grenoble : Pièces de procédure et contrats d'apprentissage

- 2 E 1315 Imprimeurs grenoblois dont les Petit :
 - Pièce 14 (1704) : Procès-verbal opposant Mathieu Petit à différentes familles d'imprimeurs pour la succession de Jacques Petit son père

- 1 J 200 Familles Petit, Insard et de Voyse :
 - (XIX^{ème} siècle) Notes de Maignien sur la vie et les travaux de Jacques Petit
 - Différents litiges et procès entre les autres familles grenobloises énoncées

- J 588 *Antiquités, Imprimerie* : Recueil de coupures de journaux et revues concernant les découvertes archéologiques régionales :
 - Imprimeurs dauphinois : Spécimens de leur marque, pages de garde, motifs et coupures de journaux

Bibliographie

- Robert Allier, *Les imprimeurs grenoblois sous l'Ancien Régime*, Grenoble, 2012.
- Marius Audin, *Histoire de l'imprimerie, Radioscopie d'une ère de Gutenberg à l'informatique*, Paris, Picard, 1972.
- Maurice Audin, Henri Hours, Henri-Jean Martin, *Le siècle d'or de l'imprimerie lyonnaise*, Paris, Ed. du Chêne, 1972.
- Frédéric Babier, Sabine Juratic, Michel Vangheluwe, *Lumières du Nord : Imprimeurs, libraires et gens du livre dans le Nord au XVIIIe siècle (1701 – 1789)*, Droze, 2002.
- Jean-Guy Basset, *Recueil de plusieurs arrêts notables de la cour de Parlement, aides et finances de Dauphiné*, seconde édition, Grenoble, 1686.
- Günter Berger, *Littérature et lecteurs à Grenoble au XVIIe et XVIIIe siècle*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, numéro 31, 1986.
- Anne Bérroujon, *Les écrits à Lyon au XVIIIe siècle : espaces, échanges, identités*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009.
- Charlène Béziat, *L'imprimeur du roi à Lyon au XVIIIème siècle*, Mémoire Histoire, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2011.

- Jean-Noël Biraben, Didier Blanchet, *Essai sur le mouvement de la population de Paris et de ses environs depuis le XVIème siècle*, Population, vol. 53, no. 1, 1998.
- Geneviève Bollème, Jean Ehrard, François Furet, *Livre et société dans la France du XVIIIème siècle*, Paris, Mouton, t.I, 1965.
- Marie-Françoise Bois, *Un périodique à Grenoble à la fin du XVIIIème siècle*, « *Affiches, annonces et avis divers du Dauphiné* », Mémoires d'histoire, Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, 2008.
- Alain Boureau, Roger Chartier (dir.), Cécile Dauphin [et al.], *La correspondance, les usages de la lettre au XIXe siècle*, Paris, Fayard, 1991.
- Roger Chartier, *Culture écrite et société, L'ordre des livres (XIV-XVIII)*, Paris, Albin Michel, 1996.
- Roger Chartier, Henri-Jean Martin, Jean-Pierre Vivet, *Histoire de l'édition française, Tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984.
- Roger Chartier, *La main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur*, Paris, Gallimard, coll. Folio Histoire, 2015.
- Roger Chartier, *Les usages de l'imprimé (XVe – XIXe siècles)*, Paris, Fayard, 1986.
- François Dainville, *Grandeur et population des villes au XVIIIe siècle*, Population, vol. 13, no. 3, 1958
- Robert Darnton, *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, Editions Odile Jacob, 1992.

- Cécile Dauphin, Danièle Pouban, Pierrette Lebrun Pézerat, *Ces bonnes lettres : Une correspondance familiale au XIXe siècle*, Revue du Nord, 1996.
- Paul Dupont, *Histoire de l'imprimerie*, Paris, Edouard Rouveyre, 1853.
- Jeanne-Marie Dureau, Marie-Anne Merland, *La fabrication du livre*, Villeurbanne, ENSB, 1978.
- Gilles Eboli, *Livres et lecteurs en Provence au XVIIIe siècle : Autour des David, imprimeurs-libraires à Aix*, Méolans-Revel, Atelier Perrousseaux, 2008.
- Edmond Esmonin, *La société grenobloise au temps de Louis XIV d'après les Miscellanea de Letourneau*, Etudes sur la France des XVIIe et XVIIIe siècles, Paris, 1964.
- Edmond Esmonin, *Un recensement de la population de Grenoble en 1725*, cahiers d'histoire, 1957.
- René Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVIe et XVIIIe siècles*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1993.
- Marie-Béatrice Fayet, *La librairie grenobloise au XVIIIe siècle, libraire et imprimeurs libraires*, TER Histoire, Grenoble : Université Pierre Mendès France, 1994.
- Lucien Fèbvre, Henri-Jean Martin, *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1958.

- Laurence Fontaine, *Le voyage et la mémoire : colporteurs de l'Oisans au XIXe siècle*, Dauphiné Montagne, Presses Universitaires de Lyon, 1984.
- Pascal Fouché, Daniel Péchoin, Philippe Schuwer, *Dictionnaire encyclopédique du livre, Tome 3, Paris, Ed. du cercle de la librairie*, 2011.
- Simon Fournier, *Manuel typographique utile aux gens de lettres et à ceux qui exercent les différentes parties de l'Art de l'Imprimerie*, Paris, Tome 1 : 1764 et Tome 2 : 1766.
- François Furet, *Livre et société dans la France du XVIIIe siècle*, Paris-La-Haye, Mouton et Cie, 1965.
- Erving Goffman, *Préface à la mise en scène quotidienne*, édition de minuit, 1973.
- Elodie Guillard, *Justine Giroud, Une veuve imprimeur-libraire à Grenoble au Siècle des Lumières, 1767-1782*, Mémoire Histoire, Grenoble, UPMF, 2014.
- Simone Legay, *Un milieu socio-professionnel : Les libraires lyonnais au XVIIIe siècle*, Thèse, Histoire Moderne, Université Lumière Lyon 2, 1995.
- Gaston Letonnellier, *Histoire du Dauphiné*, Presses Universitaires de France, 1946.
- Gaston Letonnellier, *L'imprimerie à Grenoble au commencement du XVIIIe siècle*, Petite revue et bibliophiles dauphinois, Tome III, 1929.

- Gaston Letonnelier, *Une recette d'encre du XVIe siècle : L'outillage d'un relieur grenoblois au XVIIe siècle*, Extrait de la "Petite revue des bibliophiles dauphinois", 2e série, n° 4, 1928.
- Gaston Letonnelier, *La société grenobloise en 1789, vie économique de la Révolution*, Assemblée générale de la commission centrale des comptes départementaux, 1939, Besançon, 1942.
- Elsa Liardet, *Les imprimeurs et les libraires grenoblois après Nicolas, 1660-1750*, Mémoire Histoire, Grenoble, UPMF, 2009.
- Elsa Liardet, *Le livre dans la société grenobloise au XVIIIe siècle : Etudes des bibliothèques de particuliers au travers des inventaires et ventes après décès*, Mémoire Histoire, Grenoble, UPMF, 2010.
- Thomas Mann, *Les Buddenbrook : Le déclin d'une famille*, Paris, Fayard, 1932.
- Edmond Maignien, *Les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, Grenoble, s.n., 1884, réed, S.I., B. de Graaf, 1969.
- Henri-Jean Martin, *Aux sources de la civilisation européenne*, Paris, Albin Michel, 2008.
- Henri-Jean Martin, *L'édition parisienne au XVIIe siècle : Quelques aspects économiques*, Annales. Economies, Société, Civilisations, 7, N° 3, 1952.
- Henri-Jean Martin, Micheline Lecocq, collab. Hubert Carrier et Anne Sauvy, *Livres et lecteurs à Grenoble : les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, Droz, 1978.

- Jean-Dominique Mellot, *L'édition rouennaise et ses marchés (vers 1600 – vers 1730) : dynamisme provincial et centralisme parisien*, Paris, Ecoles des Chartes, 1998.
- Jean-Dominique Mellot, Elizabeth Quéval, *Répertoire d'imprimeurs-libraires, vers 1500 – vers 1810*, Paris, 2004.
- Marie-Anne Merland, Guy Pargez, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIIe siècle*, Lyon, Tome 25, Broché, 2000.
- Marie-Anne Merland, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIIe siècle*, Tome XXX, Grenoble, Valentin Koerner, 2017.
- Abel Poitrineau, Institutions et pratiques successorales en Auvergne et en Limousin sous l'Ancien Régime (article), *Etudes Rurales*, 1998.
- Jean Quéniart, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*, Paris, Klincksieck, 1978.
- Jean Quéniart, *L'imprimerie et la librairie à Rouen au XVIIIe siècle*, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1968.
- Dominique Varry, *Les gens du livre à Lyon au XVIIIe siècle : Trajectoires familiales, parcours individuels*, *Bulletin de l'Association québécoise pour l'étude de l'imprimé*, n° 34, 2007.
- Jérôme-Luther Viret, *La reproduction familiale et sociale en France sous l'Ancien Régime, le rapport au droit et aux valeurs*, *Histoire & sociétés rurales*, vol. 29, n° 1, 2008.